

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2023 À 18 HEURES 30

Le mercredi huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-huit février deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Christel DELAMARE ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc Chanterie ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Claude GOUPIL.

Collaborateurs à titre consultatif : Thomas BORDONALI, Baptiste DESVAUX, Véronique GAOUYER, Fabienne BOUTEILLER.

Secrétaires de séance : Louissette LECOQ ; Virginie BOTTAIS.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023
2. Présentation du rapport d'orientation budgétaire
3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent
4. Encarts publicitaires dans le bulletin municipal « Le papillon » : validation des tarifs
5. Avenant n°1 à la convention de mandat RNA : autorisation de signature
6. Convention-cadre et convention de mutualisation Ville/CCAS : autorisation de signature
7. Convention particulières avec Habitat 76 pour l'implantation d'une caméra de vidéoprotection sur l'immeuble Frêne : autorisation de signature
8. RLPI : Consultation des communes sur le projet de RLPI : Avis du Conseil Municipal
9. Convention d'agrément de service civique et création d'emplois non-permanents : autorisation de signature
10. Modification du tableau des effectifs
11. Créations d'emplois non-permanents
12. Régime indemnitaire : ouverture de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) aux contractuels de droit public
13. Affaires diverses : pour information : charte des ATSEM ; organigramme des services
14. Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. **(Sans avoir posé à tout le conseil municipal,)** Madame le Maire indique que Madame LECOQ s'est proposée pour être secrétaire de séance et elle la remercie.

Madame BOTTAIS demande s'il peut y avoir deux secrétaires de séance. Madame le Maire lui répond affirmativement. Madame BOTTAIS est également désignée secrétaire de séance.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL indique qu'il a une déclaration liminaire à faire en début de séance.

Madame le Maire lui donne la parole.

Monsieur QUIBEL : « Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, lors du dernier conseil municipal, le huis-clos qu'une partie du groupe de la majorité a décrété, n'avait ni d'objet ni raison d'être !

Il n'avait qu'un objectif : éradiquer tout débat transparent démocratique auquel ont droit légitimement les bondevillais.

Sans que nous soyons informés de l'inclusion des questions en suspens depuis plusieurs mois, celles-ci ont été traitées en fin en questions diverses sans que nous puissions intervenir.

Nous vous informons que certaines questions que nous allons formuler sont issues de cette séquestration du débat citoyen transparent. »

Madame le Maire : « Vos propos seront annotés. Il n'y a pas de séquestration. C'est une demande qui a été faite par la majorité. »

Madame le Maire procède à la lecture des décisions s'établissant ainsi qu'il suit :

- 2023-02 : Prolongation du délai d'exécution pour le marché alloti « FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE DE L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION URBAINE ET DU RÉSEAU D'INTERCONNEXION (PHASE 4) : Modification n° 1 au lot n° 1 « Fourniture, mise en œuvre et maintenance de l'extension du système de vidéoprotection urbaine » attribué à l'Établissement FOURMENT – Enseigne CITEOS
- 2023-03 : Prolongation du délai d'exécution pour le marché alloti « FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE DE L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION URBAINE ET DU RÉSEAU D'INTERCONNEXION (PHASE 4) : Modification n° 1 au lot n° 2 « Interconnexion et maintenance des sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié » attribué à la société AXIANS FIBRE NORMANDIE (NOVINTEL)
- 2023-04 : Indemnisation de GROUPAMA suite au sinistre du 23/11/2022 sur véhicule immatriculé DW-557-QQ d'un montant de 2 290.66 €

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Madame le Maire indique que conformément à l'article 7.1. : « Procès-verbaux » du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Elle rappelle que les membres du Conseil Municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. Aucun débat ne doit être relancé à cette occasion. L'intervention doit être brève et mention en est faite et la rectification éventuelle est enregistrée au prochain procès-verbal.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler.

Madame BELHACHE-DIET : « Oui, vous transcrivez en annexe 1 sur le procès-verbal que vous nous demandez de valider sur mon intervention expresse, les propos qui ont réellement été tenus et le vote qui a eu lieu le 15 novembre 2022. Il convient de rajouter sur les propos de Monsieur QUIBEL, après le mot recevoir, je cite « certains de chez nous ne l'ont pas reçu » à la place de « parce qu'ils n'ont pas... » qui ne veut rien dire en fait. En outre, nous avons noté que n'apparaissaient pas les phrases types, telles que

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

« le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après 22 voix pour, etc. donnent son accord et autorise Madame le Maire » donc la retranscription n'a pas été intégralement faite. Après, au-delà de ces précisions de forme, vous venez là de reconnaître sur le fond, Madame le Maire, que le procès-verbal du 15 novembre voté par la majorité le 23 janvier était susceptible de constituer un faux. En effet, vous reconnaissez aujourd'hui qu'il y a bien eu un vote sur cette question lors du conseil municipal du 15, en retranscrivant une partie des débats. Cette question n'a pas du tout été ajournée comme mentionné de manière erronée dans le procès-verbal. Vous avez pris contact avec votre avocat après le conseil municipal et ce dernier vous a effectivement et à juste titre, conseillé de refaire un vote le 24 novembre juste sur ce point. Par le fait d'écrire délibérément cette phrase sur l'ajournement du vote qui ne ressort absolument pas des débats et qui reprend des éléments vus avec votre avocat ultérieurement et en dehors de tous les débats du Conseil Municipal, vous avez volontairement travesti la réalité des échanges du Conseil Municipal pour passer sous silence, la difficulté sérieuse que nous avons soulevée qui est le non-respect du délai de communication des documents, moins d'un jour franc ; et la réalité du vote que vous avez imposé malgré tout. Le vote n'apparaît absolument pas dans le procès-verbal du 15 novembre. Donc vous avez passé sous silence un vote du Conseil Municipal. »

Madame le Maire : « Je vous ai indiqué qu'il n'y aura pas de débat et d'être brève. Merci de respecter le règlement intérieur. »

Madame BELHACHE-DIET : « Je respecte le règlement intérieur. Il ne s'agit nullement d'un oubli comme vous pourriez le faire valoir d'une partie des débats mais d'une volonté réfléchie de trahir la vérité. Et à ce titre, nous nous étonnons de l'amnésie collective qui a frappé votre majorité à ce sujet puisqu'à aucun moment, personne n'a relevé le fait qu'il y avait eu un vote qui avait été fait et qui n'apparaissait pas dans le procès-verbal. Alors, on en tirera les conséquences que l'on veut, mais ce silence et cette inaction cautionnent un procès-verbal qui est, de fait, falsifié. Chacun en tirera les conséquences, chacun agira en son âme et conscience. Nous, nous nous réservons la possibilité de saisir les instances constituées parce que la gravité des faits et les manquements qui sont relevés là sont réellement incompatibles avec les responsabilités qui vous sont confiées Madame le Maire. »

Madame le Maire : « Il n'y aura pas de débat sur cette question. Comme je l'ai dit, je me l'applique aussi. »

Madame BELHACHE-DIET : « Tout à fait, il n'y a pas de débat. C'est juste une déclaration et ce sera annoté au procès-verbal. »

Madame le Maire : « Votre déclaration sera annotée. Je sais que les services font bien leur travail. »

Extrait du procès-verbal du 23 janvier 2023 – Annexe n°1 – Folio 70

Monsieur QUIBEL : « On vous l'a dit tout à l'heure, nous avons reçu ces documents hier, pour ceux qui ont pu le recevoir parce que n'ont pas [...] et puis je ne vais pas reprendre le point sur les discussions de nos questions diverses, questions orales. Vous n'avez pas respecté le délai d'un jour franc donc on ne votera pas sur ce point. »

Rectification à la demande de Madame BELHACHE-DIET :

Monsieur QUIBEL : « On vous l'a dit tout à l'heure, nous avons reçu ces documents hier, pour ceux qui ont pu le recevoir, **certain de chez nous ne l'ont pas reçu**, et puis je ne vais pas reprendre le point sur les discussions de nos questions diverses, questions orales. Vous n'avez pas respecté le délai d'un jour franc donc on ne votera pas sur ce point. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : « J'ai une deuxième partie. Pour rester dans ces mêmes affirmations, parce que vous faites le constat du procès-verbal, le procès-verbal que vous voulez nous faire adopter précise sans ambiguïté plusieurs points : comme on était dehors et qu'il y a eu un huis-clos, que vous avez utilisé le bus et les personnels de mairie à titre personnel et professionnel, sans que cela soit validé par le Conseil Municipal, sans que celui-ci soit informé, sans protection juridique pour les matériels et les personnels. Au même titre, vous utilisez les moyens et les personnels de mairie pour des actions personnelles et répétitives sur votre lieu de travail, toujours sans convention, sans information, sans rédaction et validation d'une convention par le Conseil Municipal, et donc sans protection juridique ni équilibre financier. Par le biais des questions formulées par Madame BOTTAIS et à son groupe et des réponses que vous avez voulu donner, vous confirmez que vous utilisez l'aide de l'avocat que vous nous aviez demandé de vous accorder pour la gestion des ressources humaines de la mairie, sans possibilité d'extension à d'autres fins que celles validées par le Conseil Municipal. »

Madame le Maire : « Nous prenons note. Il n'y a pas de débat possible. Je ne ferai pas de débat là-dessus. »

Madame DURAND : « Folio 51, vous avez écrit : « Je pense que ce n'est pas bénéfique de mettre une seule direction pour une seule école » et j'ai dit « Ce n'est pas bénéfique de mettre une seule direction pour deux écoles ». J'aimerais que l'on rectifie cela. Et sur le folio 67, justement quand on parle de l'avocat, c'était pour savoir sur quels dossiers justement l'avocat était intervenu. »

Madame le Maire : « Nous prenons note. »

Madame DURAND : « Merci beaucoup. »

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 – Folio 51

Madame DURAND : « Moi j'ai un petit peu de mal à comprendre en quoi ça risquerait d'être un bien qu'il n'y ait qu'une seule direction de la maternelle en CM2, c'est une perte pour le bien des enfants justement parce que la charge de travail de la direction va être énorme, elle sera beaucoup moins disponible. Les enseignants n'auront plus qu'un interlocuteur au lieu de deux et c'est une perte pour l'éducation nationale, pour le bien des enfants et des enseignants. Je pense que ce n'est pas un bénéfice de mettre une seule direction pour une école. »

Rectification à la demande de Madame DURAND :

Madame DURAND : « Moi j'ai un petit peu de mal à comprendre en quoi ça risquerait d'être un bien qu'il n'y ait qu'une seule direction de la maternelle en CM2, c'est une perte pour les biens des enfants justement parce que la charge de travail de la direction va être énorme. **Elle** sera beaucoup moins disponible. Les enseignants n'auront plus qu'un interlocuteur au lieu de deux et c'est une perte pour l'éducation nationale, pour le bien des enfants et des enseignants. **Je pense que ce n'est pas bénéfique de mettre une seule direction pour deux écoles.** »

Madame BOTTAIS : « Je vais rebondir de la même façon par rapport à l'approbation du procès-verbal. Je ne suis pas d'accord bien évidemment. Ce n'est pas la première fois où je cite que c'est mal écrit, le discours est mal rapporté et la ponctuation, pardon, n'y est pas. Ce qui est très important parce qu'encore une fois cela donne le sens aux phrases. Je souhaite aussi souligner qu'il y a eu différents échanges après le huis-clos annoncé, notamment avec Monsieur BENARD, Monsieur PERRAULT et Madame BENARD fille. Je ne les vois pas retranscrits. Et, pourtant, je me suis faite menacée. Monsieur BENARD s'est levé de sa chaise en me pointant du doigt, en me disant : « Attention toi ! »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BENARD : « Non, non. »

Madame le Maire : « Il n'y a pas de débat. Là, c'est une attaque. »

Madame BOTTAIS : « Il n'y a pas de débat mais on est là pour attester. Moi, je ne suis pas d'accord. **Il n'y a pas d'attaque mais une constatation de ce qui devrait être retranscrit.** »

Madame le Maire : « Ce n'est pas une menace. »

Madame BOTTAIS : « Si quelqu'un qui se lève de sa chaise et me pointe du doigt ! Votre équipe a dit non, non Joël, arrête. Je suis désolée moi je n'ai pas envie... On est là pour discuter. »

Monsieur BENARD : « C'est un manque de respect de votre part, c'est tout. »

Madame BOTTAIS : « Non, le manque de respect, ce n'est pas moi qui l'ai eu. Tiens, ça continue, je me fais encore pointer du doigt. »

Madame le Maire à Monsieur BENARD : « Joël s'il vous plait » Puis à Madame BOTTAIS : « Non, il répondait et c'est son droit. »

Madame BOTTAIS : « Bref, peu importe. Je voulais le souligner. Ce n'est pas normal. »

Monsieur BENARD : « On ne peut plus rien faire alors ! »

Madame le Maire : « Il n'y a pas de débat pendant ces remarques. »

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas un débat, c'est une constatation de ce qui ne figure pas dans le procès-verbal. »

Madame le Maire : « C'est une déformation **de la réalité.** »

Mesdames BOTTAIS et DURAND : « C'est un constat. »

Madame BOTTAIS : « Moi, je trouve que ce huis-clos n'est absolument pas justifié et qu'il était ... Je dirai ... Je m'avancerai un peu ... Prémédité parce que Monsieur QUIBEL à cet instant était en train de discuter calmement. **Or**, vous osez écrire dans le Papillon que vous avez fait voter le huis-clos parce que le public était agité. Je trouve cela scandaleux et vous mentez encore une fois de plus. À quel moment le public était-il agité ? »

Madame le Maire : « C'est surtout vous qui étiez agitée, qui manquiez de respect. »

Madame BOTTAIS : « Je ne manque d'aucun respect et j'ai mes enregistrements. »

Madame le Maire : « Nous aussi, on a les enregistrements. Au moins pour les écrits, il n'y a pas de débat là-dessus, c'est retranscrit au mot près, vous l'avez souhaité. »

Madame BOTTAIS : « Vous mentez quand vous dites que le public était agité. Alors, dites que c'est Madame BOTTAIS qui a un timbre de voix assez vif mais ne dites pas dans le Papillon que ... »

Madame le Maire : « Dans le public, il y en avait certains qui n'étaient pas très corrects. »

Madame BOTTAIS : « Non, non... Vous avez osé écrire dans le Papillon... »

Madame le Maire : « De toute façon, je vous ai dit qu'il n'y avait pas de débat. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas un débat, c'est une constatation. »

Madame le Maire : « Je prends note de ce que vous voulez. Ce sera écrit et on répondra en temps et en heure. »

Madame BOTTAIS (s'adressant à la majorité puisque l'opposition de Monsieur QUIBEL avait quitté la salle en protestation contre le huis-clos) : « Alors l'équipe, je vous demande de lever la main pour attester que le public était vraiment en effervescence ce jour-là ! »

Madame le Maire : « De toute façon, il n'y a pas de question, pas de débat. Vous, respectez au moins ce règlement. Je vous fais un rappel à l'ordre du Conseil Municipal. »

Madame BOTTAIS : « Si vous voulez. De toute façon, ça vous fait plaisir à chaque fois de le faire. »

Madame le Maire : « Non. »

Madame BOTTAIS : « Dès qu'on dit des choses qui vous dérangent, vous nous mettez des mises à pied. »

Madame le Maire : « Ça ne me dérange pas du tout, ça vous dérange surtout. »

Madame BOTTAIS : « Non, ça ne me dérange pas. C'est injuste. C'est injuste. C'est un constat. »

Madame HAUCHARD : « Madame le Maire, pour terminer par ce qui est de l'ordre de la réponse formulatrice, vous citez dans le procès-verbal, à plusieurs reprises, le nom de Monsieur QUIBEL lors des réponses à des questions posées par le Groupe de Madame BOTTAIS. Du fait du huis-clos, nous n'étions plus présents et les questions que nous posons le sont au nom de notre groupe, nous ne formulons jamais de question à titre personnel.

Nous vous avons expliqué à plusieurs reprises que nous étions très attachés à la préservation des personnes et des contextes représentatifs.

Merci de rectifier cela dans le procès-verbal. »

Madame le Maire : « Nous prenons note, merci. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre cette approbation ? »

Madame DURAND : « Attendez, ce n'est pas terminé. »

Madame le Maire : « On est au vote quand même. »

Madame BOTTAIS : « C'est le folio 57 par rapport à notre petit groupe. Excusez-moi Monsieur BORDONALI, je vais parler de vous parce que ce n'est pas très clair dans la présentation et je n'ai pas encore tout compris par rapport à la fois dernière. J'espère que vous n'allez pas vous sentir offensé puisque la fois dernière, en toute humilité, on vous a posé des questions et il nous a été reprochés de vous prendre en « porte-à-faux ». Donc, excusez-moi, ce ne pas le but de ce que je cherche à faire. Moi, je m'inquiète un petit peu parce que je demande toujours des choses justes et vous allez m'éclaircir puisque vous êtes là. Dans mon petit protocole, j'avais marqué : le statut de Monsieur BORDONALI n'est pas clair pour moi, ne me semble pas clair. Vous occupez un poste de directeur adjoint au sein d'une autre commune, vous êtes fonctionnaire. Pour moi, je pensais que la seule activité extérieure que vous pouviez occuper était dans le cadre d'une formation. Or, aujourd'hui, vous intervenez à la mairie comme audit et du conseil puis de la formation. Moi, je voudrais savoir : sommes-nous vraiment dans la légalité ? »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Je pourrai vous répondre. »

Monsieur QUIBEL : « Il n'y a pas de débat, je m'excuse. Vous ne faites que couper Madame BOTTAIS lorsqu'elle pose des questions. Vous répondrez à un moment ou à un autre. Mais on ne peut pas faire moitié quelque chose, moitié autre. On a expliqué déjà. Ce n'est pas contre vous Monsieur. »

Madame le maire : « Il n'y a pas de débat, je suis d'accord avec vous. Sur le principe, je suis d'accord avec vous. En plus, cela a été voté pour Monsieur BORDONALI. Nous allons passer au vote. »

Madame BOTTAIS : « J'ai voté pour Monsieur BORDONALI mais je voulais un éclaircissement sur le sujet. ».

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 est approuvé par 22 voix pour et 8 voix contre (M. QUIBEL, Mme HAUCHARD, Mme JARNIOU, M. DUPONQ, Mme BELHACHE-DIET, M. DAIBECHE, Mme BOTTAIS, Mme DURAND.)

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame le Maire : « Je vais maintenant donner la parole à *notre collaborateur*, Monsieur BORDONALI. »

Monsieur BORDONALI : « Mesdames, Messieurs, Madame le Maire. Ce soir vous êtes amenés à évoquer, à débattre sur la situation financière de la Commune pour les années à venir et pour l'année écoulée. Ce rapport d'orientation budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte réglementaire. Toutes les communes et groupement de + de 3 500 habitants ont l'obligation d'avoir ce type de débat d'orientation budgétaire et finalement, ce qui est le plus important à retenir hormis les textes, c'est que les différents chantiers que la commune doit mener financièrement je l'entends sur les années à venir : la première c'est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement comme toutes les collectivités, vous le savez, on y reviendra. On est dans un contexte d'inflation important à près de 7%. Toutes les collectivités sont en train de réduire les dépenses dites compressibles. Cela va être la maintenance, l'entretien des bâtiments malheureusement pour la plupart des cas de figure, avec l'augmentation des consommables (le gaz, l'électricité, le chauffage urbain entre autre). Vous avez aussi des enjeux de lisibilité sur les investissements. On en avait parlé dans la décision modificative à la dernière séance, notamment avec la mise en place en l'occurrence d'une autorisation de programme/crédit de paiement pour la construction de l'école, pour avoir plus de sincérité dans la présentation des dépenses et des recettes et finalement, plus généralement, une présentation de l'ensemble des investissements sur la fin du mandat qui viendra compléter les données budgétaires.

Pour revenir au Rapport d'orientation budgétaire et aux obligations, vous avez ces obligations et le contenu en annexe du document qui vous précise le canevas à respecter. Donc, c'est relativement normé. Vous avez bien évidemment :

- La présentation des grandes orientations au niveau national et local. On en a déjà un petit peu parlé et je vais y revenir ;
- La situation financière de la Commune : vous avez un compte administratif de l'année écoulée qui met en évidence une situation financière tant en fonctionnement qu'en investissement sur lequel on reviendra ;
- Les ratios financiers qui vous permettent aujourd'hui de mesurer de manière générale la solvabilité de la Commune, ses capacités à emprunter, ses capacités à porter des projets et à pouvoir vous présenter « les chiffres les plus sincères possibles » en matière de budget 2023 ;

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Ensuite, c'est un exercice de style qui, par nature, est obsolète tous les semestres. On a fait l'exercice de faire une prospective de vos comptes pour voir dans quels cas de figure finalement la situation, si l'on reste sur du fil d'eau ou tendanciel, vient malheureusement à se dégrader, et ce pour toutes les collectivités. C'est pourquoi toutes les collectivités se sont lancées dans des prospectives et c'est obligatoire dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire, avec différents scénarii permettant de démontrer quels sont les efforts à effectuer pour pouvoir justement tenir et maintenir des ratios financiers dans un état cohérent et surtout conforme à vos projets dans le temps.

Voilà pour le canevas. Je vais commencer à dérouler. Sous le contrôle de Madame le Maire, vous n'hésitez pas à me couper, poser toutes les questions que vous souhaitez. Je prends tout dès que vous le souhaitez de manière à ce que l'on puisse être le plus pédagogique sur les finances avec tout ce que cela peut impliquer. Cela reste un exercice un peu complexe.

Sur les orientations nationales. Juste avant, excusez-moi, j'ai peut-être été un peu rapide pardon. J'ai omis que j'avais mis cette présentation mais c'est important. Donc, je vous ai remis une fiche qui est appelée AEFf qui met en exergue les principaux ratios financiers de la Commune sur l'année 2021.

| Comparaison Notre-Dame de Bondeville – Moyenne de strate en euros par habitant 2021 ⁽²⁾ | | |
|---|-------------------|-------------------|
| | N-D de Bondeville | Moyenne de strate |
| Produits de fonctionnement | 987 | 1163 |
| Charges de fonctionnement | 977 | 1043 |
| | | |
| Recettes d'investissement | 158 | 450 |
| Dépenses d'investissement | 175 | 434 |
| | | |
| Autofinancement | | |
| CAF Brute | 42 | 210 |
| Fonds de roulement | 121 | 388 |
| Produits de fonctionnement | | |
| Impôts locaux | 462 | 501 |
| Autres impôts et taxes | 57 | 109 |
| DGF | 130 | 153 |
| Charges de fonctionnement | | |
| Charges de personnel | 638 | 553 |
| Autres achats et charges externes | 213 | 252 |
| Charges financières | 8 | 21 |
| Contingents | 41 | 27 |
| Subventions versées | 23 | 64 |
| Recettes d'investissement | | |
| Emprunts | 0 | 68 |
| Dépenses d'investissement | | |
| Dépenses d'équipement | 136 | 315 |
| Remboursement emprunts | 39 | 82 |

⁽²⁾ Source, fiche AEFf, DGCL, 2021.

Vous connaissez peut-être ce site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>. L'État met en ligne sur collectivités locales – *c'est de l'open data libre d'accès, tout le monde peut y aller, il n'y a pas de code, rien du tout* – des chiffres et vous avez à chaque fois des ratios qui permettent de définir – *sans revenir sur tous les ratios, mais je vais revenir sur la fiche pour vous montrer que ces chiffres sont extraits de ce site de Bercy* – la moyenne des dépenses de fonctionnement de la Commune par rapport à la moyenne de la strate,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pour les charges de personnel, pour les charges générales, pour les investissements, pour l'endettement ; ce qui vous permet toujours de vous situer par rapport à une commune de votre taille sur le même département et de vérifier finalement que tous les efforts effectués où les ratios, entre guillemets, qui pourraient venir à poser des questions.

En somme, ce que l'on peut constater sur les produits de fonctionnement, c'est que vous êtes en-dessous des moyennes de strate, donc vous avez 987 € par habitant pour une moyenne à 1 163 €. Finalement, vous n'avez pas augmenté la fiscalité depuis plusieurs années, on va y revenir. Là, on est dans un contexte de revalorisation des valeurs locatives par l'État mais notre taux de fiscalité reste inchangé, même s'il apparaît plus élevé que la moyenne de la strate. D'autres collectivités autour de vous ont eu un effet de fiscalité soit progressif, soit soudain, ce qui fait qu'aujourd'hui, vous vous situez dans un classement où vous êtes en-dessous des communes de même taille pour les produits de fonctionnement, que ce soit pour la fiscalité, les dotations de l'État versées chaque année pour accompagner les collectivités à mener leur projet et cette situation vous amène à avoir ce chiffre qui est inférieur.

En terme de charges de fonctionnement, même si l'on peut considérer, comme c'est en première lecture, que ça représente des sommes importantes, vous êtes en-dessous également de la moyenne de la strate (977 € pour 1043 €). Vous avez finalement une période de stabilisation de vos dépenses. On y reviendra sur le compte administratif 2022. Mais, il va falloir faire des efforts en 2023, 2024, 2025 pour pouvoir mener à la fois à bien vos ratios, pour qu'ils soient cohérents, et surtout vos projets d'investissement qui sont ambitieux pour le moment. Vous avez aussi un détail sur le site que je vous ai montré sans tout développer. Vous voyez que *–je vais peut-être cibler les ratios, sans quoi cela pourrait durer des heures et vous savez que je suis passionné, donc on ne pourra pas tout faire* – les charges de personnel sont au-dessus de la moyenne de la strate : 638 € par habitant pour une moyenne à 553 € par habitant). Ce qui serait inquiétant entre guillemets, c'est que les charges à caractère général le soient aussi. Vous avez fait le choix de service public en régie donc vous avez une structure de charges de personnel qui est importante par rapport à l'ensemble des dépenses. Mais, finalement, si on regarde les prestations externes ou dépenses courantes, vous êtes en-dessous de la moyenne de la strate. Donc, il y a un certain équilibre qui est trouvé dans cette maîtrise de dépenses de fonctionnement. Et c'est justement sur ce poste-là qu'on appelle autres achats et charges externes ou charges à caractère général que vous allez devoir faire des efforts tous les ans. Vous avez un véritable pouvoir de limiter l'évolution de ces dépenses dans le temps. Donc, tous les ratios sont présentés. Vous n'avez pas de grandes particularités, si ce n'est malheureusement *-vous le voyez, c'est un point important et je terminerai là, ça va nous permettre de démontrer l'importance de l'investissement sur la deuxième partie de la présentation-* que le ratio sur les dépenses d'investissement pour 2021 est en-dessous de la moyenne de la strate. Cela veut dire que la Commune, même si ça représente des sommes importantes dans les budgets, n'investit pas à hauteur de ce qu'elle devrait, pourrait faire sur les années à venir et donc, en menant à bien les projets de construction de l'école, de l'aménagement des locaux de police municipale ou bien encore d'autres projets que vous décidez au sein de l'exécutif, vous allez augmenter votre capacité à investir et c'est pour ça que les contribuables paient des impôts, pour que la collectivité investisse au-fur-et-à-mesure du temps. Il faut trouver le bon niveau d'investissement mais la justification de l'impôt, c'est dans l'investissement et pas dans le fonctionnement que l'on va le trouver. Ça va sur cette présentation de la fiche AEF ? C'est nouveau ? Vous connaissez ? N'hésitez pas à m'arrêter.

Je vous le fais plutôt rapidement sur le contexte national et local. Le contexte est plutôt à une situation d'hyperinflation qui n'était absolument pas prévue par l'ensemble des collectivités territoriales françaises. Beaucoup se sont organisées pour essayer de limiter leurs dépenses de fonctionnement pour 2023 avec les effets de bord. Vous avez des

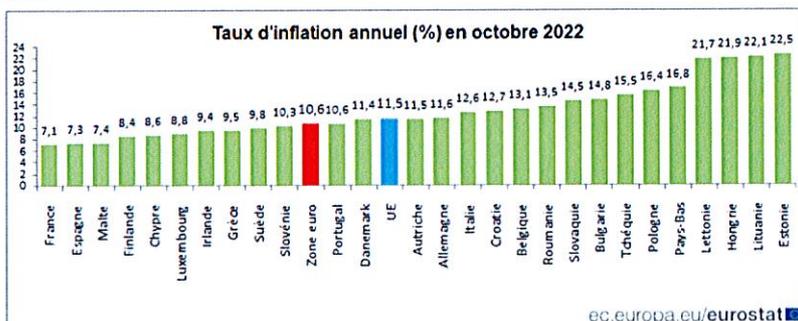
Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

contrats, vous avez des marchés publics, vous avez des dépenses incompressibles. Les charges de personnel font partie notamment de cette partie que l'on peut considérer pour une grande majorité, que ce soient les cotisations et autres, comme incompressibles et de fait, les marges de manœuvre pour toutes collectivités sont assez limitées. Mais, vous avez le gaz, l'électricité, le chauffage, l'ensemble des consommables qui augmente d'un territoire à l'autre de 15 à 20% par exemple sur les services qui sont exercés en régie. C'est le cas d'une collectivité de 10 000 habitants pas très loin de chez vous à une autre où l'on va aller jusqu'à 130, 150 voire 200% d'augmentation sur les factures d'électricité et de chauffage parce que les contrats sont vieillissant, les évolutions de prix sont très importantes et donc, de fait, les collectivités sont prises un petit peu à la gorge, il faut le dire, sur les augmentations de prix.

Dans ce contexte-là, vous le savez, il y a eu une suppression de la taxe d'habitation par le Gouvernement pour donner du pouvoir d'achat. Cependant, toutes les collectivités autour de vous sont en train d'augmenter leur taxe foncière. C'est un fait. On voit que les propriétaires sont de plus en plus appelés entre guillemets, à être fiscalisés sur ce volet-là. Vous avez la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est également liée. Au niveau de la Métropole, vous avez une métropole solide et qui évite justement d'augmenter cette taxe. Mais pour autant, de plus en plus de collectivités sont dans l'obligation d'augmenter leur fiscalité. Cette année, pas de grande particularité, je parle sous le contrôle de Madame le Maire, vous n'avez pas le besoin et la volonté d'augmenter les taux de fiscalité. Pour autant, les contribuables vont payer plus d'impôt à la fin de l'année 2023 ; vous avez l'augmentation de ce que l'on appelle les valeurs locatives cadastrales. Pour faire simple, vous avez des habitations qui sont qualifiées par l'État avec un loyer théorique qui est estimé et coté et, en fonction de la cotation de l'habitation, vous avez une valeur locative. Et cette valeur locative multipliée par le taux fait le produit perçu par la Commune en terme d'impôt. Et là, on a augmenté. Je vais schématiser volontairement pour le rendre plus simple et accessible parce que c'est un sujet beaucoup plus délicat que ça : vous avez des commissions communales d'impôt direct (CCID). Vous pouvez travailler sur le classement des habitations et effectivement la justification de ces valeurs locatives, sachant qu'elles vont augmenter de 7.1% pour l'année 2023, donc mécaniquement, les contribuables vont être amenés à payer plus d'impôts sur l'année et ce sera également le cas pour 2024 si la loi de finances ne vient pas à rectifier ce choix qui a été opéré en 2023, avec une estimation entre 4 et 5% d'augmentation des valeurs locatives. Donc, le contribuable peut se retrouver, et ça c'est toute une communication à faire, dans l'incompréhension sur l'augmentation de sa feuille d'impôt en fin d'année s'il n'a pas pris connaissance de ce paramètre-là, bien que je pense, que les médias relayent de manière extrêmement précise ces sujets depuis plusieurs mois.

Autres éléments qui sont importants, ce sont les éléments d'inflation par rapport aux états européens où la France se situe plutôt dans la fourchette cohérente avec un Gouvernement qui avait quand même anticipé les effets d'inflation. On n'a pas aujourd'hui véritablement l'intervention de la Banque centrale européenne. On a une correction des taux directeurs mais ça reste minimaliste, c'est ce que l'on appelle la planche à billets.



Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce mécanisme n'est pas encore complètement mis en place mais le Gouvernement, l'ensemble des états se sont réunis sur ces sujets pour essayer de voir comment limiter l'inflation à moyen et à long terme parce que le pouvoir d'achat représente quand même un élément important pour valoriser derrière la croissance. On a besoin d'avoir des actions correctrices dans le temps pour limiter cette inflation.

Sans être trop long, autre élément qui est important : les pouvoirs publics se sont rendus compte que l'ensemble des collectivités allaient se retrouver dans des situations extrêmement compliquées et ça, avant même, la montée de l'inflation. Rappelez-vous en décision modificative, on avait évoqué les fameux contrats de Cahors. Certaines collectivités sont amenées aujourd'hui à recadrer l'augmentation de leurs dépenses en fonction d'un contrat qui est conventionné avec l'État. Ça dépend bien évidemment des collectivités et des conventionnements qui sont passés. Ce n'est pas votre cas, vous êtes sur une strate de population où vous n'êtes pas encore concernés par ces conventionnements et cette augmentation progressive et maîtrisée des comptes avec véritablement des opérations de vérifications par les services de l'État. Pour autant, ça ne veut pas dire que dans 2, 3, 5, 10 ans, vous ne serez pas assujettis à ce type de contrainte d'être plafonnée dans l'augmentation de vos dépenses et dans la restriction à opérer tous les ans. Finalement, ce que vous faites et ce que vous avez fait, si vous en êtes d'accords, c'est limiter vos dépenses de fonctionnement dans le temps. C'est de la bonne gestion. C'est certainement du bon sens mais ça devient absolument obligatoire dans un contexte d'inflation économique et l'État avait prévu d'ores et déjà de commencer à former à cette culture, les collectivités à se restreindre dans leurs dépenses de fonctionnement.

Voilà pour cela. On a parlé des valeurs locatives. Je vous l'ai déjà dit, je pense que vous l'avez déjà vu dans la commission communale des impôts directs où vous êtes amenés soit en tant que conseiller municipal ou conseiller communautaire à avoir une action justement pour corriger les valeurs locatives et de mettre au bon niveau finalement de fiscalisation et ce travail se fait de plus en plus, sachant que l'État, c'est une réforme qui est en cours pour 2025 normalement « harmoniser l'ensemble des valeurs locatives des ménages » après avoir fait les valeurs locatives professionnelles il y a quelques années sur l'ensemble du territoire national. Les valeurs locatives des ménages, dont le fonctionnement est en place depuis 1970, font l'objet de corrections marginales de l'État, à raison d'un peu plus de 1% tous les ans. Il y a une réforme qui a été envisagée en 1990 et aujourd'hui, on est quand même en 2023 sans véritablement avoir eu cette réforme et l'État souhaite la mettre en place en tout cas avant le mandat municipal. Voir si cette réforme aura lieu ou pas ?

Voilà pour les grandes tendances. Je vous propose de passer à vos chiffres, ce sera certainement plus important. Un dernier mot sur la M57. On en a parlé la dernière fois aussi, excusez-moi, sans être redondant. Vous avez changé de référentiel comptable. Vous êtes passés de la M14 à la M57. Vous avez un système plus flexible entre guillemets, avec de la fongibilité de crédits entre chapitres hormis les charges de personnel, c'est-à-dire qu'il va falloir user de communication auprès de l'assemblée délibérante pour voir quels sont les mouvements de crédits qui sont effectués en interne par les services et donner les informations. Et vous avez aussi un souhait à terme de l'État, au-delà de la M57, d'avoir un seul compte. Aujourd'hui, vous avez un compte administratif fait par l'ordonnateur, un compte de gestion qui est celui du comptable public. L'objectif, c'est d'avoir un seul compte que l'on appelle le compte financier unique qui viendra à remplacer ces deux comptes, pour avoir une vision plus globale avec des indicateurs certainement plus établis, partagés entre l'ordonnateur et le comptable et présenté en une seule fois au sein de cette instance, de manière à ce que vous n'ayez pas deux documents à lire qui sont normalement de toute façon comparables. Voilà pour ces quelques éléments de présentation sur le contexte. Je pense que vous le connaissez assez bien pour suivre l'actualité. Avant de dérouler la situation financière de la

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune, est-ce que vous avez des questions sur ce contexte national et local de fait ? Non ? Oui ? »

Madame BOTTAIS : « Ce ne sont pas des questions, mais »

Monsieur BORDONALI : « Des observations ? »

Madame BOTTAIS « Oui, je les ferai un petit peu plus tard. Je préfère écouter jusqu'au bout. »

Monsieur BORDONALI : « Très bien. Donc, sur le cadrage sans être redondant, avec cette structure effectivement de charges que l'on a pu évoquer. Vous avez une obligation de vous structurer pour limiter l'augmentation, comme toutes les collectivités, des charges de personnel dans le temps. On a évoqué les choix qui sont effectués ou pas par l'exécutif mais ça, c'est un vrai débat à avoir entre élus. Est-ce que vous avez un effet Noria, c'est-à-dire : est-ce que vous allez favoriser des recrutements moins expérimentés et ne pas, par exemple, remplacer les départs en retraites ? Ça peut être des choix qui sont effectués. Est-ce que vous allez limiter l'ensemble des dépenses dites compressibles de votre budget, tout ce qui va être certaines dépenses de maintenance, d'entretien, fêtes et cérémonies, enfin toutes les dépenses entre guillemets courantes ? Et ça c'est un choix de la collectivité pour justement avoir toujours des ratios et on y reviendra qui sont positifs et qui augmentent dans le temps pour pouvoir financer vos projets. Ça, ce sont des choix que vous êtes obligés de faire aujourd'hui dans ce contexte d'inflation et d'augmentation des prix d'énergie et des différents consommables comme je le disais tout à l'heure. Ça, c'est l'objet même du débat d'orientation budgétaire un petit peu partout.

Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

| Produits de fonctionnement | CA 2020 | CA 2021 | Variation 2020-2021 | Budgété 2022 | 2022 (CA prévisionnel) | Variation 2021-2022 (CA à CA prév.) | BP 2023 | Variation 2022-2023 (CA prév. à BP) |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Atténuations de charges | 214 027,37 | 245 939,60 | 14,91 % | 261 000,00 | 298 703,88 | 21,45 % | 280 000,00 | -6,26 % |
| Produits de service | 229 268,32 | 240 187,55 | 4,76 % | 249 410,00 | 271 556,49 | 13,06 % | 292 000,00 | 7,53 % |
| Impôts et taxes | 5 332 337,15 | 4 836 463,66 | -9,30 % | 4 979 226,00 | 5 103 627,72 | 5,52 % | 5 387 627,72 | 5,56 % |
| Dotations et subventions | 1 279 714,72 | 1 743 557,82 | 36,25 % | 1 885 856,00 | 2 002 201,84 | 14,83 % | 2 000 000,00 | -0,11 % |
| Autres produits de gestion courante | 62 536,18 | 79 160,63 | 26,58 % | 59 250,00 | 68 415,13 | -13,57 % | 70 000,00 | 2,32 % |
| Produits financiers | 10 622,00 | 8 807,00 | -17,09 % | 8 000,00 | 7 190,00 | -18,36 % | 10 000,00 | 39,08 % |
| Produits exceptionnels | 6 039,08 | 10 871,33 | 80,02 % | 2 100,00 | 458 065,95 | 4113,52 % | 10 000,00 | -97,82 % |
| Total | 7 187 886,82 | 7 164 987,59 | -0,32 % | 7 444 842,00 | 8 209 761,01 | 14,58 % | 8 049 627,72 | -1,95 % |

Pour vos chiffres, est-ce que vous avez connaissance de tous les chapitres budgétaires qui sont à gauche dans la première colonne du tableau ? Ça va ? Donc, les deux principaux indicateurs qu'il faut regarder, c'est le chapitre 73 « impôts et taxes » et le chapitre 74 « dotations et subventions ». Donc, on voit que vous avez une évolution qui reste très limitée dans le temps sur les impôts et taxes, de 5 332 337.15 € à 5 387 627.72 €. Pas d'augmentation de la fiscalité et c'est simplement l'effet base de l'imposition qui est venu augmenter la fiscalité, sachant qu'à l'intérieur du chapitre 73, vous avez d'autres ressources comme les attributions de compensation qui viennent compléter ce chapitre, mais l'essentiel de la donnée, c'est la fiscalité locale qui vient s'appliquer et qui représente chez vous quasiment 80% effectivement de ces impôts et taxes. Les dotations et subventions, *-je pense que ce sera plus parlant si je parle de la dotation globale de fonctionnement-* donc, l'État tous les ans vous verse un concours pour pouvoir alimenter le budget de fonctionnement de la Commune et vous permettre de financer l'ensemble de vos dépenses de fonctionnement et éventuellement l'investissement si vous avez des marges. Cette dotation globale de fonctionnement, elle a baissé dans le temps. En 2014, l'État, pour contribuer à la dette publique, a demandé aux collectivités territoriales de participer à un effort pour limiter cette dette de 2014 à 2017. Et depuis, certaines collectivités continuent à avoir des baisses de dotation globale de fonctionnement qui ne sont pas nécessairement compensées dans les comptes communaux. Donc, ça, c'est tendanciel depuis 2014. Sur ce budget, vous voyez quand

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

même une certaine maîtrise finalement sur les produits et les augmentations limitées. Vous passez de 7.2 millions à un peu moins de 8.1 millions sur quatre exercices budgétaires qui sont présentés. Ça reste limité, pas d'exagération sur la fiscalité, pas d'augmentation du taux. La dotation globale de fonctionnement, on le verra un peu plus loin, et malheureusement il n'y a pas d'augmentation substantielle. Pour autant, l'arrivée de la nouvelle population dans le cadre du projet de construction de l'école va avoir un impact significatif que l'on pourra mesurer plus précisément en terme de dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement est calculée selon le linéaire de voirie, selon la population et certains compléments comme les parcs naturels et autres qui n'entrent pas, dans votre cas de figure, en ligne de compte mais pour autant, la population est un indicateur de calcul de la DGF. Sur les autres éléments, vous avez des produits liés à la tarification et à l'ensemble des services publics qui sont apportés sur le territoire qui connaissent une augmentation relativement maîtrisée dans le temps et limitée (de 229 268.32 € à 292 000 € projetés) et des atténuations de charges qui correspondent au remboursement sur rémunération du personnel. Dès lors que vous avez du personnel qui, par la force des choses, est en arrêt pour maladie et autres situations, vous êtes remboursés via des contrats groupe sur ces situations personnelles.

Voilà pour cette présentation des produits de fonctionnement. Vous avez une structure de charges qui, arrêtée comme cela, peut donner finalement le sentiment que les charges de personnel sont extrêmement importantes pour le budget de la Commune. C'est relativement trompeur si je peux me permettre, 67% mais à côté de cela, vous avez, on le verra finalement, assez peu d'autres produits qui viennent se mettre en lien. Excusez-moi, je vous parle d'impôts et taxes, pardon. Au temps pour moi, je m'étais déjà projeté sur les charges de personnel. Vous avez en fait une plus grande part d'impôts et taxes dans vos recettes de fonctionnement, ce qui implique que vous êtes moins dépendants des concours de l'État et que vous avez des marges de manœuvre. Voilà pour ça, je vous en ai déjà parlé. Alors, un élément quand même qui est important sur la dotation globale de fonctionnement. Je voulais vous faire un focus.

Baisse continue des dotations et participations de l'État

| Dotation globale de fonctionnement | 2020 | 2021 | 2022 | Écart en € 2020-2022 | Variation en % 2020-2022 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Dotation forfaitaire | 859 229,00 | 832 534,00 | 741 392,00 | - 117 838,00 | -13,7 % |
| Dotation de solidarité rurale | 84 906,00 | 54 589,00 | 85 681,00 | 775,00 | 0,91 % |
| TOTAL | 944 135,00 | 887 123,00 | 827 073,00 | -117 062,00 | -12,4 % |

Je vous parlais à l'instant de la DGF. Elle est composée d'une dotation forfaitaire habitants, linéaire de voirie et l'ensemble des indicateurs que l'on a pu évoquer tout à l'heure et de dotations de péréquation, c'est-à-dire pour le dire plus simplement, les Communes les moins avantagées financièrement vont être, entre guillemets, accompagnées par les Communes les plus avantagées financièrement selon un classement et donc, vous avez plus ou moins, selon ce classement, de dotation de péréquation tous les ans. Vous voyez que pour la Commune, sur cette dotation de solidarité rurale ou péréquation, vous êtes plutôt stables sur les trois derniers exercices budgétaires. Mais pour la dotation forfaitaire, vous avez une baisse significative tous les ans depuis 2020 et si l'on remonte à 2014, vous pouvez faire l'exercice. Vous avez cette baisse qui est malheureusement marquée. Certaines collectivités n'ont pas toujours de baisse de dotation forfaitaire mais vont avoir une baisse significative de la dotation de solidarité rurale. Vous aviez conscience de ces baisses de dotation de l'Etat ? J'imagine qui oui ? où ça vous frappe ? »

Monsieur QUIBEL : « Je poserai toutes mes questions à la fin. »

Monsieur BORDONALI : « Autre élément important qu'on évoquait tout à l'heure mais c'est peut-être important de le dire dans le cadre de cette présentation et plus précisément. Vous n'avez pas augmenté vos taux de fiscalité depuis 13 ans. Vous avez

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

eu un transfert de la fraction de taxe foncière départementale qui a été effectuée en 2021. Le Département n'a plus de taxe foncière donc c'est une fraction dynamique de TVA. Donc, vous récupérez finalement cette augmentation et finalement cette participation du Département dans vos budgets, ce qui vient, comme vous avez pu le constater, creuser l'écart entre la Commune et la moyenne de la strate. Voilà, il est important quand même de préciser que l'ensemble des collectivités n'étaient pas forcément préparées à la suppression de la taxe d'habitation. Certaines d'ailleurs ont augmenté leur taxe d'habitation avant qu'elle ne soit supprimée, tout simplement pour avoir des compensations supplémentaires de l'Etat. J'ai quelques exemples mais je ne me permettrai pas d'en parler ce soir. Et sur la suppression de la taxe foncière, beaucoup de collectivités finalement ont récupéré cette participation et cette fiscalité départementale sans mesurer ce que ça pouvait impliquer sur leur collectivité avec parfois une augmentation de la pression fiscale. Voilà pour ces éléments. Sans entrer dans le détail, je vous ai remis les différents taux, les comparaisons et on voit effectivement cette non-évolution qui est évoquée.

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|-------|---------|---------|---------|
| TH | 0 % | 0 % | 17,35 % |
| THRS | 17,35 % | 17,35 % | 0 % |
| TFPB | 27,48 % | 27,48 % | 27,48 % |
| TFPNB | 81,04 % | 81,04 % | 81,04 % |

Il est important aussi d'évoquer les autres produits de fonctionnement. On en a parlé un petit peu tout à l'heure. Sur les atténuations de charges, vous n'avez pas véritablement d'augmentation. Vous êtes au-dessus de 200 000 € tous les ans, donc on voit que c'est relativement stable dans le temps. Les produits de service augmentent un peu plus que l'inflation en fonction des années ou moins en fonction des cas de figure, mais on n'est pas dans des augmentations extrêmement soutenues. Les autres recettes, en tant que telles, n'appellent que très peu de remarques si ce n'est, vous l'avez vu, sur l'exercice 2022. on en avait parlé pendant la décision modificative du budget, vous avez cédé des biens et par nature, céder des biens vous permet d'avoir des recettes exceptionnelles supplémentaires, ce qui a été le cas et ce qui améliore le résultat global de sortie du compte administratif 2022 qu'on va pouvoir constater lors de la présentation budgétaire annuelle. Voilà pour ces éléments.

Je continue sur les dépenses de fonctionnement cette fois-ci.

Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement

| Charges de fonctionnement | 2021 | Variation 2020-2021 | Budgété 2022 | Variation 2020-2021 | CA 2022 prév. | Variation 2021-2022 (CA à CA prév.) | BP 2023 | Variation 2022-2023 (CA prév. à BP) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Charges à caractère général | 1 538 455,43 | 14,48 % | 1 691 708,49 | -29,38 % | 1 752 269,05 | 13,90 % | 2 000 000,00 | 14,14 % |
| Charges de personnel | 4 761 686,07 | 5,40 % | 4 837 772,00 | -23,90 % | 5 098 433,16 | 7,07 % | 5 230 342,00 | 2,59 % |
| Atténuations de produits | 3 007,00 | -55,39 % | 6 000,00 | -100,00 % | 0,00 | -100,00 % | 6 000,00 | - |
| Autres charges de gestion courante | 568 187,22 | 2,89 % | 568 950,00 | -8,24 % | 579 572,89 | 2,00 % | 281 271,00 | -51,47 % |
| Charges financières | 56 850,89 | -14,38 % | 108 609,97 | -27,08 % | 47 735,17 | -16,03 % | 104 280,25 | 118,46 % |
| Charges exceptionnelles | 15 673,00 | 53,37 % | 6 030,00 | -94,10 % | 1 876,50 | -88,03 % | 6 030,00 | 221,34 % |
| Total | 6 943 859,61 | 6,88 % | 7 219 070,46 | -24,05 % | 7 479 886,77 | 7,72 % | 7 627 923,25 | 1,98 % |

Ce qui est le plus important, c'est que vous avez les deux premières lignes de dépenses qui sont finalement les plus structurantes pour la Commune. Naturellement, les charges à caractère général d'un côté et les charges de personnel de l'autre. Les charges à caractère général, vous voyez, sont quand même dans une évolution maîtrisée. Je peux le dire parce que je vois des exemples où pour certaines collectivités, ça augmente de 300, 400, 500 000 euros par an. C'est vraiment une volonté de maîtriser cette augmentation. Il y a une augmentation par la force des choses mais malgré tout, elle est limitée et vous avez donc finalement un souhait, en tout cas qui est porté au débat, de rester entre 1 900 000 € et 2 000 000 € au niveau des charges à caractère général en

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023. Donc, c'est une ambition proposée de pouvoir restreindre certaines dépenses courantes, de limiter effectivement le recours à des prestations de services extérieurs pour justement que les ratios soient sauvegardés. Je ne parle pas de moi en particulier, je vous ai vu sourire, c'était palpable. Pour autant, une volonté de maîtriser l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement. Vous voyez que finalement, vous avez moins de 500 000 € entre 2021 et la proposition qui sera effectuée dans le cadre du budget 2023.

Sur les charges de personnel, vous passez de 4.7 millions à 5.230 millions proposés. Cela va encore un peu évolué. Donc, vous avez une part d'incompressible que ce soient les cotisations sociales, le glissement vieillesse technicité, vous avez la revalorisation du point d'indice qui vient à être complètement absorbée sur la totalité de l'année 2023, alors que c'était une partie de l'année pour 2022, qui vient à avoir une évolution dans le temps et c'est sur ce curseur-là en tout cas que vous allez devoir faire un effort de maîtrise, un effort entre guillemets, de faire des choix pour savoir comment cette masse salariale doit évoluer dans le temps et comment vous allez la maîtriser. Voilà pour cela.

Sur les autres charges de gestion courante, vous aviez la contribution au Syndicat de la piscine de près de 300 000 €. Cette contribution était budgétaire. Elle sort du budget pour être fiscalisée. De la même manière, c'est un choix, c'est-à-dire que ce n'est plus le budget qui prend en charge pour le dire simplement, c'est simplement l'habitant et le contribuable qui verra sur sa feuille d'imposition apparaître une fiscalité supplémentaire liée à la contribution à la piscine. C'est un choix. Cela réduit de fait vos dépenses de fonctionnement et vous voyez un gain de près de 300 000 € entre 2022 et 2023 qui s'explique en grande majorité de ce choix de passer sur une contribution fiscalisée.

Les charges financières, en tant que telles, augmentent au regard de l'emprunt. Vous avez contracté un emprunt d'abord de 7.2 millions qui a été retravaillé à 3.6 millions avec des charges financières qui naturellement augmentent puisque vous avez augmenté l'endettement pour pouvoir financer ce projet. Et après toute la question de fond, ça va être l'ensemble des recettes qui vont être générées par la construction de cette école, par l'arrivée de nouveaux habitants et des dépenses de fonctionnement et de trouver un équilibre dans le temps. Et vous verrez, dans les différentes perspectives proposées, si vous faites des efforts malgré ce projet ambitieux mais important pour la Commune, vous arriverez à garder des ratios dans un état de santé financière tout à fait positif. Voilà sur ces quelques éléments de présentation de dépenses. Alors, excusez-moi tout à l'heure pour le fourchage de langue. C'était là où je voulais évoquer les charges de personnel. Les 69% peuvent paraître volumineux et importants dans la structure de charges mais vous avez assez peu de participations à des syndicats extérieurs ou à des subventions aux associations, par rapport à des collectivités de même taille, vous avez des charges à caractère général qui restent en-dessous de la moyenne de la strate et qui sont limitées et de fait, le chiffre gonfle et je ne vous cache pas, pour avoir fait plusieurs collectivités en Seine-Maritime en terme d'analyse financière, ce chiffre-là, je le rencontre dans toutes les collectivités qui ont fait un choix de service public en régie. Plus vous avez d'agents, plus vous avez de services publics en régie, plus votre structure de charges est importante. Et, à côté de cela effectivement, le sujet encore une fois est de maîtriser les deux autres : dépenses de fonctionnement et prestations de service. Voilà pour ces éléments.

Pour continuer et peut-être que cela va vous intéresser davantage, je sors un peu de ce scop-là et je vais vous le faire rapidement. Vous avez finalement toutes les autres participations qu'on évoquait, le 65 ou autres charges de gestion courante. Pour être assez précis, ce sont les indemnités des élus et les participations aux syndicats extérieurs, les subventions aux associations, tout ce qui finalement concerne l'ensemble de l'externe si je puis dire. Et c'est très modéré chez vous par rapport à d'autres collectivités, par rapport à des choix qui sont effectués effectivement au sein de cette instance.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur les ratios de CAF (capacité d'autofinancement brute et/ou nette) on aurait pu même évoquer une CAF de gestion mais ça n'a pas un grand intérêt dans la présentation.

| CAF | 2020 | 2021 | Variation 2020-2021 | 2022 | Variation 2021-2022 |
|---|--------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|
| Produits réels de fonctionnement | 7 130 544,82 | 7 157 087,59 | 0,37 % | 7 777 645,01 | 8,67 % |
| Charges réelles de fonctionnement | 6 497 099,46 | 6 943 859,61 | 6,88 % | 7 479 886,77 | 7,72 % |
| CAF Brute | 633 445,36 | 213 227,98 | -66,34 % | 297 758,24 | 39,64 % |
| Remboursement de dettes bancaires et assimilées | 266 483,64 | 274 006,69 | 2,82 % | 272 626,59 | -0,50 % |
| CAF Nette | 366 961,72 | -60 778,71 | -116,56 % | 25 131,65 | 141,35 % |

Schématiquement, la CAF brute : lorsque vous avez payé l'ensemble de vos dépenses par rapport à vos recettes de fonctionnement et qu'on retrace tout ce qui a attiré à un caractère exceptionnel, vous avez une somme qui est la CAF brute. Vous voyez qu'elle passe de 633 445,36 € à 297 758,24 € en 2022. Mais lorsque l'on veut être complet et vérifier entre guillemets, un indicateur de solvabilité de la Commune, il faut retrancher le capital de la dette. Vous payez des charges financières en fonctionnement au chapitre 66, vous payez un capital de la dette en investissement au chapitre 16 et, naturellement, lorsque vous retranchez le capital de la dette, il vous reste une somme à la fin de l'année qui peut-être de l'autofinancement ou bien ré-injectée pour faire de l'investissement en section d'investissement et ainsi, permettre à la Commune d'aller plus loin. Là, on constate que 2020 était une année où vous aviez une CAF nette de 366 961,72 €, vous avez une CAF nette négative en 2021 et vous avez une CAF qui revient au-dessus de cette barre fatidique du zéro en 2022 parce que vous avez eu en ce début de mandat, des dépenses de fonctionnement, des choix qui ont été faits en terme de mode de gestion et de services publics. L'intérêt finalement de ces ratios, c'est de pouvoir les projeter dans le temps pour vérifier si ces ratios vont augmenter et permettre, entre guillemets, d'assurer la pérennité financière et la solvabilité des comptes communaux. Donc ça, c'est la partie prospective sur laquelle on reviendra. La grande question, c'est effectivement que ces ratios, en tant que tels, sont aujourd'hui faibles mais sont en voie de progression dans les perspectives et vous suivez une courbe de maîtrise de vos dépenses de fonctionnement comme cela a été projeté et ce sera également l'objet du débat. Voilà pour la CAF brute et la CAF nette.

Alors, la CAF brute et la CAF nette ont une incidence directe sur la capacité de désendettement. Finalement, combien d'années d'endettement la Commune a et ce que cela peut représenter de manière générale pour les habitants ? Donc, lorsque vous êtes entre 0 et 7 ans pour les analystes financiers, vous êtes dans le vert. Lorsque vous êtes entre 7 à 10 ans, *-ce sont les fourchettes comparé encore une fois, je tiens à le dire, car chaque analyste à sa grille de lecture-* vous êtes plutôt dans la zone orangée jusqu'à 12 ans maximum et au-delà, effectivement, vous êtes dans une zone rouge et l'intérêt, c'est de voir si cette capacité de désendettement dépasse les 12 ans sur plusieurs exercices budgétaires, comme la CAF. Si vous avez 2 ans, 3 ans de désendettement d'un coup seulement et que vous revenez à 2 ans l'année d'après, c'est un point de vigilance à avoir mais ce n'est pas un signal négatif en tant que tel si ce n'est pas analysé dans le temps. Là, chez vous, c'est simplement lié à la CAF en tant que telle car le calcul est simple : C'est l'encours de la dette rapporté à la CAF brute qui vous permet d'avoir le nombre d'années d'endettement et la capacité de désendettement. Dans ce cas de figure, si la CAF baisse, la capacité de désendettement augmente parce que parallèlement à cela, vous avez contracté un emprunt qui vous a fait augmenter l'encours de la dette et qui vient fragiliser le ratio sur 2022. Donc, on verra tout à l'heure et encore c'est tout l'intérêt : si vous augmentez votre CAF, vous allez avoir des chiffres bien meilleurs en terme de ratios et si l'encours de la dette vient à baisser dans le temps, votre ratio va tranquillement se rabaisser. Cela ne présente pas de signe majeur de dégradation si c'est bien observé encore une fois sur plusieurs années.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement, ce qu'il est important de voir, c'est finalement comment la collectivité s'organise pour avoir des ressources pour financer ses investissements.

| INVESTISSEMENT PROSPECTIF | 2023 % | 2024 % | 2025 % | 2026 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses d'équip. éligibles au FCTVA | 3 983 212 | 5 190 575 | 651 475 | 50 872 |
| Dépenses d'équip. non éligibles au FCTVA | 150 000 | 150 000 | | 150 000 |
| Remboursement de dettes bancaires existantes | 230 585 | 187 694 | 313 540 | 442 779 |
| Remboursement nouvelles dettes bancaires | | | | |
| Remboursement d'autres dettes | | | | |
| Opérations pour tiers | | | | |
| Autres dépenses | | | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 4 363 797 | 5 528 269 | 1 115 015 | 643 651 |
| Cessions d'actifs | 0 | 0 | 3 700 000 | 3 700 000 |
| FCTVA | 127 373 | 312 798 | 686 214 | 851 462 |
| Autres dotations et fonds globalisés | | | 0 | |
| Subventions d'investissement | 179 229 | 200 000 | 200 000 | 200 000 |
| Opérations pour tiers | | | | |
| Emprunts bancaires souscrits | | | | |
| Autres emprunts | | | | |
| Autres ressources | 4 791 993 | 4 179 425 | 181 035 | 50 872 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 5 093 595 | 4 692 223 | 4 767 249 | 4 602 334 |

| Financement disponible | 2020 | 2021 | Variation 2020-2021 | 2022 (CA prév.) | 2023 | Variation 2022-2023 |
|----------------------------------|----------------|---------------|---------------------|-----------------|------------------|---------------------|
| Capacité d'autofinancement nette | 366 962 | -60 779 | -116,56 % | 25 132 | 171 000 | 580,42 % |
| Ressources propres | 182 114 | 71 296 | -60,85 % | 391 712 | 179 229 | -54,24 % |
| Cessions d'actifs (775) | 4 000 | 7 900 | 97,50 % | 432 116 | 0 | -100,00 % |
| Autres recettes d'investissement | 42 836 | 35 927 | -16,13 % | 47 612 | 4 791 993 | 9964,67 % |
| TOTAL | 595 912 | 54 344 | -90,88 % | 896 571 | 5 142 222 | 473,54 % |

Est-ce que c'est de l'autofinancement ? Est-ce que c'est de l'emprunt ? Est-ce que ce sont des ressources propres ? Est-ce que c'est d'autres types de recettes ? Et comment l'ensemble des recettes et des dépenses finalement se goupillent pour voir chaque année ce que vous allez devoir piocher dans vos excédents de fonctionnement ou dans votre autofinancement pour permettre le financement de ces dépenses ? En terme de financement disponible, vous voyez, vous retrouvez cette capacité d'autofinancement nette là-haut, les différentes ressources propres, les cessions de biens sont intégrées. Vous avez cédé, je vous le disais tout à l'heure, des biens en 2022 qu'on retrouve dans ce tableau. Après, ce sont toutes les autres recettes qui n'entrent pas dans les codes fonction qu'on évoquait. Donc, vous avez 595 000 € en 2020, 896 571 € en 2022 et vous montez potentiellement à 5 142 222 € en 2023, voir plus en fonction de la préparation budgétaire qu'on est en train de retravailler. Ce qui est significatif mais qui correspond à des projets plus ambitieux, notamment la construction de l'école qui est un investissement relativement bien financé. Donc, c'est intéressant de mettre au regard de ces sommes qui sont présentées, différentes dépenses d'équipement et vous voyez dans ce tableau-là que vous avez suffisamment de recettes d'investissement pour financer vos dépenses. En 2021, vous aviez un peu pioché mais surtout en 2022 et donc là, tout l'intérêt, c'est d'une année sur l'autre, d'avoir soit effectivement cet emprunt qui viendra générer un excédent supplémentaire pour financer vos investissements 2023, mais aussi d'avoir une part d'autofinancement qui va se restaurer dans le temps pour financer vos investissements, selon le triptyque que j'évoquais : emprunt, autofinancement et subventions d'investissement. Il faut que les projets comprennent de toute façon ces trois parts pour que vous gardiez dans le temps, une bonne santé financière et que finalement les projets soient acceptés. Et la plupart du temps, les banquiers demandent les plans de financement pour vérifier la qualité des financements, sachant que pour un projet, vous êtes habitués à cela, le taux de financement maximum va varier de 80 % à 70%.

Je vous ai évoqué tout à l'heure ce fameux emprunt de 7.2 millions qui est repassé à 3.6 millions au regard des besoins de la collectivité. Ça n'a pas eu d'incidence financière, c'était prévu dans le contrat initial et donc, finalement, vous avez simplement requalifié et retraité cette somme pour être au plus juste de votre besoin de financement. Voilà pour cette partie de vision de vos comptes.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur la dette communale, vous aviez déjà un endettement communal – encours de la dette au 31/12 de l'année 2020 : 1.7 millions. Donc, cet endettement existait et a été contracté sur des projets d'investissements et encore une fois, s'endetter n'est pas négatif en tant que tel si on a les moyens de s'endetter et si on peut effectivement raisonnablement porter les projets d'investissement dans le temps, encore une fois par la maîtrise des financements et cette dette. »

Madame BOTTAIS (Mme DURAND) : « Excusez-moi, c'était combien l'endettement en 2020 ? »

Monsieur BORDONALI : « 1.7 millions. »

Madame DURAND : « Et aujourd'hui ? »

Monsieur BORDONALI : « Vous êtes à 4.8 millions. »

Madame Mme DURAND : « Sans commentaire. »

Monsieur BORDONALI : « Après, ce sont des choix de gestion. Encore une fois, pour financer des projets comme une école à plusieurs millions d'euros ou un autre style de projet, vous n'avez pas d'autre choix que d'avoir recours à l'emprunt. Après, je vous laisserai en débattre entre vous. »

Monsieur QUIBEL : « Puisqu'il y a une question de posée. En fait, quand on regarde le prêt de 7.6 millions, vous allez peut-être répondre, il est engageable sur 24 mois. Donc, il y a celui de 3.6 millions qui sont engagés. Rien n'empêchera de réengager 3.6 millions d'un coup. Donc, ça peut être une contrainte. Est-ce que vous avez envoyé un courrier à la Caisse d'Épargne pour lui dire j'arrête et j'arrête à 3.6 millions ? C'est une question, c'est tout. »

Monsieur BORDONALI : « Juste sur la partie gestion, l'endettement, le taux, sont des pouvoirs de Conseil Municipal. Vous avez la possibilité, vous avez raison, de vous endetter. Ça revient vers vous à chaque fois qu'il y a un emprunt supplémentaire qui est proposé. Mais, c'est un choix. C'est-à-dire que vous avez des projets d'investissement, vous décidez encore une fois d'avoir recours à l'emprunt ou pas. Certaines collectivités demandent la fiscalité plutôt que d'emprunter ou les deux. Donc, c'est un vrai choix de l'exécutif et pour vous répondre, en tout cas sous le contrôle du service des finances, il y a un lien qui a été effectué avec l'établissement bancaire pour revenir à cet emprunt de 3.6 millions. »

Monsieur QUIBEL : « Donc, il y a un écrit ? »

Monsieur BORDONALI : « Alors ça, je vais laisser répondre les différents services mais il y a eu des liens qui ont été effectués avec l'établissement bancaire. »

Madame le Maire : « Pour le prêt auprès de l'établissement, sa date anniversaire est au mois d'avril. N'ayant pas de deuxième appel, le deuxième appel ne sera pas fait, ça s'arrête d'office à 3.6 millions. »

Monsieur QUIBEL : « C'est 24 mois donc ce n'est pas au mois d'avril. C'est au mois d'avril 2024. On ne va pas rentrer dans le débat mais ça veut dire qu'il y a possibilité de le rentrer derrière sur 24 mois. La date anniversaire, je suis désolé, à moins que vous l'ayez déjà engagé, il va courir. On en reparlera tout à l'heure. »

Madame le Maire : « Je vais vous répondre car la personne en charge des finances est là. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame GAOUYER – service finance : « C'est jusqu'en avril 2023. »

Monsieur QUIBEL : « Donc, ça voudrait dire que vous avez engagé le prêt sans que le Conseil Municipal ait donné son accord. Nous, on a écrit au Préfet tout cela par rapport au prêt. Vous avez mis je ne sais combien de semaines à répondre quand on vous disait que 7 millions et des poussières qui coutaient près de 10 millions, vous nous avez dit qu'on ne comprenait rien. Mais là, ça veut dire que vous auriez engagé en plus le prêt étaient prévus, de toute façon on ne connaît aucun travaux sur Notre-Dame de Bondeville. On parlait de débat qui va arriver. On n'a jamais eu un débat. On reprendra à la fin. À côté de moi, ma collègue me disait : ne répond pas, ne parle pas, mais comme c'était ouvert sur ce point-là, je me permets de le préciser. »

Monsieur BORDONALI : « C'est un débat d'orientation budgétaire bien sûr. Si je peux me permettre, le temps de rechercher l'information par les services. L'opportunité financière stricto-sensu de réemprunter pour des projets d'investissement qui sont lancés par la construction de l'école, ça n'a pas d'intérêt technique aujourd'hui en tout cas.

Monsieur QUIBEL : « Je n'ai pas entendu, excusez-moi. »

Monsieur BORDONALI : « Je vous disais simplement que sur le point de vue financier, sans parler de tous les enjeux politiques qui vous regardent, il n'y a pas d'intérêt aujourd'hui à emprunter de nouveau 3.6 millions sur l'ensemble des investissements ou alors, ça voudrait dire que vous avez d'autres projets d'investissement à financer. Et ce n'est pas le cas dans la préparation budgétaire 2023 qui est initiée. Aujourd'hui, vous financez vos projets avec de l'autofinancement, de l'emprunt que vous avez évoqué et des subventions d'investissement et vous verrez, dans la préparation budgétaire, qu'il y a des projets extrêmement bien financés pour l'école. Cette recette supplémentaire viendrait sur-financer la section d'investissement et ne représenterait pas un grand intérêt. »

Monsieur QUIBEL : « Je vais vous répondre. Je ne suis pas d'accord avec vous, donc ça va faire partie de l'intervention tout à l'heure. En fait, on présente toujours le petit bout. Vous connaissez, j'espère pour l'équipe qui est en poste, qu'elle connaît tous les engagements qui vont être pris. Nous, on n'a jamais eu une discussion sur l'urbanisme, des choses comme ça ! Donc, ça veut dire que l'on découvre. Quand vous dites c'est bien ficelé ou situé. Oui, peut-être. Il y a un prêt, on en avait débattu. On a écrit au Préfet, ça engageait pendant 28 ans la structure de la Mairie. Donc, au bout de je ne sais combien de fois, vous avez réussi à le défendre. Le problème, dans l'analyse qui vient d'être faite au niveau de Notre-Dame de Bondeville, c'est toujours un petit bout, un petit bout-là, un petit bout-là. Ça fait trois ans que l'on vous demande, d'après ce que j'ai compris de l'équipe d'avant vous l'avait demandé : Quel est votre projet d'urbanisme ? Quel est votre projet politique ? Quel est votre projet d'engagement ? Quel est le projet financier ? Donc, de toute façon, ça va être la base de discussion du débat. »

Monsieur BORDONALI : « Là, pour le coup, ça va être simple de vous répondre. Le projet d'aménagement en tant que tel, c'est politique et donc ça je laisse le débat aux élus. Mais sur la partie projection de l'investissement, d'avoir une vision globale si je comprends la question, Madame le Maire s'est engagée à présenter, et cela fait partie de ma mission, un plan pluriannuel d'investissement et les autorisations de programme et crédits de paiement. Ce qui fait que pour l'école, en tant que telle, vous allez avoir une délibération qui vous sera proposée en tout cas, avec la totalité de la dépense sur un échéancier annuel, donc jusqu'en 2025, 2026, excusez-moi, 2025, avec les recettes en face et vous aurez en fait, tous les ans, à la fin de l'année ou au moment du budget, ça c'est un choix, le montant des dépenses qui ont effectivement été réalisées, les recettes qui ont été effectivement perçues et vous aurez, rapportée tous les ans, une vision globale de tous les investissements. Tout cela, c'est en tout cas un outil qui peut être proposé. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : « Ce n'est pas un outil qui nous est proposé, c'est un outil que l'on demande depuis trois ans. Ça veut dire qu'on est obligé de prendre des positions et dire voilà il y a cela, sans connaître exactement ce qui se passe derrière. Donc, ça veut dire qu'à force de pilonner.... Ce que l'on trouve bien sur le ROB, je vais le dire. C'est qu'au moins, il y a une toute petite prospective sur 2 ans, 3 ans, d'où la prospective, déjà quand on a fait les élections, on les avait faites jusqu'en 2026. Et après, voir un petit peu les projections qu'ils pourraient y avoir. Donc on verra tout à l'heure.

Je me permets, parce que je le fais de mémoire, en fait, vous avez attendu Madame le Maire trois ans pour faire le même constat que nous. Vous êtes intervenue, donc ça veut dire *-je ne vais pas entrer dans tous les détails derrière, je les préciserai* – vous êtes intervenue, vous avez fait la lecture en je ne sais pas en quelques jours, quelques heures mais cela veut dire que tout ce qui est proposé, c'est des demandes que l'on avait. Là, c'est des fac-similés un petit peu sur certaines choses, je reprendrai clairement les choses. Donc, tout le monde est surpris. Donc, on n'est pas tellement d'accord de la façon dont ça se passe. On est à chaque fois mis devant le fait accompli. Là, il y a une projection faite jusqu'En 2024/2025. On est au courant de rien. On ne sait pas ce qu'il y a derrière. »

Madame le Maire : « Pour vous répondre, la délibération concernant le prêt de 7 320 000 est la n° 2022-22 du 23 mars 2022. Elle a été votée en Conseil. »

Monsieur QUIBEL : « Donc, on est d'accord, jusqu'en 2024. Je suis désolé mais vous vous êtes trompée. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de possibilité. Une nouvelle fois, je ne vais pas reprendre les propose de Madame BOTTAIS, une nouvelle fois, vous nous dites des choses que vous ne connaissez pas. Ça veut dire que vous ne connaissez même pas les engagements, je suis désolé, on ne suit pas tout ça et c'est nous qui vous ressortons : attention, ce serait bien de faire une projection, attention il va y avoir un effet ciseau. En fin de compte, l'analyse que vous faites, c'est l'analyse que l'on avait il y a trois ans en vous disant : attention, vous partez sur un effet ciseau qui va arriver. Moi, je me rappelle la première fois où il y a eu un conseil municipal. C'est Monsieur BATAILLE qui était intervenu et qui avait dit : quand les comptes sont comme cela, il va y avoir un effet ciseau. Donc, au fur-et-à-mesure, vous avez vendu les biens de la Commune. Moi, quand je plaisante avec des collègues, je dis les bijoux de famille, pour pouvoir passer au niveau des CAF et ainsi de suite, parce que vous la présentez brute mais si on la regarde nette. »

Monsieur BORDONALI : « Les produits exceptionnels ne sont pas dans les CAF. Le 775 ne rentre pas. »

Monsieur QUIBEL : « Non, non, mais quand on regarde par un autre axe. Attendez, quand on regarde les possibilités de CAF sur les dernières années, c'est déjà, il y avait une possibilité qui était nulle et vous l'avez précisé. Mais en nette, il n'y a plus grand-chose derrière. »

Monsieur BORDONALI : « Excusez-moi, je me permets de préciser. Je ne disais pas le contraire de ce que vous êtes en train de dire. Je précisais simplement que dans le calcul de la CAF, vous n'avez pas les ventes de terrains. Elles n'apparaissent pas. C'est dans le calcul obligatoire de les retraiter pour avoir une image fidèle du ratio. Mais vous retrouvez ces ventes de terrain dans le résultat global de fin d'année. Ça veut dire que ça vient améliorer votre résultat de fin d'année pour le dire autrement. »

Monsieur QUIBEL : « Alors nous, je vais le préciser autrement. En gros, parce qu'il va être fait la même chose pour les écoles Duteurtre et Victor Hugo. Ça va faire 1 million d'euros que vous réinjectez dans les comptes de la Commune. Donc après, on fait comme vous voulez mais ça veut dire que les fonds propres qui viennent de...

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Intervention de Mme BOUTEILLER car le micro n'est pas allumé, ce qui pose problème pour la retranscription des propos).

Monsieur QUIBEL à Madame BOUTEILLER : « Je vous donnerai mon papier. En fait, si vous êtes d'accord et si vous n'avez pas entendu, en fait le fond, il est dans une intervention que je ferai tout à l'heure. Je reprendrai tous les points et après s'il y a quelque chose que j'ai oublié, vous me ferez coucou et je le ferai, il n'y a aucun problème. »

Monsieur QUIBEL : « Mais c'est quand même 1 million de fonds propres qui ont sauté et qui ont été redonné pour que les comptes soient bien présentés. Pour un profane, ça passe, pour des gens un peu plus avertis.... Il y a des gens qui sont nettement meilleurs que moi au niveau de la comptabilité et des finances publiques qui le laisse passer comme cela. Moi, je trouve cela très troublant. »

Monsieur BORDONALI : « Alors, pour reprendre sur la dette. Vous avez cet encours de dette de 4.8 millions que vous avez vus. Donc les seuls éléments supplémentaires que je peux vous donner sur la dette qui peut avoir des intérêts. Vous êtes sur des taux et une dette sécurisée. Donc, vous avez une charte au niveau de l'État « Charte Gissler » qui vient déterminer le niveau de risque de l'ensemble de vos emprunts. Donc, ils sont structurés, ils sont swappés, ils peuvent être indexés sur différentes valeurs qui peuvent avoir un caractère exotique – excusez-moi le terme- et qui ont entraîné pour des collectivités, notamment Angoulême en son temps, des difficultés majeures de financement. Et on a eu dernièrement un avis hypothécaire des collectivités qui ont eu des emprunts de ce type-là. Ce n'est pas votre cas. Vous êtes sur une structure de dettes qui est rassurante, avec des taux fixes qui ne présentent aucune difficulté. Vous avez 9 emprunts en cours, avec un taux moyen de 3.5. Finalement, pas grand-chose à dire de plus. On peut toujours aller retravailler, renégocier les emprunts, revoir les établissements bancaires. C'est un travail de fond mais, en tant que tel, il n'y a pas de produit structuré. Pour revenir à ce que vous évoquiez Monsieur, sur la partie prospective et pour terminer –Je suis un peu long, excusez-moi- je ne vais pas tout détailler mais vous avez en fait deux scenarii qui vous sont proposés.

1^{er} scenario : vision prospective fonctionnement fil de l'eau (tendanciel)

| ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE | | | | | | | |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT PROSPECTIF | 2023 | % évolution | 2024 | % évolution | 2025 | % évolution | 2026 |
| Eau, chauffage, électricité | 500 000 | 10,00 | 550 000 | 10,00 | 605 000 | 10,00 | 665 500 |
| Autres charges à caractère général | 1 500 000 | 2,00 | 1 524 759 | 2,00 | 1 555 254 | 2,00 | 1 585 359 |
| Charges de personnel | 5 230 342 | 3,00 | 5 392 426 | 3,00 | 5 554 199 | 3,00 | 5 720 825 |
| Atténuations de produits | 6 000 | | 6 000 | | 6 000 | | 6 000 |
| Contingents et participations | 2 000 | 0,00 | 2 000 | 0,00 | 2 000 | 0,00 | 2 000 |
| Autres charges de gestion courante | 279 271 | 3,00 | 287 647 | 3,00 | 296 277 | 3,00 | 305 165 |
| Charges financières | 104 280 | 20,00 | 113 842 | 20,00 | 136 611 | 20,00 | 163 933 |
| Charges exceptionnelles | 6 030 | | 6 030 | | 6 030 | | 6 030 |
| TOTAL CHARGES REELLES | 7 627 923 | 3,34 | 7 882 705 | 3,54 | 8 101 371 | 3,01 | 8 455 812 |
| Atténuations de charges | 280 000 | | 280 000 | | 280 000 | | 280 000 |
| Produits de service | 292 000 | 5,00 | 306 600 | 5,00 | 321 930 | 5,00 | 338 027 |
| Impôts et taxes (hors foncières) | 4 264 002 | 3,00 | 4 391 922 | 3,00 | 4 523 680 | 1,00 | 4 568 917 |
| Autres impôts et taxes (FNGIR, droits de place) | 1 123 626 | 1,00 | 1 134 862 | 1,00 | 1 146 211 | 1,00 | 1 157 673 |
| Dotations et subventions | 2 000 000 | 1,00 | 2 020 000 | 1,00 | 2 040 200 | 1,00 | 2 060 602 |
| Autres produits de gestion courante | 70 000 | 3,00 | 72 100 | 3,00 | 74 263 | 3,00 | 76 491 |
| Produits financiers | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 |
| Produits exceptionnels (hors cession d'actifs) | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 |
| Produits des nouveaux investissements | 0 | | 0 | | 0 | | 0 |
| Reversement Excédent Budget annua | | | | | | | |
| TOTAL PRODUITS REELS | 8 049 028 | 2,18 | 8 225 484 | 2,20 | 8 400 203 | 1,44 | 8 504 700 |
| Prévision CAF brute | 421 704 | | 342 779 | | 244 913 | | 45 890 |
| Prévision Coefficient de rigidité | 0,06 | | 0,67 | | 0,08 | | 0,09 |

Un premier scenario qui permet de mettre en exergue en tendanciel, sans aucune décision de l'exécutif, un rapprochement des recettes et des dépenses, lié à l'augmentation des consommables on l'a dit, à l'effet inflation, à la part de la masse salariale qui augmente de 2 à 3% à minima tous les ans. Et donc, naturellement dans le temps et avec ce contexte que vous avez évoqué, qu'on connaît, on aurait eu un rapprochement de l'ensemble des dépenses et des recettes. Ce qui est peut-être plus intéressant ici, c'est ce ratio de CAF brute que vous avez vu tout à l'heure : on le voit

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

baisser de 421 704 € à 45 896 € effectivement en fin de ce mandat. On peut considérer effectivement que ce n'est pas très satisfaisant d'un point de vue financier en tant que tel.

Variation des charges et produits 2023-2026

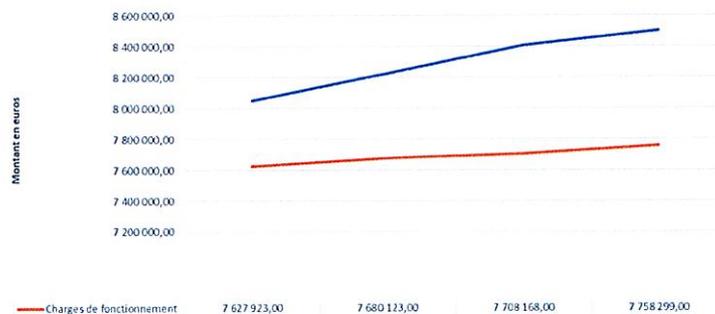


2^{ème} scenario : vision prospective avec réduction des charges à caractère général et augmentation des charges de personnel de 2%

| ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE | | | | | | | |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT PROSPECTIF | 2023 | % évolution | 2024 | % évolution | 2025 | % évolution | 2026 |
| Eau, chauffage, électricité | 500 000 | 10,00 | 550 000 | 5,00 | 577 500 | 5,00 | 606 375 |
| Autres charges à caractère général | 1 500 000 | -10,00 | 1 376 205 | -10,00 | 1 238 585 | -10,00 | 1 114 726 |
| Charges de personnel | 5 230 342 | 2,00 | 5 338 398 | 2,00 | 5 445 166 | 2,00 | 5 554 069 |
| Atténuations de produits | 6 000 | | 6 000 | | 6 000 | | 6 000 |
| Contingents et participations | 2 000 | 0,00 | 2 000 | 0,00 | 2 000 | 0,00 | 2 000 |
| Autres charges de gestion courante | 279 271 | 3,00 | 287 647 | 3,00 | 296 277 | 3,00 | 305 165 |
| Charges financières | 104 280 | 20,00 | 113 842 | 20,00 | 136 611 | 20,00 | 163 933 |
| Charges exceptionnelles | 6 030 | | 6 030 | | 6 030 | | 6 030 |
| TOTAL CHARGES REELLES | 7 627 923 | 0,68 | 7 680 123 | 0,37 | 7 708 168 | 0,65 | 7 758 259 |
| Atténuations de charges | 280 000 | | 280 000 | | 280 000 | | 280 000 |
| Produits de service | 292 000 | 5,00 | 306 600 | 5,00 | 321 930 | 5,00 | 338 027 |
| Impôts et taxes (taux foncières) | 4 264 002 | 3,00 | 4 391 922 | 3,00 | 4 523 680 | 3,00 | 4 568 917 |
| Autres impôts et taxes (FMGIR, droits de place) | 1 123 626 | 1,00 | 1 134 862 | 1,00 | 1 146 211 | 1,00 | 1 157 673 |
| Dotations et subventions | 2 000 000 | 1,00 | 2 020 000 | 1,00 | 2 040 200 | 1,00 | 2 060 602 |
| Autres produits de gestion courante | 70 000 | 3,00 | 72 100 | 3,00 | 74 263 | 3,00 | 76 491 |
| Produits financiers | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 |
| Produits exceptionnels (hors cession d'actifs) | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 |
| Produits des nouveaux investissements | 0 | | 0 | | 0 | | 0 |
| Reversement Excédent Budget annexes | | | | | | | |
| TOTAL PRODUITS REELS | 8 049 628 | 2,18 | 8 225 484 | 2,20 | 8 406 283 | 1,14 | 8 501 709 |
| Prévision CAF brute | 421 704 | | 545 361 | | 698 115 | | 743 410 |
| Prévision Coefficient de rigilité | 0,66 | | 0,66 | | 0,66 | | 0,67 |

On a proposé, et c'est plutôt bien évidemment dans cette logique-là que le budget 2023 a été construit, un deuxième scenario. Alors, je vous passe les hypothèses que vous avez sous les yeux. C'est vrai que ce tableau a été construit selon les hypothèses de travail, mais je pense que vous l'avez lu attentivement et je suis à votre disposition pour le ré-évoquer si besoin. Vous avez un deuxième tableau où l'on constate ici ce rapprochement des courbes, sans avoir effectivement l'effet ciseau.

Variation des charges et produits 2023-2026



Là, vous avez une prospective où lorsque vous faites un effort sur les charges à caractère général qui est relativement soutenu (100 000 à 150 000 € par an). Il y a des choix qui peuvent être effectués en terme de masse salariale, comme on pouvait le dire

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tout à l'heure. Vous arrivez à avoir une restauration du ratio CAF de 421 000 € à 700 000 € en fonction des années, ce qui va permettre de développer vos projets d'investissement, de restaurer l'autofinancement mais ça veut dire surtout qu'il y a un engagement pluriannuel de l'exécutif si cette prospective est finalement validée. Donc, elle devra être mise à jour parce qu'encore une fois, en toute humilité, toute prospective est obsolète au bout de 3 à 6 mois comme j'ai pu vous le dire, en fonction des contraintes et tout ce qu'on peut avoir dans toutes collectivités. Donc, il faudra l'actualiser. Et pour autant, en fonction des éléments que l'on a aujourd'hui, le constat est que si vous faites des efforts sur les charges à caractère général et sur la masse salariale, vous réussissez à restaurer votre ratio et à mener vos projets d'investissement. Voilà, pour ces éléments-là.

Je vous ai remis tous les éléments d'hypothèses de travail et donc là, on voit, a contrario, l'éloignement des deux courbes recettes/dépenses. On peut faire 10 ou 15 propositions. Encore une fois, ce n'est qu'une volonté de vous démontrer qu'il y a des choix et que le débat d'orientation budgétaire porte surtout sur la prospective, si je puis me permettre. Vous avez un budget 2023 très prochainement qui va porter sur les projets de l'année, et vous avez raison de les mettre sur tous les autres sujets. Mais, la prospective en tant que telle, est souvent le moment qui alimente le plus le débat.

Et en investissement, de la même manière, alors là c'est autre chose comme je vous le disais tout à l'heure. Vous avez le coût total des dépenses d'investissement et le total des recettes. Alors, je vais vous dire que c'est rare de rencontrer ce cas de figure : vous avez des projets qui sont extrêmement bien financés au sein de la Commune et donc, de fait, où je pensais trouver un problème de financement des projets, et j'avais commencé par regarder en toute honnêteté l'investissement, et bien finalement, vos projets sont bien financés donc il n'y a pas de difficulté majeure. Vous n'avez pas un besoin à avoir un recours à l'autofinancement de manière soutenue donc, votre sujet, comme toutes les collectivités, c'est votre fonctionnement. Il faut maîtriser ce fonctionnement pour continuer à investir dans le temps. Mais sur les subventions d'investissement, le recours à l'emprunt de 3.6 millions qui ont été contractés comme l'évoquait Monsieur, ça c'est un fait, mais ça permet de financer vos projets sur la durée du mandat sans projet supplémentaire, sur le périmètre identique à celui d'aujourd'hui, sans contrainte et sans difficulté. Voilà ce que je pouvais vous dire synthétiquement sur les différents éléments. Je vous ai ajouté à la fin, pour information, parce que c'est toujours un peu nébuleux, le décret de 2016 qui vient rappeler le contenu du ROB et toutes les obligations que vous avez mis en œuvre en terme d'informations à mettre dans ce document. Et moi, je me tiens bien évidemment à votre disposition pour toute question, observation et remarque que vous souhaitez. »

Madame DURAND : « Moi, je voulais juste une petite lumière par rapport à ce que vous avez proposé. Vous avez travaillé le futur budget 2023. Votre responsabilité est-elle engagée sur ce que vous avez proposé ? »

Monsieur BORDONALI : « Non, ma responsabilité, c'est une responsabilité de conseils. Mais encore une fois, si je viens faire des analyses financières, préparer des budgets en lien avec les services et l'exécutif de la Commune, c'est pour que ça fonctionne. C'est-à-dire que ma responsabilité, c'est plutôt une responsabilité que je me donne, que l'ensemble des documents qui vous sont présentés soient les plus sincères possibles, qu'ils soient compréhensibles et derrière, on arrive à tenir entre guillemets, les cadenas. Donc, ça dépend de vous, des élus, mais techniquement en tout cas, lorsqu'il y a des alertes à mettre en place, je les mettrai. C'est mon rôle. »

Madame DURAND : « Merci Monsieur. »

Madame JARNIOU : « Le groupe Osez le Renouveau a quelques observations et quelques demandes de précisions. D'abord sur la forme, quand on prend le 1^{er}

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

paragraphe de l'introduction, on va vous demander quand même de réaliser le ROB en remplaçant la Métropole Rouen Normandie par la Ville de Notre-Dame de Bondeville. »

Monsieur BORDONALI : « Non, je me suis permis de le mettre, excusez-moi, car vous devez transmettre le ROB à la Métropole Rouen Normandie dès lors que vous êtes une commune de + de 3 500 habitants. »

Madame JARNIOU : « Tout à fait. Je vois bien que c'est un modèle. »

Monsieur BORDONALI : « Du tout. »

Madame JARNIOU : « Et les références du 5211 ne sont pas justifiées. Autre forme, il y a le point 3.1 budget principal et on n'a pas un point propre du tout. Des précisions sur le point 3.1.1 : tous les contribuables seront entièrement exonérés de taxe d'habitation. Je vous demande de préciser au titre de la résidence principale. Sur le point 3.1.2, vous évoquez une contribution fiscalisée pour le financement de la piscine. Comment pensez-vous la mettre en œuvre ? »

Monsieur BORDONALI : « Alors, là pour le coup, si ne puis me permettre, ça dépendra du Comité Syndical de la piscine. Ca veut dire que c'est un sujet qui est annexe au budget municipal. »

Madame JARNIOU : « Ce sera sur la taxe foncière ? Ce sera un rôle pour... »

Monsieur BORDONALI : « Ce sera effectivement sur la feuille d'imposition des propriétaires en fin d'année. »

Madame JARNIOU : « Donc, ce ne sera que les propriétaires qui paieront cette taxe-là. Les locataires ne paieront pas puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation. »

Monsieur BORDONALI : « Alors, oui tout à fait. »

Madame JARNIOU : « Oui, alors bien préciser que ce sont bien les propriétaires de Notre-Dame de Bondeville qui paieront cette somme-là, donc 300 000 € à répartir. Donc, je ne sais pas combien il y a de taxe foncière : 2 500, ça fait plus de 100 euros par personne. »

Monsieur BORDONALI : « Finalement, en fait, c'est un choix de financement. Vous avez financé la piscine via le budget, donc ça veut dire que les habitants n'étaient pas fiscalisés. Et là, vous décidez que finalement, ce soit directement les habitants qui soient prélevés sur le fonctionnement de la piscine. Mais ça, c'est un véritable choix politique pour le coup. Il n'y a rien de technique en tant que tel. »

Monsieur QUIBEL : « En tant que maire de Notre-Dame de Bondeville, vous êtes présidente du Syndicat de piscine. Donc, il y a une réunion demain dont vous êtes représentante de notre Commune ; comment vous allez mettre en œuvre ce nouvel impôt parce que je pense que vous l'avez décidé. Je pense que d'ici à demain, vous savez comment vous allez présenter les choses et comment ça va s'orchestrer suite à la demande de Madame JARNIOU. »

Madame le Maire : « De toute façon, nous allons faire ce que la Commune du Houlme a déjà fait il y a quelques années, en 2016, fiscaliser la contribution. C'est le même schéma très clairement. Le choix a été fait en effet de fiscaliser sur la feuille d'impôt et de ne pas augmenter par ailleurs la taxe foncière. C'est ce qui sera proposé au Syndicat de piscine. Je tiens à préciser que le savoir-nager est important quand on entend tous ce qui se passe et toutes les noyades qu'il y a. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame JARNIOU : « Autre demande. Point 4. S'agissant de la structure de la dette, vous nous indiquez 9 emprunts. Est-ce que l'on pourrait connaître la liste de ces emprunts, avec la date d'emprunt, son terme, le montant et l'échéance. »

Monsieur BORDONALI : « C'est obligatoirement annexé au budget. »

Madame JARNIOU : « D'accord. on devrait le retrouver au budget primitif ? »

Monsieur BORDONALI : « Tout à fait. Vous avez une structure de la dette, un état de la dette avec les réformes. »

Madame JARNIOU : « Point 5.2. Vous parlez de réduire de 10% les charges à caractère général. Vous proposez d'arrêter certains services. Avez-vous des idées ? Quelles sont-elles ? Et quelle conséquence pour les habitants de Notre-Dame de Bondeville ? Il y a des services qui ne servent à rien dans la Commune ? »

Madame le Maire : « Ce n'est pas arrêter des services, c'est passer en régie ce qui était passé auprès d'entreprises extérieures, c'est différent. »

Monsieur BORDONALI : « En fait, si je peux me permettre, c'est toute la question de la municipalisation de certains services. Vous en avez entendu parler sur l'eau potable, sur l'assainissement. Il y a des services qui vont être réorganisés dans les communes ou dans les intercommunalités en l'espèce puisqu'elles sont compétentes. Donc, c'est la même chose au niveau des Communes. Il y a toutes les prestations qui sont externalisées avec les révisions de prix qui peuvent aller, sur certains contrats, jusqu'à 20 ou 30%. Est-ce que la collectivité, et là c'est un choix, continue à exercer ce type d'activité en externalisé ou en régie et effectivement, il faut voir pour quel niveau de coût et faire une comparaison. »

Madame JARNIOU : « Parallèlement, vous voulez aussi limiter la charge. Vous dites que des services vont rentrer en régie et vous voulez limiter la hausse des charges de personnel. Vous proposez de ne pas remplacer les agents qui partiront en retraite progressivement. Avez-vous évalué le nombre d'agents qui partiront à la retraite et qui ne seront pas remplacés ? Et pareil, quelle conséquence pour les Bondevillais ? »

Madame le Maire : « Entre 2022-2023, il y a déjà des départs en retraite qui ne sont pas remplacés et il n'y a pas de conséquence plus que cela pour les Bondevillais. C'est revu autrement et s'est vu avec les services. »

Monsieur QUIBEL : « Juste une question. Madame BOTTAIS c'est vous qui aviez posé la question de savoir les emplois créés en cours d'année. On n'a jamais eu de retour. Ca serait bien que l'on ait une idée un petit peu des emplois qui sont créés à Notre-Dame de Bondeville. On a l'impression à chaque conseil municipal, qu'il y a de nouvelles personnes qui arrivent. »

Madame BOTTAIS : « Oui, j'avais demandé un organigramme précis, avec les positionnements pour savoir qui fait quoi. A chaque fois, je le réclame et à chaque fois, non. »

Madame le Maire : « Pour l'organigramme, vous aurez la réponse à la fin. »

Monsieur BORDONALI : « De la même manière, pour l'organigramme, il y a une annexe du budget qui est dédiée à la structure des effectifs : les catégories, les grades et autres, et qui est intégrée dans les éléments de présentation budgétaire qui vous seront proposés. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame JARNIOU : « Juste un dernier point. Sur le point 5.3, vous indiquez une cession d'actif de 3.7 millions en 2025 et 2026 et en dehors des cessions des écoles Louis Duteurtre et Victor Hugo évaluées à 3.5 millions, quelles sont les cessions d'actif que vous avez prévues, puisque vous avez prévu deux années, des recettes en 2025 et en 2026 ? »

Monsieur BORDONALI : « Alors, c'est peut-être improprement écrit de ma part, mais c'est simplement en fait, réparti sur les deux années étant donné qu'aujourd'hui, on n'a pas encore cette visibilité complète sur la construction de l'école. Ça débute. Donc, l'idée, c'est simplement de dire qu'il y aura des cessions de terrains constatées dans les comptes en 2025 et/ou 2026. »

Madame JARNIOU : « Pour un montant total de 3.7 millions et non 7.4 millions. »

Monsieur BORDONALI : « Tout à fait. 3.7 millions. C'est peut-être mal écrit, mais c'est 3.7 millions. »

Madame JARNIOU : « C'est sûrement mal écrit puisque... »

Monsieur BORDONALI : « Très bien. Je vous prie de m'en excuser. Le plus important, c'est d'apporter un correctif. »

Madame JARNIOU : « Merci. »

Madame BOTTAIS : « Moi, concernant l'affaire 2, page 23... Ah oui, c'est l'opposition Alliance Bondevillaise Citoyenne. J'ai noté l'impossibilité pour la Commune de prolonger ses investissements et ses dépenses de fonctionnement dès 2026. Mais je m'interroge. N'est-ce pas là aussi l'année des élections municipales ? Ce qui veut dire, Madame le Maire, que vous laissez à vos successeurs un gros problème de gestion pour l'année à venir. Ça, c'est un bilan de mandat qui s'annonce pour moi. A force d'avoir voulu construire notamment, d'avoir voulu « investir » de gros budgets pour la mairie, de construire un palais, un (*propos inaudible*), je ne sais pas, pourquoi ne pas avoir mis l'école en priorité puisque « ça vous tient tant à cœur » ? C'est ce que vous dites à chaque fois. Le fait de devoir fournir de gros efforts, et là, je vous rejoins quand vous dites : « si on fait des efforts, projet ambitieux... faire des efforts chaque année... » C'est toujours des « si ». Moi, je n'ai jamais de choses plus concrètes. Alors, j'avais marqué effectivement que le fait de devoir fournir de gros efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement a déjà commencé puisque vous avez récemment fait des notes de service qui exigeaient des agents de revoir leur budget drastiquement et de ne plus rien dépenser sans votre accord. En clair, vous exigez de vos services qu'ils réparent la situation dans laquelle vous les avez plongés, dans laquelle vous avez plongé la Commune. J'ai noté un autre point et je laisserai Elisabeth parler. Sur l'affaire 2, page 25, je cite : « cela implique aujourd'hui de ne plus remplacer... » Donc, ça concerne les embauches, les départs en retraite. Alors que vos embauches multiples – notamment je cite des amis, des connaissances, des conjoints d'élus ou autres, peu importe, pour moi ce que j'appelle des embauches indisciplinées, et bien, toutes ces embauches vont plomber la Commune pendant des années. Voilà ce que va nous coûter la gestion par favoritisme et clientélisme de la mairie. Je ne citerai pas des noms mais si vous voulez que je vous les murmure à l'oreille à l'extérieur du Conseil, j'en ai une panoplie. »

Monsieur BORDONALI : « D'un point de vue technique, et uniquement encore une fois sur les éléments de prospective, la première prospective est une prospective qui, par nature, est tendancielle si rien n'est fait. Je l'ai volontairement présentée pour démontrer qu'il faut prendre des décisions ; c'est l'objet du débat d'orientation budgétaire de ce soir, d'où la deuxième prospective sur les efforts et les « si » effectivement. Le principe d'une prospective, c'est qu'on détermine entre guillemets, ce que l'exécutif attend dans les futurs budgets. Donc, les engagements concrets, vous allez déjà les retrouver dès le

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

budget 2023 et après dans les différentes décisions modificatives. Si à la fin de l'année, au Compte Administratif, les dépenses n'ont pas augmenté par rapport aux différents éléments de prospective présentés, les engagements sont tenus et tous les ans, vous allez avoir, entre guillemets, et c'est votre rôle, un pouvoir de contrôle pour vérifier qu'entre ce qui vous est présenté au ROB et ce que vous avez débattu au moment du budget et tout au long de l'année, le rythme est maintenu ou pas. En tout cas, pour vous répondre synthétiquement, voilà les éléments que je peux vous apporter. Les autres éléments, je n'ai pas de réponse. »

Madame BOTTAIS : « Merci. Juste par rapport à la question, j'ai demandé à Madame le Maire pourquoi avoir favorisé la mairie en premier par rapport à l'école. Alors, j'attends. J'avais déjà posé la question, on m'avait dit que c'était de l'aménagement pour le handicap et compagnie, je suis d'accord. Là, il y avait besoin de refaire. Mais est-ce qu'on avait besoin de refaire la mairie dans son intégralité ? Est-ce qu'il ne suffisait pas d'investir momentanément puisque le mandat est suffisamment long pour répartir le budget ? Est-ce qu'il n'était pas plus judicieux d'investir dans ce dont on avait besoin de manière urgente et de favoriser le projet de l'école justement ? Pourquoi ce choix, en priorité la mairie ? »

Madame le Maire : « Ce choix a été fait en commission d'urbanisme à l'époque. Cela a été voté et accepté par le Conseil Municipal. Donc, revenir dessus, je trouve cela... Je vois bien l'orientation que vous voulez prendre, mais laissez-moi finir s'il vous plaît. Je vous ai laissée, je vous ai écoutée jusqu'au bout. En effet, c'est dans le but d'accessibilité au handicap sur toute la mairie et pas qu'une partie de la mairie. C'est aussi pour l'énergie, le bâtiment devenait une vraie passoire thermique, il ne faut pas l'oublier. Donc là, il y a quand même un très gros travail de fait et un rendu sur investissement. Et en plus, ce projet a été subventionné par l'Etat, la Métropole, le Département. Le reste à charge étant moindre, je ne vois pas pourquoi se priver de cette chose, sachant qu'au bout, comme je viens de vous le dire, par l'énergie que nous allons récupérer donc un moindre coût énergétique au bout de quelques années et cela a été pris en compte. Ça n'empêche pas de lancer le projet de l'école. »

Madame BOTTAIS : « Je repose tout le temps la même question parce que j'ai toujours les mêmes réponses, donc je ne dois pas être claire dans mes demandes certainement. Oui, ça a été voté, oui, mais ma question : pourquoi avoir fait autant de travaux à la mairie qui coûte quand même un sacré budget ? On aurait pu avoir plus d'argent pour l'école. Pourquoi ce choix ? »

Madame le Maire : « Les subventions que l'on a obtenu pour la mairie ne pouvaient pas être mises sur l'école. Il y a un barème maximal de subvention qu'on peut obtenir sur un projet et on n'aura pas plus. »

Madame BOTTAIS : « Oui, mais l'école était tout de même une priorité pour les enfants ! »

Madame le Maire : « Une priorité, bien sûr. Mais, il faut bien une ouverture de marché, ça prend du temps, ça ne se fait pas comme cela. Et entre deux, il faut continuer à investir pour la Commune. La mairie est accessible maintenant par tous et en plus par l'extérieur, on continue. Ce n'est pas totalement terminé. D'ailleurs, il y aura un article dans le Métro Mag bientôt à ce sujet. »

Monsieur QUIBEL : « Juste une précision. Au début du mandat, nous avons demandé à surseoir au niveau de la mairie les travaux qui devaient être faits. On nous avait répondu que ça avait été voté dans la précédente mandature, c'est-à-dire que l'on engage des projets qui datent de 6 à 10 ans à peu près pour notre Commune. Et quand on regarde ce que vous présentez, toute la partie que vous avez présentée, c'est quand même que l'on peut réfléchir sur le fait que des augmentations, des passoires thermiques, ces

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

choses-là, il y avait quand même une réflexion à faire après la Covid pour se dire comment on oriente notre Commune. Comment on gère notre Commune ? Quels sont les projets ? On n'a pas eu le loisir de connaître les projets. On les découvre à des moments quand je fais partie de réunions : tiens, il y a.... « Non, non, non, on n'en parle pas. Quand il y a un petit bout de bâtiment juste à côté ». C'était juste pour préciser les questions. »

Madame BOTTAIS : « Par rapport à ce que Monsieur QUIBEL vient de dire effectivement, on pose certaines questions en commission et on nous dit que ça fera un prochain point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Et quand on pose une question au niveau du Conseil Municipal, on nous dit qu'on en parlera dans une prochaine commission, ou qu'on en a déjà parlé dans une commission. Ce qui fait qu'on est dans l'effet ping-pong, un rebondissement sans cesse. Et moi, je trouve qu'on n'a jamais d'explications claires, nettes et précises. »

Madame le Maire : « Au niveau des commissions, là, vous n'êtes pas juste avec les services parce qu'ils travaillent beaucoup et ils tiennent leurs commissions. Sur l'urbanisme, il y a eu un peu de retard mais la personne vient d'arriver et il faut lui laisser le temps de prendre son poste. »

Madame BOTTAIS : « Je ne me permets pas de juger les agents qui travaillent sérieusement. C'est à vous Madame le Maire que je pose directement mes questions à chaque fois. »

Madame le Maire : « Je viens de vous répondre. »

Madame BOTTAIS : « Pas aux agents, je ne me permettrai pas. Je sais qu'ils bossent beaucoup. »

Madame DURAND : « Moi, je reviens sur l'affaire 2, page 24 concernant les charges de personnel. Moi, ça me perturbe quand même et je pense justement au personnel qui ne doit pas être stressé d'être dans la ligne de mire, de repenser l'ensemble des prestations de service. Je me pose beaucoup de questions pour eux. J'aimerais savoir si vous savez quels services vont être touchés par ces restrictions ? »

Monsieur BORDONALI : « On évoque en priorité les départs en retraite et après, c'est toute une politique RH à revoir, mais c'est encore à retravailler avec la direction des ressources humaines : soit le recrutement de personnel moins expérimentés avec une formation, soit un mixte intelligent entre différentes typologie d'expériences au sein de la Commune, ce qui va limiter les charges dans le temps, sans directement toucher un service plutôt qu'un autre. »

Madame DURAND : « Donc, s'ils sont moins expérimentés, il faudra encore faire appel à des gens extérieurs qui consomment plus. Je ne vous vise pas du tout, je n'ai rien contre vous. »

Monsieur BORDONALI : « J'adore. »

Madame DURAND : « Ce n'est pas contre vous du tout. Je ne veux pas me faire assassiner pour qu'après on vienne me dire que je vous ai agressé. »

Monsieur BORDONALI : « Je vous en prie. »

Madame DURAND : « Non, ce n'est pas vous et je suis contente de vous l'entendre dire parce qu'au dernier conseil municipal, on a reçu un petit papier comme quoi on n'avait pas été gentils tout le groupe. Donc là, en fait, voilà.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Oui, on vous aurit pris en porte-à-faux ! »

Madame DURAND : « Voilà, on a été méchantes fi-filles.... Donc, s'ils sont moins expérimentés, il faudra faire appel à des gens extérieurs qui le seraient plus mais qui vont coûter plus cher. Moi, je suis stressée pour le personnel. Je me pose des questions. »

Monsieur BORDONALI : « Je me permets de prendre mon exemple. Moi, j'ai commencé à 24 ans en tant que DGS d'une commune de + de 10 000 habitants. C'était un choix justement de la Municipalité de recruter un DGS qui était jeune et de l'accompagner dans la formation. Je pense m'en être sorti correctement. Il y a d'autres collaborateurs qui, aujourd'hui, commencent à une vingtaine d'années et s'en sortent très bien. Ce n'est pas une question d'âge. C'est une question déjà de bagages, de volonté et puis après, il y a un accompagnement éventuel de formation de la collectivité. Mais, si vous souhaitez réduire, pour revenir à la question, les charges de personnel, vous avez cette obligation de faire des choix C'est en tout cas, un outil proposé. Ce n'est peut-être pas celui que vous voulez retenir, ça se discute. »

Madame DURAND : « Et moi je pense au personnel et aux finances de la Commune. »

Madame le Maire : « Je tiens quand même à préciser qu'actuellement, le personnel fait des demandes de retraite avant le 31 août et on peut comprendre pourquoi. »

Monsieur QUIBEL : « On est quand même sur le fond du problème. A travers ce que vous dites, il y a des personnels. C'est vrai que ce doit être un vrai stress pour eux de savoir dans quel panier ils vont être ! Mais, en vrai, se pose le vrai problème de notre mairie et du copinage sur 10 ans, 15 ans qui ressort maintenant, entre les copains, les familles qui rentrent. Je rappelle quand même au niveau d'une mairie, on ne peut pas être juge et partie, faire rentrer des membres de sa famille dans la Commune. Si au regard de l'organigramme, vous ne voulez pas nous sortir les noms, on se pose les mêmes questions que vous, Madame BOTTAIS. Le problème, c'est qu'en fait, vous avez fait un choix entre la proximité, la ré-élection 2026 et la qualité des personnes qui sont rentrées. A chaque fois qu'il y a une nouvelle entrée, on vous a demandé quelles compétences ? On n'a jamais eu accès aux compétences, aux fiches de poste et ainsi de suite. »

Madame le Maire : « Alors, déjà pour être très claire, familialement parlant, je n'ai personne dans cette mairie. On peut le vérifier. Aucun degré familial, ça j'y tiens. »

Monsieur QUIBEL : « Il y a Monsieur PETIT. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas un degré familial. Il n'y a pas de degré familial ! »

Madame BOTTAIS : « Ah oui, marraine, c'est un degré familial. On n'est plus à cela près... Des amis, des voisins.. »

Madame le Maire : « Je ne peux pas entendre cela déjà. Premièrement, ils passent par un Jury et les RH sont présents. Tout est respecté. »

Madame BOTTAIS : « On n'a pas de transparence sur les embauches. »

Madame le Maire : « Ce sont bien les compétences qui sont prises et non la personne. Et en plus, pour aller plus loin, si je regarde un nom et que je l'écarte, c'est de la discrimination parce que l'on porte ce nom. Donc, quand votre fille viendra postuler, je vais la refuser ! N'importe quoi ! A compétence égale, si elle correspond au poste, elle doit être reçue comme n'importe qui d'autres. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Ah non, pas quand on est adjoint ou élu de la Commune. C'est un conflit d'intérêt. On se désengage. Quand on signe la charte au départ, on se désengage de toute responsabilité nous concernant, sinon, ici, il n'y aurait que des enfants, des voisins. C'est impossible. Et sur la transparence des embauches, je suis désolée Myriam... »

Madame le Maire : « Madame le Maire ! »

Madame BOTTAIS : « Oui... Madame le Maire... On n'a jamais un éclaircissement là-dessus. »

Madame le Maire : « Vous avez ce qui doit être donné à un Conseil Municipal. Vous l'aurez à la fin. »

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas une réponse. Moi, je constate qu'il y a énormément de noms qui reviennent. Je suis d'accord avec Monsieur QUIBEL sur le fait que l'on retrouve des noms de plusieurs familles ici... Amis... à mon sens, ce n'est pas normal. Et je ne sais pas comment ces membres, je ne citerai aucun nom, vont se désinvestir à un moment donné quand on va leur poser des questions. Moralement déjà. Qu'allez-vous dire : « Mon fils travaille ici, ma fille travaille ici, mon gendre... » Enfin, des fois, c'est de grandes familles quand même. On ne peut pas passer au travers de ça. Donc, ça s'appelle du conflit d'intérêt. »

Madame le Maire : « Pas du tout. »

Madame BOTTAIS : « Et puis, par rapport aux embauches – *Faut pas sourire, il y en a qui sont concernés ici, moi je me ferai petite*. Par rapport aux retraites, moi, ce qui me dérange, c'est comme dit Madame JARNIOU : est-ce qu'il y a des services, est-ce qu'il y a des personnes qui, finalement – *je ne me permettrai pas mais j'en fais une petite parenthèse rigolote* – ne servent à rien ? Parce que si on ne les remplace pas, ils partent en retraite pour faire attention au budget. Ça veut dire que là, on aurait des gens qui ne serviraient peu ou pas beaucoup, alors on ne va pas les remplacer ! Mais alors, ça va faire une surcharge de travail pour les autres ! Donc, ça va créer davantage de stress pour les autres agents ! Mais, moi, je n'ai pas envie d'être conseillère et de voter cela. Il est hors de question. »

Madame le Maire : « Pour les non-remplacements, je ne vois pas pourquoi vous dites que ça va charger forcément d'autres agents. On a une autre façon de travailler, on évolue, les postes évoluent différemment et les compétences évoluent différemment aussi. Les personnels vieillissants s'en allant et des jeunes arrivant, ils n'ont pas non plus les mêmes capacités, il ne faut pas l'oublier aussi. »

Madame BOTTAIS : « Alors ça, c'est discriminant aussi. »

Madame le Maire : « Non, du tout. Vous êtes discriminante déjà avec tout le monde-là. Vous dites que le personnel est en souffrance. Il y a quand même beaucoup de personnels ici qui font toute leur carrière. »

Madame BOTTAIS : « Il y a aussi beaucoup de personnels en maladie, non ? Il y a pas eu beaucoup de démissions ? Il n'y a pas eu beaucoup de départ ? »

Madame le Maire : « Les départs, c'est un choix déjà Madame, ce ne sont pas forcément des démissions. Il y a aussi des contrats qui sont à durée déterminée, il ne faut pas l'oublier. Ça, vous avez tendance à l'oublier. Il y a des personnes aussi et sur la maladie, je n'irai pas, parce que je ne souhaite à personne d'être malade et d'être arrêtée pour une grave maladie. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Ah bah ça, je suis bien placée, vous ne soutenez pas beaucoup ceux qui sont malades en longue maladie. »

Madame le Maire : « Ça, c'est vous qui le dites. »

Madame BOTTAIS : « Ah, j'ai quelques exemples et des attestations. »

Madame le Maire : « Mais bien sûr. Là, ce n'est pas le sujet du ROB. »

Madame BOTTAIS : « C'est une petite parenthèse. »

Madame le Maire : « Mais c'est tellement plus facile la critique de toute façon. »

Madame BOTTAIS : « Je ne critique pas, je constate. »

Madame le Maire : « Bien sûr. Bon, nous pouvons reprendre sur le ROB, parce que c'est le but. »

Monsieur DUPONQ : « Juste encore un point Madame le Maire, Vous avez évoqué la prise en compte de l'augmentation de la population. Pouvez-vous nous préciser à partir de quelle étude vous avez envisagé cette augmentation ? Pour information et après vérification sur les Communes limitrophes qui on mis en place une telle démarche, la plupart n'ont pas vu d'évolution de leur nombre d'habitants, voire pour certaines, même une baisse. Nous avons analysé ces données sur pratiquement 10 ans. Donc, Madame le Maire, je repose ma question : pouvez-vous nous indiquer sur quelle base vous avez envisagé cette augmentation ? Merci. »

Madame le Maire : « La base est tout simplement les permis de construire déposés, acceptés qui commencent déjà à sortir de terre pour certains, d'autres vont suivre. C'est de l'accession à la propriété et ceux qui sont déjà sortis de terre, sont déjà tous vendus. Donc, de la population arrive. »

Monsieur DUPONQ : « Vous parlez d'habitations, pas des immeubles, etc. ? »

Madame le Maire : « Je parle des habitations, des immeubles. Les immeubles, c'est de l'habitation, je suis désolée. »

Monsieur DUPONQ : « Alors comment se fait-il quand on cherche un peu sur certains sites de ventes immobilières, qu'on trouve énormément d'appartements qui sont construits ? »

Madame le Maire : « Moi, je vous réponds ce que j'ai comme réponse. C'est totalement officiel et légal. Les permis de construire, les ventes et des habitants qui vont arriver en face. Je ne peux pas vous dire autre chose. De toute façon, la taxe foncière sera payée dès lors que c'est sorti. Sur les appartements, il y a une taxe foncière dessus de toute façon. Ce n'est que de l'accession à la propriété et il y a toujours un propriétaire dès lors que c'est sorti et qu'il y a une mise en vente. Donc, c'est de la taxe foncière qui tombe. Et là, ils ont été vendus à plus de 50% pour les uns et certains, il reste un ou deux logements sur la totalité. Je ne peux pas vous dire autre chose, c'est ce qui m'est donné. Je peux donner la parole à la personne de l'urbanisme qui est là et qui a eu le retour sur les permis de construire et les données. »

Monsieur DUPONQ : « Je suis bien d'accord, mais de là à nous annoncer une augmentation de 1 800 habitants ! Allez voir vos voisins, vos confrères maires, je ne suis pas sûr que toutes les mairies aux alentours aient connus autant d'augmentation sur les dix années. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Il y a un maire qui n'est pas très loin qui est en train de construire énormément et qui construit car il a besoin d'habitants. Il est en baisse d'habitants, il construit et il annonce aussi beaucoup de logements qui sont en train de sortir de terre de la même façon que chez nous. Je ne le nommerais pas. »

Monsieur QUIBEL : « On vous rappelle la démographie des écoles. Je suis bien placé pour la connaître, je fais partie de différentes structures. La démographie des écoles est en baisse sur toute la Seine-Maritime. Sur Notre-Dame de Bondeville et à proximité sur Maromme, c'est la première fois qu'ils sont en baisse. Les perspectives qui sont faites sur les écoles sont en baisse. Attendez, je n'ai pas fini. Il y a un point virgule quelque part. Le point virgule, c'est que toute la Seine-Maritime ne voit pas sa population augmentée ou très très peu. C'est l'une des régions qui augmente le moins et il y a des transferts de gens qui partent ! Donc, c'est-à-dire que tout le monde a la même politique. On en discutera tout à l'heure par rapport au vrai débat. Il y a encore des interventions de notre part. Comme tout le monde a la même politique, est-ce que vous allez remplir tous les bâtiments ? Est-ce qu'ils vont se remplir ? Est-ce qu'ils vont être achetés ? Vous dites qu'il y a un pourcentage, on verra dans le temps comment cela va se passer. »

Madame le Maire : « Moi, je peux donner que les données réellement à la vente. Et quant aux écoles qui baissent, nous sommes l'une des communes où nous avons une ouverture de classe à la rentrée prochaine sur une école maternelle. »

Monsieur QUIBEL : « Mais ça ne veut rien dire. »

Madame le Maire : « Oui, il donne des ouvertures de classe lorsqu'il y a plus d'enfants, sinon il n'en donne pas, je puis vous l'assurer. »

Monsieur QUIBEL : « Et bien je vais vous dire : je fais partie des commissions qui le font. Ça veut dire que c'est à court terme. C'est des transferts entre les écoles. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas un transfert. C'est un nombre par rapport à des données. Ils sont plus que frileux sur les ouvertures de classes que sur les fermetures en général. »

Madame BOTTAIS : « Moi, je voulais citer, comme on n'est pas censé faire des débats à chaque fois, on ne peut pas citer la personne de l'urbanisme actuellement parce qu'elle n'est pas en commission. Elle est juste dans le public et c'est un agent de la mairie. »

Madame le Maire : « Non, je peux lui demander, en tant que collaboratrice, de pouvoir répondre justement sur le service qui la concerne. »

Madame BOTTAIS : « Mais pas lors d'un conseil municipal ? »

Madame le Maire : « Si ! »

Madame HAUCHARD : « Nous aimerions connaître le ratio personnel "fonctionnaire" et "contractuel" en nombre et en valeur salariale au sein de la mairie. »

Madame le Maire : « On vous donnera l'exactitude par les services, mais nous avons surtout des fonctionnaires et très peu de contractuels. Nous avons aussi levé toutes les précarités des très petits contrats. Après, les seuls qui sont contractuels ou vacataires, c'est pour l'espace jeunesse, car ce sont de petits contrats de période de vacances. »

Madame HAUCHARD : « J'ai bien précisé de la mairie. »

Madame le Maire : « Le service jeunesse fait partie de la mairie, excusez-moi, jusqu'à preuve du contraire. Oui, il y a des contractuels en l'occurrence, mais des petits contrats

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

en CDD parce que c'est pour la période non-scolaire. Mais pour les autres, il y a surtout des fonctionnaires et très peu de contractuels. »

Monsieur QUIBEL : « Pour ce ROB, nous n'avons pas la même analyse que vous. Pour notre analyse, nous n'interpellerons pas les personnes mais les mandats ou les fonctions. On vous le précise et c'est pour cela que nous avons posé des questions tout à l'heure. On note *–je vais reprendre des choses que j'ai pu dire au fur-et-à-mesure, je vous avais prévenue* – on note qu'il vous aura fallu plusieurs années pour arriver aux mêmes constatations que nous et que vous n'avez à aucun moment, tenu compte de nos avertissements. Il vous fallait une aide extérieure, donc on retombe dans ce que disait Madame BOTTAIS et Madame DURAND. Que votre présentation du ROB, telle qu'elle est faite, correspond plus à la méthode Coué qu'à la réalité. Séduisante pour les profanes mais un leurre pour les plus avertis. Nous constatons beaucoup de manques dans cette présentation. Nous ne serons pas exhaustifs par rapport à ces manques. On ne va pas tout reprendre un petit peu. En fait, si vous faites un ROB, vous êtes revenue en arrière. On revient en arrière et puis on redémarre toutes les choses. Vous constaterez beaucoup de manques à cette présentation et nous ne serons pas exhaustifs, comme je vous l'ai dit. N'apparaissent pas les 1 million d'euros de biens communaux que vous avez ou allez dilapider pour masquer les insuffisances de gestion. Que sont devenus sous votre égide les 80 hectares centraux qui nous laissaient la place pour un urbanisme raisonné pouvant donner de l'attrait à Notre-Dame de Bondeville ? Où en est le projet global que nous vous réclamons depuis trois ans tant pour l'investissement que pour l'urbanisme ? Comment allez-vous annoncer aux propriétaires qu'ils vont payer plus d'impôts ? A quel moment va ressortir le prêt de 7.3 millions ? Donc, ça va avec la question de tout à l'heure, pas éteint avant 24 mois ? Cela a été confirmé par rapport aux dates tout à l'heure ? Il ressortira en dehors de notre ROB à quel moment ? Donc, voilà un florilège de votre incurie. Votre plan est intenable et ne correspond pas à votre ADN, il faut le savoir et loin des réalités. Comme je l'ai dit, je ne vais pas tout reprendre : les caméras, les enregistrements qui ne fonctionnent pas ou ne fonctionnent plus à des moments cruciaux de nos interventions. Oui, mais on sait. Les questions écrites ou diverses auxquelles vous refusez de répondre, au huis-clos et puis tant d'autres choses qui vont derrière. A la liberté d'expression que vous confisquez aux membres de votre groupe et à vos oppositions. En témoigne le dernière procès-verbal. Moi, j'ai trouvé que c'était fort quand même ce que vous avez fait. Quand on est là, il n'y a pas un mot des conseillers de la majorité et quand on part, ça parle, ça veut dire.... Par contre, je vais vous donner juste une anecdote. On a un conseiller quand on se réunit en bas, on a un conseiller qui est arrivé et il a eu peur car il ne nous avait pas vu et il est venu tendre l'oreille contre la porte. Je ne vous donnerai pas le nom, mais s'il y a quelque chose, je pourrai le faire ressortir. Ce qu'il a entendu : « vous avez interdiction de répondre aux questions qui sont posées. ». Donc, ça si vous voulez en parler, m'attaquer ou faire quelque chose. Dès qu'il y a un problème de toute façon, je ne donnerai pas les noms, sauf s'il y a un procès, ça je vous le dis toute de suite. Caméras, questions diverses, à la liberté d'expression, j'en ai parlé. Devant le bilan financier pour le moins dramatique pour notre Commune et indirectement vous l'avez fait ressortir, pour notre Commune et il y a automatiquement les administrés. Il faut arrêter de parler que du Conseil Municipal, l'urbanisme et la politique de la ville, inconnues ou irréalistes sur le peu que l'on connaît, on n'a pas beaucoup de retour. Les années de gestion des RH et donc on retombe sur ce qu'ont dit Madame DURAND et Madame BOTTAIS. Je pense que vous êtes une aficionado de Brassens et « les copains d'abord », avant le choix des compétences. C'est quoi la finalité de votre mandat ? Après moi, le déluge ! Il faut dire que quand même depuis trois ans, on vous pose la même question : Quel est votre projet ? Quel est votre projet-là ? Quel est votre projet-là ? Jamais, on a eu une réponse. Pour conclure, pour ce ROB, on cache misère ainsi que pour tous les éléments que nous avons fait ressortir depuis le début de votre mandat et plus particulièrement lors de ce conseil. Nous vous demandons de cesser cette incurie et présenter votre démission devant votre fonction de maire. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur DIARRA : « Merci. Bonsoir chers collègues... Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit mais voilà. Les choses fondamentales pour moi, c'est que dans le Conseil Municipal, on doit essayer de discuter des problèmes de fond et non pas faire des attaques ad hominem, c'est-à-dire vers la personne. Ça me dérange beaucoup. J'ai l'impression que vous tapez constamment sur Myriam en tant que personne, alors qu'il s'agit tout simplement de discuter oui ou non, est-ce que notre budget aujourd'hui, est-ce qu'il est susceptible de soutenir les dépenses que nous avons engagées ? Nous avons un professionnel. J'étais à la commission des finances... Et bien, ça avait l'air de tenir la route. Je peux témoigner quand même que je suis un financier. J'ai enseigné les finances publiques des collectivités territoriales pendant des années. Donc, j'ai suivi attentivement sa présentation et j'ai suivi ce qu'il a dit ici. Cela paraît raisonnable et effectivement, la question du personnel, je suis tout à fait sensible à cela. Il ne faut pas que cette personne-là en soit victime. Par contre, dans ce qui est présenté, c'est que nous avons des départs à la retraite et c'est là-dessus qu'on a à jouer. Pourquoi nous faire peur ? Je crois que nous avons tout simplement à dire au fond, oui, ce qui se prépare est supportable ou n'est pas supportable. Mais, de grâce, discutons du fond ! Monsieur QUIBEL le fait, je suis d'accord avec vous la plupart du temps quand vous faites des observations. Je vous entends. Mais évitez autant que possible, des attaques de personnes. Ça n'a pas de sens. Alors, évidemment, on a abordé des questions sensibles, celles de conflit d'intérêt. Il faut quand même dire qu'il y a deux choses bien distinctes en la matière. Nous avons le conflit d'intérêt que nous appelons politique, nous avons le conflit d'intérêt juridique. Si nous regardons les choses de très près du point de vue juridique, effectivement une fois que la personne est adulte majeure, que cette personne-là puisse être recrutée par les services devant la commission. Maintenant, le coup politique, ça c'est autre chose. Ça maintenant, oui, on peut tout à fait dire politiquement, ce n'est pas très bien vu de faire travailler untel, unetelle qui est proche de moi dans une commune... Ça, c'est une chose effectivement. C'est ce que j'appelle « le coup politique ». Mais la raison juridique eh bien, lorsque vous avez affaire à un adulte qui est une personne majeure, la commission, elle va décider en fonction des compétences. Voilà, c'est en ce sens-là qu'il faut examiner les choses et arrêter cette lapidation continue contre les uns et les autres. Alors, je reviens vraiment sur les questions de fond en ce qui concerne le plan qui est proposé. Oui ou non sommes-nous en capacité de financer notre école ? Il me semble que oui. Nos charges financières, tel que c'est présenté, sont supportables en l'état aujourd'hui. Tel est vraiment mon avis. Après avoir participé à la commission et après avoir écouté attentivement notre présentateur qui n'est là que pour nous assister à y voir clair. Donc, je tenais vraiment à dire cela en tout cas, en tant que membre de la majorité. »

Monsieur QUIBEL : « Je me permets. Je pense que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit au départ. Je trouve que c'est bien de resituer le débat. On a bien précisé que l'on ne parlait pas des personnes, mais des fonctions. Deuxième partie et je reprends ce que j'ai pu dire. Dans le Conseil Municipal, on n'entend qu'une voix, celle de Madame MULOT. Donc, de temps en temps, parce qu'on avait commencé à le faire, il y en a quelques uns qui lisent l'affaire tant ou autre chose. Mais en dehors des réponses de Madame MULOT, il n'y a rien. Vous payez à ce moment-là, donc on parle du maire, Madame le Maire, on ne parle pas de Madame MULOT, le fait qu'il n'y ait aucun débat au niveau de la mairie. Aujourd'hui, je trouve que c'est significatif du fonctionnement du conseil municipal. Vous avez parlé, je me permets de vous répondre, d'une commission pour les embauches. On a été convié ? Il y a un de vous qui a été convié ? Vous avez entendu parler Madame BOTTAIS d'une commission pour les embauches ? »

Madame BOTTAIS : « Non, justement je vais rebondir là-dessus. »

Monsieur QUIBEL : « Vous dites, c'est bien sur le débat. Après sur le fonctionnement du Conseil Municipal, le problème c'est ça. Dès qu'on pose des questions, c'est trop compliqué. On a dû écrire, on faisait une question, on essaie de détailler pour qu'on puisse répondre facilement. Ce n'est pas possible. On comptait tous les points.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maintenant, on fait les imbéciles je vais vous dire, nos questions voilà, on va parler de cela et puis après, on va parler de toutes les autres choses qu'on va élargir sur les questions. Mais, vous n'avez pas voulu répondre, bah, dommage. Mais ça veut dire qu'on a un fonctionnement depuis le départ où vous instaurez une bagarre contre nous. On a l'impression que chaque fois que l'on pose une question –*je regardais les grimaces de certains*– à chaque fois que l'on pose une question, bah, c'est une contrainte. Sachez que nous sommes des bénévoles. Une analyse comme celle-là, nous, on est que des bénévoles au sein de la mairie, ça nous prend du temps. Si vous regardez, c'est la première fois que l'on a un conseil municipal qui dure aussi longtemps, parce qu'on a mis un petit peu le paquet. Mais à certains moments, le Conseil municipal, il dure ½ heure, ¾ d'heure. Entre donner votre nom à chaque vote, l'appel au départ, après il n'y a plus rien, après je ne répondrai pas aux questions diverses parce que ça ne me plaît pas. Donc, je suis désolé, je n'ai rien contre les personnes. On a rencontré quelqu'un de la mairie qui a pris une fonction et c'est dommage qu'on n'en est pas parlé au départ pour préciser sa fonction au sein de la mairie. On n'a rien contre les personnes. Quand on vous rencontre, ceux qui acceptent, on vous serre la main et c'est avec beaucoup de plaisir qu'on vous retrouve. On discute des fois pour certains, d'autres choses. Donc, maintenant, il y a le fond. On n'est pas d'accord avec vous sur la forme. Le problème, c'est ce que vous faites ressortir : est-ce que l'on peut au niveau de la mairie s'engager par rapport à l'école ? Ça va avec ce que je vous ai dit tout à l'heure. On prend un petit point et on ne regarde pas. Madame, je vous ai demandé la dernière fois que je vous ai vu qu'on parle de tout cela. Vous m'avez proposé des rencontres, vous m'avez dit : si vous voulez me rencontrer, on va se rencontrer. Mais ça veut dire que le ROB sera passé, le budget primitif sera passé. On sera engagé. Nous, on a l'impression que comment on prend le ROB sur le fond. La discussion qu'on a eu entre nous, on s'est dit on nous prend pour des imbéciles quant on le présente comme ça. Le problème, là je suis d'accord avec vous Monsieur DIARRA, le problème qu'il y a derrière, c'est un manque de communication. Si j'ai présenté au départ des dégradations sur nos affiches et ainsi de suite, des femmes qui étaient dans votre équipe, ce n'est pas pour rien. Quand on a fait des choses qui étaient un peu particulières, c'est peut-être un problème technique : l'enregistrement ne fonctionnait pas. Donc, quand même, ça fait beaucoup de choses et sachez qu'on essaie de faire notre boulot. Vous parliez de politique, on fait notre travail d'opposition avec notre minorité, peu importe le nom qu'on nous donne. On essaie d'être présent aux commissions où l'on peut. On vous rappelle quand même, on parlait des RH, mais les RH, il y a certains membres qui sont vice-présidents de commission où l'on n'a même pas travaillé depuis les dernières élections. C'est un peu dommage. Je vous le dis en tête-à-tête, je n'ai rien contre vous. Je ne suis pas d'accord avec votre politique, après moi le déluge ! On verra. Vous avez demandé des excuses à Madame BOTTAIS si jamais vous aviez quelque chose qui était claire, qui était positive. Dans quel état sera la Commune quand vous partirez ? »

Madame BOTTAIS : « Moi, à mon tour, je voulais revenir sur Eloi parce qu'effectivement, je pense qu'humainement, il n'y a absolument aucun débat à faire sur l'humain. Comme dit Monsieur QUIBEL, à l'extérieur, je vous salue tous avec bienveillance. Au sein du Conseil municipal, c'est tout à fait différent. Je ne peux pas laisser dire qu'il y a un conflit envers, entre guillemets, Myriam, Madame MULOT. Je ne suis pas d'accord avec les applications, les agissements de Madame le Maire. C'est tout à fait différent. Il faut savoir quand même remettre les choses dans leur contexte. Je n'attaque pas Myriam MULOT, je n'attaque personne. Je débats sur un fonctionnement que je n'accepte pas. D'ailleurs, je trouve ça un peu dur ce que tu dis Eloi, parce qu'il y a des années en arrière, des mois en arrière, si on faisait partie de la même équipe, je me suis moi aussi levée très tôt en tant que bénévole. Je me suis donnée corps et âme aussi pour soutenir Myriam. Donc, j'ai cru en Myriam. Seulement, quand j'ai vu que ce qu'elle annonçait et ce qu'elle faisait ne correspondait plus du tout à mes opinions, quand je m'inquiétais effectivement des embauches... Parce que là encore on parle de commissions, mais moi, je suis d'accord...Moi, les commissions, je n'y ai jamais été conviée. On ne m'a jamais dit comment ça se passe. Est-ce que Pôle Emploi intervient ? Qui recrute ? Comment ? Ce

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n'est pas clair ça. Je ne vais pas revenir sur le sujet. Encore une fois, on retrouve des noms entiers de famille, d'amis ici présents. Donc, non, humainement, je n'attaque pas une personne. Je ne suis pas d'accord avec Madame le Maire sur tous les points. C'est mon droit ! Quand je suis d'accord et qu'il y a des choses qui se passent très bien, je vote pour, je les accepte avec bienveillance. Quand je ne suis pas d'accord, je sais le dire également. C'est mon droit ! Maintenant, je tenais aussi à dire pourquoi, je ne vais pas le répéter, je suis partie de cette liste de la majorité. Pourquoi ? Parce que tout simplement... »

Monsieur BENAKOU : « On sort du sujet-là, s'il vous plaît. »

Madame BOTTAIS : « Non, non, je ne sors pas du sujet parce que... »

Madame le Maire : « Si, si, on est sur le sujet du ROB. »

Madame BOTTAIS : « Non, non, je ne sors pas du sujet parce que vous avez pu débattre, donc nous aussi. Par rapport au fait de liberté d'expression, je suis désolée. Moi, quand on commençait les conseils municipaux pour l'époque où on avait les huissiers, tu me disais : « Chutt, vous ne dites rien. » Là, j'ai des copies, des reçus, des preuves de tout. J'enregistre tout. »

Madame le Maire : « Oui, nous aussi, on enregistre. »

Madame BOTTAIS : « Moi aussi, j'ai tout. Je ne suis pas une menteuse. Ah non ! J'ai des défauts mais pas celui-là. Quand j'affirme, c'est que j'ai une preuve. »

Madame le Maire : « De toute façon, nous sommes sur le ROB et je ne vois pas... »

Madame BOTTAIS : « C'est sur la liberté d'expression pour rebondir à ce que disait Monsieur QUIBEL. »

Madame le Maire : « Vous sortez du contexte. Je vous demande de respecter... »

Madame BOTTAIS : « Si vous voulez mais j'ai le droit de m'exprimer. On est en conseil municipal, on a le droit de débattre. »

Madame le Maire : « On a le droit de débattre sur ce qui doit être débattu. »

Madame BOTTAIS : « Et là, c'était à l'ordre du jour puisque Monsieur QUIBEL s'est exprimé. Je rebondis sur ces dires, voilà. Donc moi, c'est pour cela que je suis partie. Voilà. Parce qu'on nous interdit de nous exprimer. Et même dans l'opposition, on nous influence encore pour nous la faire fermer. Je ne suis pas d'accord ! »

Aucune demande de parole n'étant sollicitée, Madame le Maire clôt de débat.

3. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DES CRÉDITS OUVERTS SUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Madame le Maire : « Ensuite nous allons passer au point numéro 3... C'est Madame BENARD qui va présenter... »

Madame BENARD rappelle à l'assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cadre où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites sur l'exercice précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits par chapitres ainsi qu'il suit :

| BUDGET PRINCIPAL EXPRIME EN EUROS | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------------|
| ARTICLES | LIBELLÉS | CRÉDITS OUVERTS 2022 | AUTORISATION DE CRÉDITS |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 168 647.00 | 42 161.75 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 445 441.00 | 611 360.25 |
| 23 | Immobilisations en cours | 3 642 702.00 | 910 675.50 |
| | TOTAL | 6 256 790.00 | 1 564 197.50 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 2 abstentions (Mesdames BOTTAIS et DURAND) autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement tel que défini ci-dessus.

**4. ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « LE PAPILLON » :
VALIDATION DES TARIFS**

Madame BENARD indique à l'assemblée que jusqu'alors, la Commune éditait un bulletin municipal intitulé « le Papillon », en 3800 exemplaires, à raison de trois numéros annuels. Celui-ci était distribué dans chaque foyer bondevillais, chez les professionnels et commerçants du centre-Ville. Il était également disponible dans les lieux publics.

Face au contexte économique et à la flambée du prix des matières premières, un sondage a été réalisé auprès des bondevillais en fin d'année 2022, pour recueillir leur avis sur le mode de distribution de cette revue municipale.

Il ressort de ce sondage que la grande majorité des bondevillais plébiscitent la dématérialisation de celle-ci, consultable à partir du site Internet de la Ville, la Page Facebook ou l'envoi du fichier PDF par courriel.

Bien évidemment, les personnes ayant opté pour une revue papier, continueront de la recevoir sous cette forme. Le nombre de tirage papier sera donc limité à 200 exemplaires.

Dans l'objectif de maîtrise des coûts financiers, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir le Papillon à la publicité.

De ce fait, les annonceurs (toute entité juridique ayant une activité commerciale ou artisanale), qu'ils soient situés sur le territoire bondevillais ou non, pourront acheter un espace publicitaire. Les professionnels bondevillais bénéficieront d'une tarification spécifique du fait de la domiciliation de leur activité à Notre-Dame de Bondeville.

Toutefois, les associations subventionnées par la Ville ne pourront pas réserver d'espaces publicitaires dans le Papillon.

Les tarifs varieront selon le format de la publicité et l'emplacement dans le Papillon et sont définis ainsi qu'il suit :

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| BULLETIN MUNICIPAL « LE PAPILLON » | TARIFS POUR UNE PUBLICATION | |
|--|-----------------------------|------------|
| | NOTRE-DAME DE BONDEVILLE | EXTÉRIEURS |
| Format ¼ de page (intérieure) : 86 x 117 mm | 100 € | 200 € |
| Format demi-page : 175 x 117 mm (intérieure) | 150 € | 250 € |
| Format demi-page : 175 x 117 mm (4 ^e de couverture) | 200 € | 300 € |
| Format pleine page intérieure : 175 x 235 mm | 300 € | 400 € |
| Format pleine page 4 ^e de couverture : 185 x 245 mm | 400 € | 500 € |
| Conception des encarts publicitaires | 200 € | 300 € |

Les recettes générées par l'achat des encarts publicitaires seront encaissées à l'article 7082 du budget communal.

Madame DURAND : « Juste avant le vote, on parle du sondage. On n'a pas les éléments, les résultats du sondage. Il est où ? »

Madame le Maire : « Ils ont été faits par le service communication. Sur chaque phrase, il y a eu des réponses par les habitants et, comme vous pouvez le voir, on a édité 200 exemplaires et au-fur-et-à-mesure, ça peut évoluer, c'est à la demande des habitants. »

Madame DURAND : « Vous ne répondez pas. Je vous demande le résultat du sondage. »

Madame le Maire : « Le service communication vous le communiquera, il n'y a pas de souci. »

Madame DURAND : « Pourquoi on ne l'a pas en même temps que la présentation ? »

Madame le Maire : « Parce qu'on ne parle pas du résultat du sondage mais de faire une publicité dans le papillon. »

Madame DURAND : « Si, on en parle. »

Madame le Maire : « On indique qu'il y a eu un sondage mais ce n'est pas le sujet du vote. Le vote, c'est les encarts publicitaires. »

Madame DURAND : « On indique un sondage et s'il y a un sondage, on a le résultat. Quand on vote, on dit : tant de personnes ont voté oui, tant de personnes ont voté non. Là, on ne l'a pas. »

Madame BOTTAIS : « La transparence encore une fois ! Et on l'avait déjà demandé le sondage ! On avait déjà demandé parce qu'on trouvait injuste pour les personnes âgées qui ne peuvent pas... »

Madame le Maire : « On vient de vous répondre que toutes les personnes concernées qui ne peuvent ni se déplacer, handicapés ou non, toute personne qui le demande, a le Papillon en papier, porté à domicile. »

Madame BOTTAIS : « Oui d'accord. À ce moment-là, quand on avait évoqué cette affaire, je n'avais pas les pourcentages du sondage. »

Madame le Maire : « Mais, vous aurez les pourcentages du sondage s'il n'y a que cela pour vous faire plaisir. »

Madame BOTTAIS : « Oui, merci beaucoup mais pas une prochaine fois comme les promesses que vous ne tenez jamais. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame HAUCHARD : « Nous avons exactement la même question qui nous est venue. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes qui ont répondu au sondage pour un Papillon dématérialisé. »

Madame le Maire : « Oui bien sûr, je vous fais la même réponse que le groupe dissident. »

Madame BELHACHE-DIET : « Un jour peut-être. Qui va se charger de vendre de la régie publicitaire ? »

Madame le Maire : « Il y a une régie municipale pour cela. C'est le service communication, fêtes et cérémonies. »

Madame DURAND : « Ah, j'ai une réponse. »

Madame le Maire : « Comme quoi, on s'améliore, personne n'est parfait. »

Madame BELHACHE-DIET : « Juste encore une petite intervention. Est-ce que le nombre d'encarts publicitaires sera limité ? »

Madame le Maire : « Pour l'instant, nous attendons de voir le nombre de demandes. il y a eu une demande simplement. Il fallait déjà acter les tarifs et on verra ensuite si cette demande se maintient et s'il y en aura donc. Je ne peux pas vous répondre à ce jour, on verra par la suite. »

Madame BELHACHE-DIET : « Mais, il n'y a pas de maximum. Il ne faudrait pas que le Papillon devienne un bottin publicitaire quand même. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas le but. »

Madame BELHACHE-DIET : « Après s'il y a un choix à faire, comment le choix va être opéré ? »

Madame le Maire : « Le choix se portera sur les entreprises bondevillaises d'abord. »

Madame BELHACHE-DIET : « Donc, un choix personnel des entreprises qui apparaîtront dans ce Papillon. »

Madame le Maire : « Non, par rapport au choix que l'on fera s'il devait y avoir trop de demandes et pour pas que ça deviennent un Papillon publicitaire, il sera donnée priorité aux entreprises bondevillaises et on se limitera aux entreprises bondevillaises s'il le faut. »

Monsieur QUIBEL : « Ça me fait sourire. Je m'excuse, je n'avais pas prévu de prendre la parole mais quand on vous pose la question, généralement, la réponse quand on a un acte comme celui-là, est : « Non, non, on n'a pas le droit de faire de ségrégation entre personnes. » Et là, d'un seul coup, vous avez décrété toute seule... »

Madame le Maire : « Je n'ai pas décrété, déjà... »

Monsieur QUIBEL : « Attendez Madame, je n'ai pas fini ! Vous avez dit que la priorité sera donnée aux entreprises bondevillaises. À titre personnel, je trouve que c'est plutôt bien que l'on mette cela au niveau des entreprises bondevillaises. C'est une forme de logique. Mais d'un autre côté, à chaque fois que nous, on vous pose une question sur les emplois particulièrement, pas de ségrégation là-dessus, pas le droit... Donc, je me permets de refaire sortir un fonctionnement qui nous pose problème et ça va sur ce que voulait faire ressortir Monsieur DIARRA et ma réponse tout à l'heure. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Je vais vous répondre simplement que pour le moment, la question ne se pose pas puisque nous n'avons pas une demande accrue. On verra le moment voulu. On se posera les bonnes questions avec les services communication, juridique, avec tout ce qui va en face. »

Monsieur QUIBEL : « Je préfère cette réponse-là. »

Madame le Maire : « Si vous préférez qu'elle soit plus claire parce que vous interprétez ce que je vous ai dit, je ne l'ai pas dit dans le sens donc, je vais être plus précise pour que ce ne soit pas interprété. »

Monsieur QUIBEL : « Non, non, je ne savais pas que vous nous affublez de quelque chose quand on vous pose une question qu'on interprète. Je vous fais ressortir votre fonctionnement habituel. Après, on peut se positionner sur les entreprises bondevillaises. J'ai donné mon avis personnel, je n'en ai pas parlé avec mes collègues. Mon avis, c'est plutôt bien qu'on le fasse. À chaque fois que l'on est intervenu, c'était pour mettre en avant les entreprises bondevillaises. Ne dites pas que j'ai interprété. Je constate ce que vous avez dit. »

Madame le Maire : « J'affine ma réponse parce que je ne voudrais pas qu'elle soit mal interprétée. »

Monsieur QUIBEL : « Ce n'est pas la même phrase. »

Madame le Maire : « Pour l'instant, la question n'est même pas là puisque nous n'avons pas un nombre conséquent de demandes à l'heure d'aujourd'hui. Nous verrons dans le temps. »

Monsieur DIARRA : « Je voudrais dire que d'expérience, j'ai déjà vu un certain nombre de bulletins municipaux où il y avait des publicités. Effectivement, il y a des communes où elles sont très nombreuses parce que cela atténue le coût. Je comprends tout à fait votre aversion. On pourrait décider, et c'est au Conseil Municipal de faire une proposition à Madame le Maire, de dire tout simplement qu'il ne faut pas de publicité sur toutes les pages ou bien qu'il y aura une publicité toutes les quatre pages ou huit pages, voilà. Et comme cela, ça ne se transformera pas effectivement en Papillon publicitaire. Mais je crois aussi qu'il faut tenir compte d'une part, du nombre de demandes et de leur intérêt parce qu'il y a des publicités qui n'ont pas un grand intérêt et que nous n'avons pas pour ambition de soutenir. Certaines publicités sont interdites : le tabac, le vins, etc. Celles-là, nous les refuserons. Donc, Madame le Maire est invitée à faire attention à ne pas mettre de publicité à toutes les pages ou à toutes les deux pages. Voilà. »

Monsieur QUIBEL : « Il y a un très bon travail qui a été fait à la Métropole. Ce n'était pas l'objet de ma question. Je préfère la réponse qui a été donnée à la fin par Madame le Maire et votre explication. On est d'accord sur le fond. Par contre, on ne peut pas affirmer : voilà, on va faire comme ça. C'est tout. Par contre, vous voyez le problème, les échanges entre les uns et les autres, on ne se parle pas, il n'y a pas de travail en commun qui est fait, il y a des commissions qui ne tournent pas et puis, on arrive devant des incompréhensions. Sur un sujet où l'on est d'accord, où à chaque fois que l'on intervient, pour préciser quand on vote, s'il y a un intérêt pour la Commune, on votera pour sauf s'il y a un problème de litige ou autre. On est d'accord, mais on ne travaille pas en commun. On est mis devant le fait accompli. Là, on avait l'exemple type. Désolé, c'était cela que je faisais ressortir. »

Madame le Maire : « Dans le fond, nous sommes d'accords et c'est le principal. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 2 voix contre (Mesdames BOTTAIS et DURAND) autorise Madame le Maire à mettre en œuvre cette nouvelle recette et valide les conditions générales d'insertion publicitaires dans le bulletin municipal « Le Papillon ».

5. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT D'ÉTUDES ET DE RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS : AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2021-104 en date du 20 octobre 2021, le Conseil Municipal a acté le principe d'achat d'une parcelle issue de la Friche Industrielle LÉBOUCHER en vue d'y édifier un groupe scolaire et une cuisine centrale.

Afin de mener cette opération d'aménagement, le conseil municipal, par délibération n° 2022-23 du 23 mars 2022, a confié à Rouen Normandie Aménagement, par voie de convention de mandat, le portage de cette opération, estimée à 7 650 000 € HT (valeur décembre 2021), hors charges financières, foncières et hors rémunération du mandataire.

Par délibération n° 2022-46 en date du 07 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de recourir à un marché de conception-réalisation pour cette opération. La phase candidature a donc été lancée en juillet 2022 et l'examen des candidatures, effectué le 15 septembre 2022 par le Jury, a permis de retenir trois candidats. Ces trois candidats ont été ensuite invités à déposer leur offre au plus tard le 23 décembre 2022 à 12 heures.

Le Jury, réuni le 13 janvier 2023, a décidé de retenir la Société GAGNERAUD CONSTRUCTION pour un montant de 9 252 510.00 € HT (Maîtrise d'œuvre + travaux) et le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 2023-03 en date du 23 janvier 2023 la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT, à signer le marché.

Tenant compte du montant de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux), des études réalisées préalablement nécessaires à la définition du projet, à l'indemnité de concours à verser aux deux candidats non-retenus, il convient de faire évoluer la convention de mandat initial, par voie d'avenant, pour tenir compte de ces évolutions.

Madame JARNIOU : « Lors de la commission des finances et ça n'a pas été repris dans le PV dont j'ai eu le message tout à l'heure, j'avais demandé le bilan financier qui devait être en annexe. »

Madame le Maire : « Nous attendons de le recevoir par RNA et dès qu'on l'aura, on vous le fera suivre, il n'y a pas de souci. »

Madame JARNIOU : « Vous nous demandez de voter quelque chose et c'est souvent le problème, alors qu'on n'a pas tous les éléments. C'est ce qui pose souvent conflit, c'est dommage. »

Madame le Maire : « Je ne peux pas vous donner quelque chose qui ne m'a pas encore été fourni. Toutefois, l'avenant sert à rémunérer les personnes qui ont concourus, c'est indiqué. »

Madame JARNIOU : « Le bilan financier n'y est pas, c'est quand même délicat. »

Madame BOTTAIS : « Je suis d'accord avec Madame JARNIOU, hélas. C'est la source de nos conflits les trois quarts du temps et nous n'avons pas tous les éléments. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « J'ai indiqué que les chiffres réels dedans, je ne peux pas vous dire autre chose. »

Madame BOTTAIS : « Moi, j'ai une petite question. Je voulais savoir pourquoi sur les quatre sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres, quatre avaient été retenues et seulement trois ont été étudiées. Pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle la Société LHOTELLIER n'a pas été étudiée alors que c'est une entreprise quand même particulièrement sérieuse. »

Madame le Maire donne la parole à Madame BOUTEILLER pour répondre.

Madame BOUTEILLER indique que dans le dossier de candidature publié, il était noté que trois candidats seraient retenus pour accéder à la seconde phase. À l'issue de cette dernière phase, les deux candidats non-retenus recevront une indemnité de concours. Restreindre le nombre de candidats limite le nombre de candidats à indemniser. Ce sont les règles de marchés publics.

Madame BOTTAIS : « Quels sont les critères sur lesquels vous vous êtes basés pour retenir les trois candidats en particulier ? »

Madame BOUTEILLER lui répond qu'un Jury s'est réuni, dont Monsieur QUIBEL faisait partie. Cela a été fait en toute transparence avec un Jury composé d'élus et de sachants.

Madame BOTTAIS : « Vous voyez, là-encore, on n'est pas tous au courant de ce qui se passe. C'est ce qu'on avait déjà demandé. Quand il y a des commissions, des interventions, on aimerait avoir de petits rapports en fait qui nous détaillent, qui nous tiennent au courant. Peut-être que là, j'aurai pu éviter de poser cette question si j'avais été au courant, si j'avais eu un mail, un document qui nous disent pour nous tenir informés. »

Madame BOUTEILLER lui précise que le Jury, tout comme les commissions d'appel d'offres, est composé de cinq titulaires. C'est encadré juridiquement et il n'est pas réglementaire de l'ouvrir à plus de monde.

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas une question d'invitation, ce n'est pas ce que j'ai dit. Un mail, un rapport, un document nous informant pour que l'on sache de quoi on parle. Notamment, pour l'affaire n° 5. Cette question-là, j'aurai pu éviter de la poser si on avait eu une note explicative. »

Madame BOUTEILLER lui indique que la note explicative a été fournie lors de la validation de la signature du marché. La note reprenait l'ensemble de la procédure sur trois pages.

Madame BOTTAIS : « Ce n'était pas toujours très clair. Comme dit Monsieur QUIBEL, ce n'est pas toujours très clair quand on nous demande de nous exprimer. »

Madame BOUTEILLER en est désolée et ajoute que les élus peuvent toujours la solliciter si des éléments ne sont pas clairs dans les notes de synthèse. Elle n'a eu aucune interrogation lors de la diffusion de cette note quant à sa teneur.

Madame BOTTAIS : « Non, la preuve je vous demande des explications là-maintenant. »

Monsieur QUIBEL : « J'ai assisté à la commission, il n'y a pas de problème. C'était précisé au départ. Il y a eu en fait deux commissions : une commission pour le choix des entreprises et une deuxième, le projet par lui-même, monté par un groupe de projet (inaudible). Je me permets parce que (inaudible). »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Se pose la question derrière de ce que vous aviez demandé la dernière fois : est-ce que ce n'est pas le moment de revoir, puisqu'il y a une nouvelle opposition, la répartition au sein des commissions. Ça ne change pas grand-chose. »

Madame le Maire : « Non. »

Monsieur QUIBEL : « Non, je sais, vous avez dit que, je n'ai pas été fouillé là-dessus. »

Madame BOTTAIS : « Pourquoi un non aussi ferme ? »

Madame le Maire : « Parce que j'ai déjà répondu pourquoi. On est parti aux dernières élections avec deux listes. Je ne m'en tiendrai qu'aux deux listes. Les commissions restent jusqu'à la fin du mandat. Après, vous pouvez être à titre consultatif à toutes les commissions et ce n'est pas un souci. Mais par rapport aux textes et aux règles, les commissions qui ont été élues en début de mandat le sont jusqu'à la fin. Ce sont les textes, ce n'est pas moi qui l'invente. »

Madame le Maire soumet au vote l'avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 8 voix contre (M. QUIBEL, Mme HAUCHARD, Mme JARNIOU, M. DUPONQ, Mme BELHACHE-DIET, M. DAIBECHÉ, Mme BOTTAIS, Mme DURAND) autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat.

**6. CONVENTION-CADRE ET CONVENTION DE MUTUALISATION VILLE ET CCAS :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif, obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus. Il dispose de missions propres définies dans le Code d'Action Sociale et des Familles.

La Commune, quant à elle, définit les orientations en matière d'action sociale locale, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville, le logement, la restauration scolaire, les loisirs, etc.

Afin de clarifier les relations techniques (relations financières, circuits d'informations, de décisions) et d'afficher la transversalité et la transparence entre ces deux entités, une convention-cadre et une convention de mutualisation Ville & CCAS avaient été actées par délibération n° 2017-04 en date du 31 janvier 2017.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans reconductibles une fois, étant arrivées à échéance, il convient donc d'établir de nouvelles conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Madame le Maire à signer :

- La convention-cadre réactualisée pour tenir compte de l'évolution des missions ;
- La convention de mutualisation de service et de moyens.

**7. CONVENTION PARTICULIÈRE AVEC HABITAT 76 POUR L'IMPLANTATION D'UNE
CAMÉRA DE VIDÉOPROTECTION SUR L'IMMEUBLE FRÈNE : AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Madame le Maire : « Monsieur BENARD. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BENARD informe l'assemblée que par délibération n° 2019-63 en date du 08 octobre 2019, le Conseil Municipal avait autorisé l'autorité territoriale à signer une convention-cadre avec Habitat 76 relative aux conditions générales de mise à disposition des emplacements des systèmes de vidéoprotection sur les bâtiments de son parc locatif.

Cette convention-cadre précisait que chaque site à équiper d'un système de vidéoprotection fera l'objet d'une convention particulière définissant les règles particulières au site concerné.

Ainsi, le premier site d'Habitat 76 équipé d'un système de vidéoprotection fut l'immeuble SAPIN, permettant ainsi de surplomber le VIVECO et le parking au-dessus du cimetière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase IV de la vidéoprotection, une caméra de vidéoprotection est à installer sur l'immeuble Frêne situé rue de la Paix, couvrant le périmètre des espaces verts, du parking et du city-stade. L'autorisation d'exploitation du système de vidéoprotection à cet endroit a été délivrée par arrêté préfectoral n° A2022-23 du 10 mars 2022.

Afin de permettre l'installation de ce dispositif sur l'immeuble Frêne situé rue de la Paix, il convient de contracter une convention particulière avec Habitat 76.

Monsieur QUIBEL : « Quels sont les droits qui s'appliquent à ces implantations ? et il manque probablement dans cette convention, toute la déclaration respectueuse sur les assurances, les choses comme ça, qui vont avec ce type de négociation. »

Madame le Maire : « Nous ferons la remarque à Habitat 76. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix, 6 abstentions ((M. QUIBEL, Mme HAUCHARD, Mme JARNIOU, M. DUPONQ, Mme BELHACHE-DIET, M. DAIBECHE) autorise Madame le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec Habitat 76.

8. CONSULTATION DES COMMUNES SUR LE PROJET DE RLPI : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Eric ».

Monsieur Eric DURAND rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2022-67 du 30 août 2022, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPI en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du code de l'environnement et L.153.12 du code de l'urbanisme. Ce débat portait sur les 5 orientations du règlement à savoir :

- Préserver la qualité, la diversité et les identités paysagères et patrimoniales,
- Œuvrer pour la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité,
- Maintenir et restaurer un cadre de vie apaisé, intégrant les besoins de visibilité des activités économiques,
- Valoriser les espaces d'interface et des infrastructures de déplacement,
- Prendre en compte et s'adapter à la variété des contextes et ambiances.

À partir des débats tenus dans les conseils municipaux des différentes communes, la Métropole Rouen Normandie a pu faire entrer le projet dans la phase de traduction réglementaire à partir du second semestre 2022.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette phase consistait à établir une cartographie des différentes zones sur chaque commune afin de rédiger un projet de règlement écrit pour chacune d'entre elles.

Au mois de novembre 2022, deux ateliers se sont tenus afin de présenter une première version du règlement écrit et des cartographies de zonages et les soumettre aux communes. Un travail de correction et d'adaptation a été mené afin d'aboutir à une version finale du règlement approuvé par tous.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Métropolitain a arrêté le projet et le bilan de la concertation du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Métropole Rouen Normandie.

Après analyse du règlement écrit et des cartographies de zonages, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur le projet arrêté RLPi ainsi que sur le bilan de la concertation établi par la Métropole Rouen Normandie.

Madame le Maire : « Ce n'est pas un vote mais bien un avis et je vous propose d'émettre un avis favorable. Maintenant, est-ce qu'il y a des remarques que l'on fera remonter et annoter dans le procès-verbal ? »

Monsieur QUIBEL : « Juste une précision. Il y a un gros travail qui a été fait par la Métropole et c'est plutôt bien puisque l'on y est associé. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

9. CONVENTION D'AGRÈMENT DE SERVICE CIVIQUE ET CRÉATION D'EMPLOI NON-PERMANENTS : AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire indique que le territoire de Notre-Dame de Bondeville, fort de son tissu associatif, ses établissements scolaires, ses infrastructures et son service public, est propice aux initiatives s'appuyant sur la jeunesse par le biais d'une grande variété de canaux (inclusion sociale, sport, culture, tissu associatif, ...).

Afin de mettre en œuvre ce type d'initiative, le dispositif "Service Civique" constitue la définition même de l'échange de bon procédé :

- D'une part en proposant aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir tant citoyen que professionnel ;
- D'autre part en permettant, au sein de la collectivité et du CCAS, la mise en place d'un ou plusieurs projets au cœur de ses compétences (solidarité, santé, éducation pour tous, culture/loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, ...).

Les principaux éléments du dispositif :

- 4 étapes : Monter le projet d'accueil de chaque volontaire avec le service EJES – Obtenir l'agrément – Diffuser l'offre de mission et sélectionner les volontaires – Accueillir les volontaires et les accompagner tout au long de leur mission.
- Le contrat : Durée de 6 à 12 mois, pour une quotité de travail hebdomadaire d'au moins 24 heures.
- La formation : Elle comprend au minimum deux jours sur le volet civique et citoyen, et une participation à l'unité d'enseignement PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).
- Le tutorat : Un accompagnement personnalisé ainsi qu'un système de tutorat est mis en place pour chaque volontaire.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Indemnité / Coût financier : Le volontaire perçoit une indemnité de 600,94 € net par mois. Celle-ci est composée de 489,59 € net par mois versés par l'État, obligatoirement complétée d'une indemnité de subsistance due par l'organisme d'un montant de 111,35 € net par mois.

Ainsi, il est envisagé de recruter sept volontaires dans le cadre du « Service Civique » sur les thématiques suivantes :

- Inclusion du public en situation de handicap en milieu scolaire et par l'accessibilité à la culture. Les volontaires auront pour missions d'identifier les points de difficultés d'accès à l'éducation et à la culture, de trouver des solutions afin de les solutionner ou de les contourner puis de mettre en place des cahiers d'accueil afin de pérenniser et d'étendre les procédures mise en place avec succès.
Les sept volontaires seront réparties au sein des établissements scolaires André Marie élémentaire, André Marie maternelle, Victor Hugo élémentaire, Louis Duteurtre Maternelle et Jean Moulin maternelle/élémentaire, mais également au sein de la médiathèque.
- Développer des projets sportifs en partenariat avec les associations de la commune, auprès des usagers de l'accueil de loisirs, mais aussi au sein des établissements scolaires. Porter, en partenariat avec les volontaires travaillant en faveur de l'inclusion du public en situation de handicap, un projet sportif avec la/les association(s) d'handisport.

Les volontaires seront encadrés par le responsable Enfance, jeunesse et sport de la collectivité.

Afin de permettre la mise en œuvre du dispositif « Service Civique », il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire :

- À effectuer une demande d'agrément ;
- À créer 7 emplois non-permanents au 1^{er} septembre 2023 pour permettre le recrutement de ces volontaires ;
- À signer les conventions à intervenir.

Madame BELHACHE-DIET : « Le recrutement de service civique est salubre pour les jeunes effectivement qui expriment ainsi leur engagement citoyen en s'investissant, en donnant de leur temps à la Commune. Le dispositif appelle quelques précisions complémentaires si c'était possible. Ces embauches ne concernent-elles que des Bondevillais ? »

Madame le Maire : « À condition que l'on ait des volontaires de Notre-Dame de Bondeville, déjà. »

Madame BELHACHE-DIET : « Comment ces derniers seront-ils recrutés, par quel organisme sera diffusé l'ordre de mission ? »

Madame le Maire : « Là, ce que je vais faire pour que ce soit très clair et qu'on ne dise pas après que je me suis mal exprimée, j'ai le responsable des ressources humaine qui est là et je lui demande de prendre la parole et d'expliquer puisqu'il est porteur du dossier. »

Monsieur DESVAUX indique qu'il y a deux possibilité pour la diffusion de l'offre : le site « <https://www.service-civique.gouv.fr/l-agence-du-service-civique-recrute> », qui regroupe toutes les annonces et le site « <https://www.emploi-territorial.fr/> » auquel il est possible de recourir s'il n'y a pas assez de candidatures ou s'il est souhaitable d'emblée d'avoir un champ de diffusion plus large.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BELHACHE-DIET : « Au-delà des deux jours de formation obligatoire le volet citoyen et les premiers secours, est-ce qu'il est prévu une formation en lien avec le handicap et les personnes handicapées ? »

Madame le Maire : « On verra selon les candidats recrutés et leurs compétences et capacités aussi. Il y a des formations possibles de toute façon. »

Madame BELHACHE-DIET : « Est-ce qu'il y a un correspondant handicap qui est nommé sur la Commune, qui a cette fonction-là, ou d'identifié sur la commune ? »

Madame le Maire : « D'identifié, pas plus que cela. Il y a une commission par contre qui est identifiée au niveau départemental et l'on a des rapports avec Handisport et d'autres associations. On va toujours vers eux quand on a ce besoin, d'expliquer quelle formation faudrait-il mettre en place. Un rapport vraiment très rapproché avec ces associations de Handicap. »

Madame BELHACHE-DIET : « Comment vont se combiner les fonctions de ces services civiques qui sont axés sur l'accompagnement dans l'insertion des personnes handicapées avec celles des ALSH au sein des écoles ? »

Madame le Maire : « Ce n'est pas la même chose. »

Madame BELHACHE-DIET : « J'entends bien que ce n'est pas la même chose, mais j'aimerais bien connaître le périmètre d'intervention des uns et des autres. »

Madame le Maire : « Là, on vous a donné les grandes lignes d'intervention et ce sera défini dans les fiches de postes des agents avec le site du Service Civique qui nous aide sur ces fiches de postes pour ces implantations... Et on a un relai à ce niveau-là. C'est avec eux que cela va se définir pour éviter des erreurs ou qu'il y ait double-emploi, ce n'est pas le but. »

Madame BELHACHE-DIET : « Donc, d'accord, ça vient donc en complémentarité. »

Madame le Maire : « Tout à fait. Ce n'est ni pour remplacer ni pour autre chose. C'est pour donner un plus, quelque chose de plus positif et aidant, si je puis dire. »

Madame BELHACHE-DIET : « D'accord. Est-ce qu'il y aura un bilan des interventions concrètes qui seront mises en place et faites à la fin de chaque période de contrat pour chaque service civique ? Est-ce qu'il sera rendu public ? »

Madame le Maire : « De toute façon, il y a toujours un bilan pour un service civique et c'est important aussi pour le jeune dans sa mission. Et c'est aussi une obligation. »

Monsieur DUPONQ : « Une autre question : les agréments seront demandés par la ville ou bien on passera par une autre association ? »

Madame le Maire : « Par la collectivité. »

Monsieur DIARRA : « Je pense qu'il y a une petite erreur dactylographique, il est noté 6 emplois à un endroit alors que l'on parle de 7 ici. »

Monsieur DESVAUX lui précise que 6 emplois sont dans les établissements scolaires et 1 emploi en lien avec le secteur associatif.

Madame le Maire : « Cela fait bien 7 en tout. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur DUPONQ : « Une autre précision par rapport aux 111,35 € alloués, il n'y a aucune aide sur la partie territoriale ? »

Monsieur DESVAUX lui répond négativement, c'est le reste à charge pour la collectivité.

Monsieur DUPONQ : « D'accord, on est hors cadre d'une association simple bondevillaise par exemple, qui aurait fait une demande d'agrément et qui aurait droit justement à une aide financière. »

Madame le Maire : « En collectivité, c'est totalement différent du milieu associatif. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, autorise Madame le Maire :

- À effectuer une demande d'agrément ;
- À créer 7 emplois non-permanents au 1^{er} septembre 2023 pour permettre le recrutement de ces volontaires ;
- À signer les conventions à intervenir.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe l'assemblée que les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale précise que l'avancement de grade (évolution de grade à l'intérieur du cadre d'emploi) a lieu de façon continue au grade immédiatement supérieur, par voie d'inscription au tableau annuel d'avancement.

Des agents de catégorie C, du fait de leur inscription au tableau, peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par appréciation de leur valeur professionnelle.

Ainsi, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Créer les emplois suivants au titre de l'avancement de grade :

| Situation actuelle | Nouvelle situation | Date avancement | Nombre emplois |
|--|--|-----------------|----------------|
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 01/04/2023 | 1 |
| Adjoint administratif territorial | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 01/04/2023 | 1 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 01/04/2023 | 1 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 01/09/2023 | 1 |
| Gardien-brigadier | Brigadier-chef principal | 01/04/2023 | 1 |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | ATSEM principal de 1 ^{ère} classe | 01/09/2023 | 1 |

- Supprimer les emplois initiaux une fois l'intégration des agents dans leur nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, donne son accord sur les créations et suppression d'emplois comme indiqué ci-dessus.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11. CRÉATIONS D'EMPLOIS NON-PERMANENTS

A/ École Municipale de Musique

Madame le Maire indique qu'à la suite de la démission du professeur de trompette intervenant au sein de l'Orchestre à l'École, à raison de 3 heures hebdomadaires, le poste mis en vacance, positionné sur un emploi permanent est resté non-pourvu.

Pourtant, certaines candidatures de fonctionnaires, occupant un ou des emplois permanents dans d'autres collectivités et dont la quotité de travail totale excédant un temps complet, étaient dignes d'intérêt. Sachant que la quotité de travail hebdomadaire, pour un agent fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, est limitée à 23 heures (20 heures + 15 %), celles-ci n'ont pas pu être retenues.

Toutefois, il existe une tolérance sous le statut de l'activité accessoire publique dès lors où celle-ci se distingue d'un emploi permanent.

Afin de pouvoir ouvrir la possibilité de recruter un profil de candidat comme ceux cités plus haut dans cette note, il conviendrait de créer l'emploi correspondant à notre besoin sous une forme non permanente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, autorise Madame le Maire à créer un emploi non-permanent, à temps non-complet pour une quotité de travail hebdomadaire de 3 heures, à tous les grades du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, à compter du 13 mars 2023 jusqu'au 7 juillet 2023.

B/ Création d'un emploi non-permanent adulte relais pour le Point Information Jeunesse

Madame le Maire informe l'assemblée que le Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, a créé le programme adultes-relais permets à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité dans le cadre d'un contrat d'insertion. Ce dispositif encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires des contrats de ville et vise à renforcer le lien social en assurant des missions de médiation.

Ainsi, la ville a eu recours à ce dispositif en 2021 et a créé, par délibération n° 2021-94 en date du 24 août 2021, deux emplois adultes-relais.

Force est de constater aujourd'hui le succès de ce dispositif qui a permis, par la mise en place d'animations, d'ateliers, de réunions et de communications, de favoriser l'inclusion sociale, le dialogue et d'améliorer les relations et le cadre de vie des habitants au sein du Quartier Politique de la Ville (QPV).

C'est à partir de ce constat et du potentiel restant à mettre en œuvre en matière de cohésion sociale et culturelle qu'il apparaît opportun de renforcer ce dispositif par la création d'un emploi adulte-relais supplémentaire qui aurait pour missions :

- L'accueil et l'aide aux jeunes sur la thématique de l'emploi, au sein du QPV, la réalisation de projets, la vie pratique et culturelle,
- L'initiation aux outils numériques,
- La nutrition des enfants de 3 à 11 ans (en collaboration avec la cuisine centrale).

Madame le Maire : « Je vais faire une petite précision parce qu'à la suite de cette note de synthèse, et vu avec la déléguée au Préfet, il y a une petite précision à donner. En effet,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ce médiateur citoyenneté aura aussi pour mission de favoriser l'implication de la participation des citoyens dans la vie du quartier, sensibiliser les citoyens à l'importance de leur participation dans les décisions qui les concernent, être une passerelle entre les habitants et la municipalité. Ces missions prendront notamment la forme de réunions, de groupes de discussion animés par l'adulte-relai citoyenneté. L'agent pourra s'appuyer sur l'expérience de ses collègues afin d'être très rapidement opérationnel et ainsi, aborder des thématiques complétant celles déjà traitées. Je tenais à le préciser car cela a été vu avec la Préfecture qui est porteuse du projet adulte-relais et qui valide ces recrutements. »

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, sous réserve de l'éligibilité de la collectivité à un emploi supplémentaire « Adultes-relais » (la décision revenant à la Préfecture) d'autoriser Madame le Maire à créer un emploi non-permanent, sur le statut de contrat de projet, pour une durée de 3 ans, à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial, à compter du 13 mars 2023.

Monsieur QUIBEL : « Pourquoi créer et recruter cet emploi supplémentaire dans une période où, comme d'autres Communes, vous recherchez à faire des économies ? Comment va se dérouler cette création ? Cela va avec les autres questions. »

Madame le Maire : « Déjà, c'est un besoin et non pas juste l'envie de créer l'emploi. C'est un adulte-relais qui est pris à 80 % en charge par la Préfecture, il ne reste que 20% à charge de la Commune et nous sommes sur le quartier Politique de la Ville où il y a des subventions en face et il faut pouvoir les justifier. Il y a surtout un besoin de territoire. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention (M. PERRAULT) autorise Madame le Maire à créer un emploi non-permanent sur le statut de contrat de projet, comme défini ci-dessus.

12. RÉGIME INDEMNITAIRE : OUVERTURE DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) AUX CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2016-116 du 29 novembre 2016, le Conseil Municipal avait validé la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), pour la part IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise) à compter du 1^{er} janvier 2017 aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non-complet et à temps partiel et aux agents contractuels de droit public à durée indéterminée de catégorie A. La part CIA quant à elle a été mise en place par délibération n° 2019-30 du 08 avril 2019.

Puis, par délibération n° 2021-101 du 24 août 2021, le RIFSEEP, pour la part IFSE, a été élargi aux agents contractuels de droit public, de catégorie A, dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (hors ingénieur hors classe).

Jusqu'à l'heure, le RIFSEEP pour la part IFSE concernait les agents fonctionnaires, les agents contractuels de droit public à durée indéterminée de catégorie A et les agents contractuels de droit public de catégorie A dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Sachant que la collectivité emploie des agents contractuels de droit public sur des emplois permanents, il convient pour une équité de traitement et une cohérence de rémunération d'étendre le RIFSEEP pour la part IFSE à ces agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'instaurer l'IFSE au profit des agents contractuels de droit public,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

occupant des emplois permanents et appartenant à tous les cadres d'emplois qui y sont éligibles, ceci dans les limites et conditions prévues pour les fonctionnaires.

13. AFFAIRES DIVERSES

Information : Charte des ATSEM

Madame le Maire indique que la Charte des ATSEM a été adressée à chacun en pièce jointe. À cet effet, elle précise que cette charte contribue à une reconnaissance de ce métier et à l'établissement des pratiques communes entre les différents professionnels.

Bien souvent méconnu, le métier d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles peut susciter des interrogations liées à :

- L'ambivalence statutaire (personnel communal placé sous l'autorité fonctionnelle de la direction d'école et sous la responsabilité de l'enseignant(e) dans la classe) ;
- La nature des tâches (diversité et multiplicité, déroulement sur et hors temps scolaire, particularités selon l'école et la classe) ;
- L'évolution du métier, car à la notion d'assistance au personnel enseignant pour l'hygiène des enfants et des locaux s'est ajoutée celle de l'appartenance à la communauté éducative (1985) et plus récemment les missions de l'ATSEM ont été étoffées (décret n° 2018-152) pour parfois déborder du cadre scolaire.

La Charte des ATSEM, validée par la Commission Éducation Jeunesse et discrimination du 04 octobre 2022 et par le Comité Social Territorial du 09 février 2023, a pour objectif :

- De constituer un document référentiel pour le service et l'ensemble de ses partenaires,
- De garantir l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement entre toutes les écoles publiques,
- De préciser les relations hiérarchiques et fonctionnelles avec les responsabilités de chacun,
- D'apporter un service de qualité au bénéfice des enfants fréquentant les écoles.

Information organigramme des services

Madame le Maire précise à l'assemblée que l'organisation des services communaux relève de la compétence du Conseil Municipal pour ce qui concerne la création, la modification ou encore la suppression d'emploi.

Pour autant, concernant l'organigramme, aucun fondement légal, réglementaire ou jurisprudentiel oblige à délibération du Conseil Municipal. Le principe de libre administration des collectivités territoriales consacré à l'article 72 de la Constitution s'applique.

L'organigramme des services, validé par le Comité Social Technique du 09 février 2023 est joint en annexe, pour simple information.

Madame HAUCHARD : « J'ai plusieurs questions et je vais y aller une par une pour que vous puissiez y répondre. Pouvez-vous nous indiquer le nom des personnes sur l'organigramme ? Après recherche, nous n'avons pas trouvé d'interdiction pour qu'apparaissent les noms et la grande majorité des Communes, sans restriction de taille, les font apparaître. »

Madame le Maire : « Il n'y a pas d'interdiction, mais il n'y a pas d'obligation non plus. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BELHACHE-DIET : « Mais, si on regarde sur Rouen, tous les noms y sont, alors pourquoi cacher quelque chose pour Notre-Dame de Bondeville. »

Madame le Maire : « Je ne cache rien. Vous allez sur le site et vous aurez le nom de tous les agents, ils sont présentés et il n'y a pas de souci. »

Madame BELHACHE-DIET : « Sous forme d'organigramme avec euh... Pourquoi vous vous y opposez en fait fermement de mettre un nom derrière une fonction ? »

Madame le Maire : « Ce n'est pas une opposition, c'est un choix, c'est tout de l'équipe, c'est tout.

Madame BOTTAIS : « Pourquoi ce choix ? »

Madame le Maire : « Parce qu'il n'y a pas d'obligation et je respecte. Si on me l'impose, je le ferai. »

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas une réponse. »

Madame le Maire : « C'est ma réponse. »

Madame BOTTAIS : « Moi je dis pourquoi ce choix de ne pas le faire ? »

Madame le Maire : « Vous avez en information l'organigramme. »

Madame BOTTAIS : « Il n'y a pas de transparence. Moi, je ne connais pas tout le monde au service technique. Je pourrai avoir un jour, à m'adresser à quelqu'un. Je n'ai pas de nom, je ne sais pas. »

Madame le Maire : « Déjà, les élus n'ont pas à s'adresser directement aux agents. »

Madame BOTTAIS : « C'est un exemple. »

Madame le Maire : « Non, donc je réponds puisque vous demandez... »

Madame DURAND : « Pourquoi alors, on vient de le faire là ? »

Madame le Maire : « Non, j'ai donné la parole. Je sollicite la parole d'un technicien pour vous répondre, ce n'est pas la même chose. »

Madame DURAND : « Oui, mais on s'est quand même adressé à lui. »

Madame le Maire : « Je lui ai donné la parole pour répondre à une question. Mais, on n'a pas le droit en direct, hormis le maire, de s'adresser... »

Madame BOTTAIS : « Pourtant, c'est ce qui s'est passé. »

Madame le Maire : « Non, pas du tout. Je lui ai donné l'autorisation de répondre à une technicité, ce qui est différent. »

Madame BOTTAIS : «... (inaudible).»

Madame le Maire : « Non, je suis là aussi pour que les techniciens, c'est eux qui portent le dossier à la base quand même, n'oubliez pas cela. Heureusement qu'on a des agents, sans les agents nous sommes rien. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ne détournes pas mes propos. Je respecte les agents. »

Madame le Maire : « Moi aussi, je les respecte. »

Madame BOTTAIS : « Mais on ne peut pas les solliciter pour se cacher derrière quelque chose. »

Madame le Maire : « Je ne me cache derrière rien, vous avez... »

Madame BOTTAIS : « Tellement facile quand il y a des erreurs de dire : ah, on ne le savait pas, c'est les agents... »

Madame le Maire : « À aucun moment, je n'ai dit que l'erreur venait des agents. »

Madame BOTTAIS : « Non, mais ça viendra. »

Madame le Maire : « Non, pas du tout ».

Madame HAUCHARD : « Nous n'avons pas terminé encore pour l'organigramme. Nous avons embauché il y a quelques années, un chargé de mission sécurité et tranquillité publique qui devait établir un rapport et formuler des propositions au bout d'un an. Il apparaît toujours sur l'organigramme. Quelle mission a-t-il réellement et peut-on connaître ce rapport et les propositions faites ? »

Madame le Maire : « Ce chargé de prévention sécurité de la Commune, en direct avec la police municipale, les autorités ainsi que les écoles qui ont besoin pour les PPMS par exemple. Voilà, c'est pour tout cela. »

Madame HAUCHARD : « Il devait faire un rapport. A-t-il été fait ? »

Madame le Maire : « C'est un rapport oral tous les jours qui est fait, déjà. »

Madame BELHACHE-DIET : « Non, non, c'était prévu un rapport car c'est une mission. Il est chargé de mission, donc il y a un rapport sur la mission, un rapport écrit et pas oral. »

Madame le Maire : « Si, vous souhaitez un rapport écrit, vous l'aurez, il n'y a pas de souci car la mission est faite si c'est ce que vous sous-entendez. »

Madame BELHACHE-DIET : « Ce que j'aimerais connaître, c'est précisément sa feuille de route. »

Madame le Maire : « Il a une fiche de poste, tout simplement. »

Madame BELHACHE-DIET : « Alors, j'aimerais la communication de sa fiche de poste et le nom de cette personne chargée de mission. »

Madame le Maire : « Alors, le nom, on en reparlera. Je ne nomme pas les agents, du moins pas dans cette instance. »

Madame BELHACHE-DIET : « Pourquoi ne pas nommer les agents alors que tout bondevillais peut nommer les agents en dehors de la Commune ? Mais nous, au sein du Conseil Municipal, surtout ne nommer personne. Qu'est-ce qu'il y a à cacher ? Toujours la question qui revient derrière. Pourquoi ne pas nommer les personnes ? »

Madame le Maire : « Par respect pour eux, tout simplement. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BELHACHE-DIET : « Est-ce qu'on les offense en les nommant ? Cela les identifie au contraire. »

Madame le Maire : « Je suis désolée, c'est leur choix aussi. Ils ne veulent pas être nommés pour certains et c'est leur choix. »

Madame BELHACHE-DIET : « Non, les agents n'ont pas un choix à apparaître ou non sur un organigramme. »

Monsieur Jean-Philippe TANNAY : « En tant que fonctionnaire territorial, on peut refuser d'apparaître sur différents documents municipaux, voilà. »

Madame BELHACHE-DIET : « Du tout ! Pas sur l'organigramme fonctionnel d'une instance. »

Monsieur Jean-Philippe TANNAY : « Après, ça dépend, mais il y a des choses qui peuvent être refusées par les agents. »

Madame BELHACHE-DIET : « Là, c'est le fait de paraître sur un organigramme. On n'indique pas que telle personne a telle fonction top secrète etc. C'est juste le nom et la fonction. Et là, il n'y a pas d'interdiction. »

Monsieur QUIBEL : « À chaque fois, vous nous avez vendu quelque chose sur quelqu'un qui avait une mission, qui devait nous faire un plan après pour l'orientation de la ville. Madame, il est souvent avec vous, il conduit la voiture. On ne se sait pas exactement quelle est sa fonction. Vous l'avez défini dans le Conseil Municipal, on a voté le fait qu'au bout d'un an, il y aurait quelque chose. Là, en fin de compte : « il me fait un rapport oral et puis c'est ça. »

Madame le Maire : « C'est normal puisque je l'encadre. »

Monsieur QUIBEL : « Vous allez certainement me reprendre pour un certain nombre de choses mais comprenez qu'il y a des moments : on ne peut pas avoir les noms. Peut-être que certains peuvent refuser, à la limite. Là, on demande la fonction... Vous vous y êtes engagée, on a créé un poste au niveau de la ville. Et bah non... »

Madame le Maire : « Mais le service des Ressources Humaines vous fera un retour de ses missions, il n'y a pas de souci. »

Monsieur QUIBEL : « Vous deviez déjà le donner tout au départ. »

Madame le Maire : « Il n'y a pas d'obligation à ce rapport. »

Monsieur QUIBEL : « Non, vous vous y êtes engagée. Vous lirez les comptes-rendus et dans la présentation que vous avez faites, il aura un rapport à faire envers nous. »

Madame le Maire : « Peut-être, je ne dis pas le contraire, je ne reviens pas sur le sujet. »

Monsieur QUIBEL : « Ah si ! Vous venez de dire le contraire ! »

Madame le Maire : « Non, je dis qu'il n'y a pas d'obligation à le remettre au Conseil Municipal, c'est tout. »

Madame BOTTAIS : « Non, mais comme à chaque fois vous dites que vous êtes transparente, alors on demande la transparence. Mais à chaque fois, on n'a aucun retour. Pourquoi toujours le RH ? Pourquoi toujours déléguer à quelqu'un ? Bien évidemment, mais c'est à vous qu'on pose la question. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Mais, vous aurez une réponse, et avec mon technicien, je ferai ce qu'il faut pour que vous ayez une réponse. »

Madame BOTTAIS : « Ça fait beaucoup de points où on nous dit : « vous aurez le retour. Vous aurez la réponse. Je vais en aviser, je vais me renseigner... » Et, à chaque fois, on n'a rien. »

Madame le Maire : « J'espère que les services ont bien entendu qu'il ne faut surtout pas oublier de communiquer. »

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas au service... »

Madame le Maire : « Si ! Ce sont les services qui préparent la communication. »

Madame BOTTAIS : « C'est à vous, Madame le Maire que je demande. Je n'attaque pas les services ni les agents parce que je les respecte et je sais que les pauvres, ils souffrent et ils ont énormément de travail. »

Monsieur QUIBEL : « Quand même, c'est fort ce que vous faites. À chaque fois, vous voulez nous opposer au personnel de la mairie. Notre position, c'est que l'on discute. On veut faire avancer la Commune. Mais le personnel de mairie, il n'est pas question qu'on les critique. Je vais faire un compliment. La dernière fois, on a travaillé avec Madame ■■■ de l'urbanisme, elle nous a présenté tout l'urbanisme et je vous le dis, et je vous l'ai dit le jour même : super la présentation. Et chacun avait tenu, dans cette commission, sa position. C'est l'une des premières fois que je vois cela. Moi, je n'arrive pas à comprendre. Vous dites qu'on râle, qu'on fait des attaques personnelles... Chaque fois que l'on pose une question : « Je ne suis pas obligée... » Vous pourriez laisser un peu de mou. Vous n'êtes pas obligée mais rien ne vous empêche. On est quand même un peu à la maternelle quand même, Madame ! »

Madame le Maire : « je vais vous répondre. Monsieur BORDONALI qui est à côté de moi, a également la mission de faire l'audit RH. Ce n'est pas un hasard et il est en train de mettre tout à plat. Vous avez nommé Madame ■■■ en l'occurrence sur le service urbanisme qu'elle vient de prendre en charge. Les commissions se remettent à plat avec les agents, les nouveaux agents, les agents qui ont changé de service... Ça demande du temps et il faut s'organiser. »

Monsieur QUIBEL : « C'est quand même fort de patate. Comme je le dis, à chaque fois que l'on pose une question : pas de réponse, impossible. Quand on vous pose une question, vous essayez de nous opposer par rapport au personnel de mairie. La dernière fois, quand on a dit par rapport à l'école que l'on était pas d'accord, que la ville n'avait pas les moyens de construire cette école et qu'il y avait d'autres priorités : « Vous n'aimez pas les enfants ! » Donc c'est toujours des questions et après vous nous dites : « Oui, mais vous râlez ! » En fait, vous nous prenez pour des imbéciles. »

Madame le Maire : « Vous me prenez aussi pour une imbécile en disant ça. En plus, je puis vous assurer que oui, le projet c'est l'école parce que l'on croit en l'école à la majorité, tout simplement. »

Madame BOTTAIS : « Et moi, je rétorque qu'on n'a rien contre les agents, au contraire. Je félicite ■■■ qui a fait une très belle intervention ainsi que ■■■ qui se débrouille très bien. »

Madame le Maire : « je n'ai pas dit le contraire. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Non, mais vous essayer de nous monter contre les agents et ça, ce ton-là je ne l'apprécie pas. »

Madame BELHACHE-DIET : « Donc, à l'issue de l'audit RH, on aura enfin un organigramme avec un nom ? »

Madame le Maire : « Non, je redonnerai un organigramme sans nom. Je ne vois pas quel est le problème pour avoir des noms à tout prix, ça je ne comprends pas. »

Madame BOTTAIS : « Peut-être pour des noms similaires... Des similitudes dans les noms. On veut y voir plus clair dans l'organigramme et c'est notre droit aussi de le demander. »

Madame le Maire : « Votre droit, je vous l'ai expliqué. Et j'ai expliqué mon droit qui était par rapport à l'organigramme. Ce que je dois vous fournir, je vous le fournis. Je respecte la loi. Bon, passons ! »

Madame BOTTAIS : « Ça s'appelle de l'abus de pouvoir. »

Madame le Maire : « Non, je respecte la réglementation ! Il n'y a pas d'abus de pouvoir. »

Madame BOTTAIS : « Il n'y a pas de réglementation là-dessus, Madame DIET vient de vous le dire et je pense qu'elle est très bien calée sur le sujet. »

Madame le Maire : « Il n'y a pas de souci. Je lui ai répondu tout à fait honnêtement. Il n'y a pas d'obligation, comme il n'y a pas d'interdiction. »

Madame BOTTAIS : « Si c'est transparent, si c'est clair et net, je ne vois pas pourquoi encore se cacher derrière un simple organigramme qui depuis des mois, voire des années vous fait aussi peur. »

Madame le Maire : « Il ne me fait pas peur du tout. Je vous dis que sur le site, tous les noms des agents y sont lisibles »

Madame BOTTAIS : « Non, non. Et bien justement, s'ils sont lisibles justement, je veux un organigramme avec des noms. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas d'abord je veux. De toute façon, j'appliquerai ce qu'on m'impose à appliquer, c'est-à-dire un organigramme digne de ce nom. »

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas clair. On vote des embauches quand même. »

Madame le Maire : « Oui, les embauches sont toutes votées en conseil municipal, tout à fait. »

Madame BOTTAIS : « Et après, on a des surprises : « Ah, Un membre d'une même famille encore ? »

Madame le Maire : « Vous faites une fixation, Madame ! »

Madame BOTTAIS : « Oh, pas du tout. J'ai de quoi avancer les faits. »

Monsieur QUIBEL : « J'avais prévu de poser une question mais je vois que vous ne voulez pas répondre. »

Madame le Maire : « Ça dépend, allez-y. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : « C'est une question par rapport à ça. Nous, on n'est pas dans la démarche de savoir ci ou ça. On essaye simplement de faire notre boulot, de comprendre les interrelations entre les uns et les autres. Nous on arrive. Il y a des personnels de mairie qui sont là et je suis désolé, je ne connais pas tous leurs noms. Le but, c'est de comprendre un petit peu le fonctionnement de notre mairie et d'avancer par rapport à ça. Vous, vous faites une opposition, vous disiez - et je ne vais pas vous défendre, ce n'est pas mon rôle - Vous dites « qu'elle faisait une fixation ». Pourquoi vous ne l'expliquez pas, ça vous sert à quoi, quand on vous pose des questions précises, on n'a pas de réponses précises. Ça vous sert à quoi ? Ça fait naître une animosité à chaque fois entre les uns et les autres. »

Madame le Maire : « Je ne cherche aucune animosité entre les uns et les autres. Pour le moment je pense que la plus agressée pour le moment, c'est moi. »

Madame BOTTAIS : « Bah, nous aussi parce que on ne se sent pas reconnues et entendues. C'est un travail d'équipe, une cohésion d'équipe et c'est pour cela que je suis partie parce qu'il y en avait plus. »

Madame le Maire : « Eh bien justement, vous êtes dissidentes, donc vous allez avoir les éléments de réponses qui vont avec. »

Monsieur QUIBEL : « C'est une ritournelle ! C'est une ritournelle ce que vous donnez. »

Madame BOTTAIS : « C'est grave. »

Monsieur QUIBEL : « Dès qu'on pose des questions. Oui on pose des questions. On pose des questions précises... »

Madame le Maire : « J'essaie de répondre. »

Monsieur QUIBEL : « On veut savoir telle chose et telle chose, la première agressée, c'est vous. Je suis désolée, vous êtes maire. Il y a des réponses à donner. C'est votre fonction. »

Madame le Maire : « Je vous ai donné des réponses qui correspondent à mes obligations. »

Monsieur QUIBEL : « Ah, non, vous dites que vous êtes agressée. »

Madame le Maire : « Je pense que ça s'est vu et je n'ai pas besoin de le dire même, il n'y a pas de souci en soi. »

Madame BOTTAIS : « Mais ce n'est pas une agression, c'est des explications qu'on demande. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas un souci en soi. Je vous réponds que simplement, j'applique ce que l'on me demande. L'organigramme... Ma seule obligation étant de donner un organigramme en information, ce que j'ai fait. »

Madame BOTTAIS : « Non, il n'y a pas de nom. »

Madame le Maire : « Ça respecte la loi, c'est tout ! »

Madame HAUCHARD : « D'autre part, à la RPA apparaissent trois employés. Il me semble que dans le temps, il n'y avait qu'un employé. Nous voudrions savoir quelles fonctions ils ont, s'il vous plaît ? »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Il y a un veilleur de nuit, un personnel d'entretien des locaux et l'animateur. Cela a été affiché au CCAS où les postes sont passés. »

Madame BOTTAIS : « Pourquoi le veilleur de nuit a-t-il un logement nuit et jour ? »

Madame le Maire : « Déjà, vous avez répondu à la moitié de la question. Déjà, pour la nuit, il a un logement car ça va avec l'emploi. Ça a été présenté comme ceci au moment de la présentation du poste et celle d'avant avait aussi un logement en tant que veilleuse de nuit. »

Madame BOTTAIS : « Elle avait le statut de gardien et pas de veilleur de nuit. »

Madame le Maire : « Le cadre d'emploi est le même par contre. Après le terme est différent. En plus, ce qu'il faut savoir quand on a un logement en tant que gardien ou veilleur de nuit, la nuit sur place, le temps de travail n'est pas décompté à 100 %, ne l'oublions pas. »

Madame BOTTAIS : « Pourquoi avoir réaménagé son logement ? Avant le gardien, ils étaient trois. L'appartement était suffisant pour trois. Pourquoi là, pour un jeune couple on va dire, avoir aménagé des locaux plus grands ? »

Madame le Maire : « Donc, quand il y a une composition familiale, on est tenu de donner un logement décent et suffisant en nombre de chambres. »

Madame BOTTAIS : « Oui, mais là, ils étaient deux, un couple et avant ils étaient trois. »

Madame le Maire : « Ah bon, c'est un couple de deux personnes ! Vous êtes très mal informée. La composition familiale est différente et je suis tenue de lui donner un logement décent. »

Madame HAUCHARD : « Vous venez de dire qu'il y avait un veilleur et un agent d'entretien. Je crois me rappeler que la personne qui était embauchée avant était veilleuse, elle faisait les nuits et l'entretien. Pourquoi maintenant il y a deux personnes ? »

Madame le Maire : « Alors, quand la RPA est devenue Maison de l'Autonomie, avec les subventions en face du Département, il faut justifier la subvention, en emploi par exemple. »

Madame BOTTAIS : « Encore une petite question de curiosité tout simplement sur le veilleur de nuit. Pouvez-vous nous confirmer si son épouse travaille également comme salariée ? »

Madame le Maire : « Son épouse qui a un statut hospitalier, fait des remplacements de nuit sur le week-end où lui ne peut pas travailler puisqu'il est tenu à un nombre d'heures qu'il ne peut pas dépasser. »

Madame BOTTAIS : « Donc, ça fait deux personnes de la même famille, en gros. Je résume, je n'ai pas à savoir la situation. »

Madame le Maire : « Entre parenthèse, là, sur le mois d'avril, j'ai une difficulté pour une nuit. Vous voulez la faire à la place de cette personne-là ? Je n'ai personne d'autre. »

Madame BOTTAIS : « Sans problème, je me propose. »

Madame le Maire : « Avec les qualifications et les diplômes qui vont en face ? Je ne pense pas. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Vous pouvez tout à fait embaucher quelqu'un qui n'est pas de la même famille. »

Madame le Maire : « Déjà, on n'embauche pas. Ce sont des missions courtes sur des nuits. On a de jeunes étudiants et d'autres personnes qui se proposent. Et je peux vous assurer, cela dépend des nuits (*inaudible*). »

Madame BOTTAIS : « Personne ne se propose et tout à l'heure il y avait du monde et c'est un choix par des commissions. »

Madame le Maire : « Là, nous sommes sur le CCAS et ce n'est pas géré par la mairie. En plus, tout est présenté au Département derrière parce qu'il y a un bilan de fait sur les nuits et sur tout ce qui se passe. »

14. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : « J'ai reçu deux séries de trois questions posées par le Groupe Osez le Renouveau et par le groupe Alliance Bondevillaise Citoyenne.

Les questions du groupe Osez le Renouveau m'ont été adressées par mail, le dimanche 05 mars 2023 à 20 heures 10 et remplissaient les conditions édictées par le règlement intérieur 1.4.2, en terme de nombre et de délai d'envoi. Je tenais à vous en remercier et je vais y répondre.

Les questions du groupe dissident m'ont été adressées par mail le lundi 06 mars 2023 à 00 h 33. »

Madame DURAND coupe la parole à Madame le Maire.

Madame DURAND : « On ne s'appelle pas dissident. Vous pouvez dire notre nom s'il vous plait, parce qu'on ne s'appelle pas dissident. »

Madame le Maire : « Quand il y a eu les élections, je suis désolée, je n'ai pas eu votre liste moi. »

Madame DURAND : « Si, on » (*propos inaudible car hors micro*).

Madame le Maire : « La liste est déposée ? »

Madame DURAND : « Oui, allez, dites dissident si ça vous fait plaisir. »

Madame le Maire : « Peu importe, le groupe Alliance Bondevillaise Citoyenne si vous voulez, ce n'est pas un souci. Donc je reprends. Les questions du groupe Alliance Bondevillaise Citoyenne m'ont été adressées par mail, le lundi 06 mars à 00 h 33. Le délai de deux jours francs n'étant pas respecté, elles feront l'objet d'une réponse de ma part lors de la prochaine séance. »

Madame BOTTAIS : « Ce n'est pas respecté ? Vous l'avez eu quand ? »

Madame le Maire : « Je viens de vous le dire : lundi 06 mars à minuit trente-trois et j'ai la preuve, il n'y a pas de souci. »

Madame BOTTAIS : « C'est marrant, moi je ne les ai pas envoyées le lundi. »

Madame le Maire : « Minuit trente-trois, c'est le lundi, je peux vous l'assurer, il y a votre nom et l'horaire. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Encore des restrictions... Mais si mes questions vous dérangent effectivement ! »

Madame le Maire : « Ça ne me dérange pas puisque j'y répondrai au prochain. »

Madame BOTTAIS : « Je peux comprendre que ça dérange. »

Madame le Maire : « Vous aurez les réponses au prochain, donc ça ne me dérange pas sinon je ferai autrement peut-être et ce n'est pas le cas. C'est juste parce qu'au groupe opposé, je n'ai pas accepté dès lors que ça ne rentrerait pas dans le cadre. Il n'y a pas de raison que je l'accepte pour vous. C'est une équité. »

Madame BOTTAIS : « Nous étions dans les temps. »

Madame le Maire : « Non, minuit trente-trois, c'est précis et donc c'est le lundi. Il n'y a pas deux jours francs. Je vais répondre à vos questions, Monsieur QUIBEL et à votre groupe. La première... »

Monsieur QUIBEL : « Normalement... »

Madame le Maire : « Vous voulez les poser, allez-y. »

Monsieur QUIBEL : « Désolé, c'est de la forme, cela va vous reposer un peu la voix. »

Madame le Maire : « Tout à fait, ça va me reposer, ça va me faire du bien. »

Madame BELHACHE-DIET : « Nous, on a posé une question : Conteneur et point de vente boulangerie à proximité de l'école André Marie. Où en est-on de cette implantation ? »

Madame le Maire : « Vous n'êtes pas sans ignorer les conséquences de la crise énergétique que subissent de plein fouet les artisans boulangers. Ils ont beaucoup de mal à maintenir leur activité, malgré les aides de l'Etat et ne s'orientent pas pour l'instant vers une extension de celles-ci, du moins pour ceux qui avaient prévu de le faire. Nous allons remettre un groupe de travail où vous serez conviés sur cette thématique très prochainement pour tenter de trouver une solution pour eux qui pourrait peut-être les aider plus pour se lancer sur cette deuxième activité. Sachant toutefois qu'il ne faut pas être trop éloigné par rapport aux livraisons et ravitaillement du Point. »

Madame BELHACHE-DIET : « Est-ce que ça peut changer ? »

Madame le Maire : « Il n'y a pas de débat. Après, il va y avoir un groupe de travail. »

Monsieur QUIBEL : « Vous n'avez pas lu les textes. Il n'y a pas de vote mais il y a un débat. Dans ce qui a été voté au niveau du règlement intérieur du conseil municipal, il y a un débat mais pas de vote. Mais c'est bien qu'on discute. On demande cela depuis le départ. »

Madame le Maire : « On va mettre justement un groupe de travail pour en discuter ouvertement sur tous les points. »

Monsieur QUIBEL : « Deuxième question de notre groupe. Notre groupe est régulièrement et à juste titre interpellé par des Bondevillais quant à la possibilité d'implantation d'un pôle médical ainsi que le manque de médecin sur Notre-Dame de Bondeville. Quelles en sont les possibilités réelles d'implantation sur Notre-Dame de Bondeville ? »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « On avance. Nous avons reçu la proposition commerciale pour la prise à bail de l'ensemble de l'immeuble de la route de Dieppe : une partie dédiée à recevoir des locaux professionnels (pôle médical) et la seconde pour de l'habitat seniors. Nous l'avons reçu le 23 février 2023 ; Nous avons donc demandé au professionnels de santé de s'engager par écrits et ils ont répondu favorablement à notre demande, pour ceux qui sont déjà existants. Nous allons donc acter prochainement notre intérêt pour la prise à bail d'un futur immeuble à usage de pôle médical et de logements. Cette thématique figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal pour voter cette lettre d'intérêt à retourner au Crédit Agricole, porteur du projet. Nous préparons ce document et ensuite on fera les rendez-vous avec les personnels de santé et on espère que de nouveaux pourront venir s'installer en plus dans ce pôle médical. »

Monsieur QUIBEL : « Nous avons une proposition à vous faire si vous en êtes d'accord. »

Madame le Maire : « OK. »

Monsieur QUIBEL : « Vous avez prévu (*inaudible*) par rapport à la commission d'urbanisme. Vous avez dans votre projet de ROB prévu de vendre les deux écoles Victor Hugo et Louis Duteurtre. Nous, on vous fait une proposition de garder l'école Louis Duteurtre et d'y faire des aménagements qui coûteraient beaucoup moins chers. Et, deuxième avantage, c'est celui qui est le plus intéressant, c'est-à-dire que ça resituerait cela au centre de la ville en donnant de l'espace. Parce que le problème de Notre-Dame de Bondeville, vous savez de temps en temps, on est un peu sarcastique et on appelle Notre-Dame de Bétonville parce que quand on va avoir tout construit, il n'y aura plus d'espace à Notre-Dame de Bondeville. Donc là, je sais, j'ai vu les plans de ce qu'il y avait autour de l'école, déjà il n'y a plus rien. Devant tout est plié, on ne sait pas... Là, vous avez encore un espace qui a la possibilité de donner sur le Cailly, de donner un petit peu plus de volume à notre Commune. Comme je le disais tout à l'heure par rapport à mes interventions : Quel attrait à notre ville ? Bétonville ? Comment faire venir les gens ? Il y a eu des questions qui ont été posées sur les services qui vont diminuer. Bon, vous avez dit on verra comment on s'organise. Je pense que ce n'est pas si facile que ça de s'organiser »

Intervention des services pour l'ouverture du micro de Monsieur QUIBEL.

Monsieur QUIBEL : « Vous avez entendu ou je recommence ? »

Madame le Maire : « Allez-y, continuez. »

Monsieur QUIBEL : « Désolé, je réprécise pour que vous puissiez entendre et puis comme ça, pour l'enregistrement. Donc, par rapport à cela, nous on a une proposition de garder l'école Louis Duteurtre. Quand on regarde, on peut faire un axe entrant vers Leboucher, ce qui donnerait un volume, un peu d'espace au niveau de notre Commune, cela pourrait répondre aux besoins médicaux et il y a des places de parking. Il y a peu de travail à faire autour du Monument aux Morts. Non, mais il y a du travail quand même. »

Madame le Maire : « Cela a été étudié quand même, je vous rassure. »

Monsieur QUIBEL : « Quand ? Où ? Quel moment ? Dans quelle commission ? »

Madame le Maire : « C'est vu aussi avec les professionnels de santé le choix du lieu, il ne faut pas l'oublier. Et il y a aussi une stratégie auprès des pharmacies, etc. »

Monsieur QUIBEL : « Je vais vous dire : « Je vous crois aux paroles ». Là, une nouvelle fois, et c'est ce que je vous reproche systématiquement, on est mis devant le fait

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

accompli ; donc après, nous, on reste sur un certain nombre de choses. Après, vous dites qu'on n'est pas gentil quand on vous pose des questions, c'est pas bien, c'est un peu le fonctionnement depuis quelques années dans la mairie. Mais pourquoi vous ne travaillez pas avec nous ? Pourquoi vous ne travaillez pas avec vos élus ? Je regarde. J'étais quand même sidéré, c'est vraiment le mot, quand on a travaillé sur l'école. J'en ai parlé avec mes collègues et je n'ai pas voulu relever car c'était parole contre parole. Quand il y a eu le vote par rapport à l'école et le choix des entreprises... »

Madame le Maire : « Attention, c'est un jury et on ne peut pas divulguer ce qui se passe dans un jury, je tiens à vous le dire. »

Monsieur QUIBEL : « Ça ne me gêne pas, vous m'attaquerez derrière. Ce n'est pas ça. Ce qui me gêne le plus, ce n'est pas le fait de divulguer ça ou ça. Je m'en fous ! Ce qui me gêne, c'est le fonctionnement. Qu'est-ce qui s'est passé exactement ? C'est que je me suis aperçu, et je prends le temps d'aller dans les commissions quand je peux, j'en rate un petit peu également, je me suis aperçu que les gens qui étaient à la commission d'urbanisme n'étaient pas au courant. Ça veut dire qu'en amont, il n'y a eu aucun travail qui a été fait par rapport à l'école. Vous nous renvoyez à chaque fois que l'on a vu cela. Mais moi, je suis désolé, je fais partie de votre équipe, je fais comme Madame BOTTAIS : « Attendez, je travaille avec vous, je ne suis même pas au courant du projet ! Salut, je m'en vais ! » Et ça, les uns et les autres, vous l'acceptez ! Alors, vous allez me dire que : « Vous nous faites la morale Monsieur QUIBEL. » Je ne vous fais pas la morale, je vous préviens de certaines choses. Ce n'est quand même pas normal qu'une commission ne soit pas au courant des avancées, ne prenne ce temps-là. Je ne vais pas reprendre par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, par rapport au dernier fonctionnement. Il y a eu une information, faut qu'on prenne le temps. Là, nous ça fait trois ans qu'on est là. On nous a envoyé à trois ans en avant, ça fait six ans que c'est comme ça. Bah, c'est dommage ! Franchement, j'ai discuté avec vous (s'adressant à Monsieur BENAKOU) quand on est allé à la mairie de Malaunay. Je répète ce que j'ai dit et j'irai peut-être en prison, mais je dis les choses. Ce que je vous ai dit et que vous m'avez répondu, opposition minorité, peu importe (s'adressant à Mesdames BOTTAIS et DURAND) donc opposition, qu'on ne soit pas au courant, on fait comme vous, on regarde un petit peu comment réagissent les gens. Mais ça veut dire que sur certains projets (s'adressant à la majorité), vous n'êtes même pas au courant, même pas informé, vous ne savez même pas ce qu'il se passe. Quand on regarde le projet de l'école... » ; je me dis c'est sidérant ! »

Monsieur BENAKOU : « Dites ma réponse Monsieur QUIBEL. »

Monsieur QUIBEL : « Alors, je la dis ou vous la dites ? »

Monsieur BENAKOU : « Non, vous, allez-y, vous vous adressez à moi. »

Monsieur QUIBEL : « Oui, oui, vous pouvez répondre. Mais, il n'y a pas d'agression vis-à-vis de vous, mais je vais répondre. Vous m'avez dit : je suis au courant certaines fois. »

Monsieur BENAKOU : « Non, je vous ai dit : je suis au courant et je donne mon avis en amont. »

Monsieur QUIBEL : « Ah non, vous n'avez pas dit ça. »

Monsieur BENAKOU : « De toute façon, je n'aime pas ce genre de chose quand je suis attaqué comme cela. Je vous en prie. En fait, il vous manque un peu de courtoisie à certain moment, je vous en prie. Et là, vous nous traitez de moutons de panurge, des gens qui ne parlent pas, qui sont voués au silence. Ça ne veut rien dire. »

Monsieur QUIBEL : « Si, ça veut dire quelque chose. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BENAKOU : « Écoutez Monsieur QUIBEL, je suis venu au Conseil, j'ai lu, j'ai préparé, je me suis adressé au maire en amont, à Monsieur le présentateur, aux élus et, avec la cohésion du groupe, je ne peux plus intervenir puisque j'ai des réponses et j'ai Madame le Maire qui nous représente et qui est censée d'y répondre. Donc, voilà, pas avec moi Monsieur QUIBEL, attention. Je ne suis pas un mouton de panurge. Je suis Monsieur BENAKOU, un homme posé et réfléchi. Voilà, on vous remercie Monsieur QUIBEL. »

Monsieur QUIBEL : « Je vais juste ajouter quelque chose. »

Madame le Maire : « Très rapidement, s'il vous plaît. »

Monsieur QUIBEL : « Donc, ça va toujours avec. Déjà vous avez des personnes du groupe qui sont parties et qui expliquent de la façon dont cela se passe (s'adressant à Mesdames BOTTAIS et DURAND) je me permets de reprendre les termes que vous aviez expliqués la dernière fois quand vous avez expliqué la scission. Après (s'adressant à Monsieur BENAKOU), je ne m'adresse pas à vous parce que vous êtes quelqu'un que j'apprécie. Je pense qu'à chaque fois que l'on se voit, on s'apprécie. Après, se pose la question du dialogue. Ça veut dire que vous monopolisez les choses. Normalement, toutes les réponses qui sont données par rapport aux questions diverses sont données par les adjoints. Il y a des gens qui sont présents ici, on n'a jamais entendu leur voix. Je serai incapable d'expliquer leur voix ; il y en a qui parlent. Parler, ce n'est pas seulement faire la lecture de l'affaire bidule ou machin chose. Rien contre vous, je vous le précise mais après, on retombe dedans. L'étonnement, c'est que nous, on ne soit pas au courant de tout cela et on arrive à chaque fois devant des choses qui sont incohérentes. »

Madame le Maire : « Après, sur ma majorité, je tiens à dire qu'ils sont en toute liberté pour prendre la parole. S'ils ne la prennent pas, c'est leur droit aussi et je le respecte aussi. »

Monsieur QUIBEL : « Je ne reprends pas ce que je vous ai dit par rapport à la porte ! »

Madame le Maire : « Non, c'est bon. »

Monsieur QUIBEL : « Je peux vous faire citer la personne qui était derrière et que : « Vous interdisez de parler. » Excusez-moi, là-dessus, ça ne marche pas. »

Madame BOTTAIS : « Parfois, ça vous soulagerai peut-être d'avoir des adjoints qui répondent à votre place aussi. C'est un travail d'équipe et on ne le voit pas. »

Madame le Maire : « Vous n'avez pas à vous mêler de la majorité déjà premièrement, c'est notre droit. Et comme vous avez pu le voir, ils ont répondu quand ils le souhaitent. C'est leur souhait et je le respecte. Ils ont pris la parole quand c'est à eux de la prendre ou pas. S'ils veulent la prendre entre deux, ils l'ont fait. Ils font leur vote comme ils le désirent. Il n'y a aucun souci là-dessus. »

Madame BOTTAIS : « Ont-ils des réponses à toutes leurs questions ? »

Madame le Maire : « Vous avez eu la réponse de Monsieur BENAKOU qui l'a indiqué tout à l'heure d'ailleurs. »

Madame BOTTAIS : « Oui, mais pensent-ils avoir toutes les réponses ? »

Monsieur BENARD : « Je voulais vous dire (s'adressant à Madame BOTTAIS) que vous vous plaignez que l'on ne parle pas, mais vous me demandez de la fermer, alors j'écoute. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOTTAIS : « Alors, ça, il faudrait voir à quel moment s'est arrivé ! Il faudrait me donner le jour, l'heure. »

Madame le Maire indique qu'effectivement, un geste illustratif de la main a été porté à l'encontre de Monsieur BENARD, sous entendant : ferme-là.

Madame BOTTAIS : « Mais quand on se lève et qu'on veut me menacer, m'en mettre une... »

Monsieur BENARD : « Je ne vous connais pas. »

Madame BOTTAIS : « Non, moi, vous êtes le dernier à qui je voudrais parler parce que quand on est à voile et à vapeur qu'on change... »

Madame le Maire : « On n'est pas dans un débat politique-là, respectez le conseil municipal s'il vous plait. »

Madame BOTTAIS : « Ça ne va pas du tout. Je ne me ferai pas insulter par quelqu'un qui est à voile et à vapeur. »

Madame le Maire : « Ça suffit. »

Madame BOTTAIS : « Deux questions, c'est un débat, j'ai le droit de m'exprimer, je suis en démocratie. Le dernier que je veux entendre s'exprimer ici parce que... »

Madame le Maire : « Non, il est élu, il a le droit de s'exprimer autant. »

Madame BOTTAIS : « Avoir été dans une équipe et maintenant dans une autre... »

Madame le Maire : « Ça, vous n'avez pas le droit de dire cela. Il a le droit de s'exprimer. »

Madame BOTTAIS : « Je m'en fous, j'irai en prison avec Monsieur QUIBEL. »

Rire et brouhaha.

Madame le Maire : « Deuxième rappel à l'ordre parce qu'on doit demander la parole et ça c'est le minimum et c'est au règlement intérieur. Il y a un moment où ça suffit aussi. »

Madame BOTTAIS : « Faut se faire plaisir. »

Madame le Maire : « Troisième rappel à l'ordre. Vous n'avez plus la parole jusqu'à la fin. »

Madame BENARD : « Sûre que l'on ne peut pas débattre dans... »

Madame le Maire : « Anne, on demande la parole, c'est pareil ! »

Monsieur BENARD : « Faut qu'on la ferme ! »

Madame le Maire : « Joël, s'il te plait, c'est un rappel à l'ordre ! »

Monsieur QUIBEL : « Je veux que « vous la fermiez », c'est à noter dans le compte-rendu car c'est un peu grandiose quand même. Ça veut dire quand même... Vous vous rendez compte que l'on puisse sortir cela dans un débat ! Moi je suis plutôt content de quelque chose... »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Le micro s'il vous plaît. »

Monsieur QUIBEL : « Je tiens à ce que « vous la fermez » apparaisse dans le compte-rendu. Tout est le débat. Là pour une fois, on a pris le temps. C'est vrai quand je regardais certains d'entre vous : c'est pénible, on pose des questions. Nous, on essaie de comprendre ce qui se passe par derrière et on essaie aussi de faire avancer les choses. Louis Duteurtre, par exemple, c'est pris, ce n'est pas pris ? On est mis devant le fait accompli devant certaines choses. Mais je trouve que pour une fois, notre conseil municipal n'a pas duré une demi-heure et que ça a pris du temps. C'est vrai, c'est pénible parce qu'il y a des questions qui peuvent aller dans un sens ou dans un autre, derrière ! Mais, il faut quand même que notre ville vive enfin, qu'elle ait un vrai conseil municipal avec de vrais débats, avec les choses qui peuvent être dites, qui peuvent cristalliser des retours de personnes parce qu'elles se sentent visées. Je répète ce que l'on a dit dans la première intervention, au point 2, on ne vise pas les personnes, on vise les fonctions. »

Madame le Maire : « Vous pouvez nous faire votre point 3, s'il vous plaît. »

Madame BELHACHE-DIET : « ZFE-m sur Notre-Dame de Bondeville : avez-vous entrepris des démarches pour solliciter des dérogations de circulation pour les bondevillais qui utilisent leur voiture Crit'Air 4 de manière très épisodique et quelles sont les mesures prises pour ces mêmes voitures de Crit'Air 4 garées devant leur domicile et donc soumis à amende ? »

Madame le Maire : « Je participe aux réflexions à l'échelle de la métropole pour développer d'éventuelles nouvelles dérogations, en plus de nombreuses qui existent déjà. Néanmoins, il faut quand même noter que la ZFE vient à peine de se mettre en place, puisque la période de pédagogie est terminée depuis le 1^{er} mars seulement. Donc, il y a un groupe de réflexion et je ne peux pas vous donner les retours encore. Aussitôt que je les aurai, s'il y a de nouvelles dérogations annoncées, on les annoncera aux bondevillais et la Métropole en fera de même. Il y a déjà un pass 24 jours qui va être mis en place à priori. Je n'en sais pas plus. »

Monsieur QUIBEL : « Le pass 24 jours pour des gens qui travaillent, qui ont des véhicules en Crit'Air 4, 24 jours par an, mais comment ils font ces gens-là ? Je voudrais juste donner une anecdote. En fait, il y a un groupement de Verts ou, peu importe leur sensibilité, qui ont fait une réunion en centre-ville. Donc, ils sont tous venus avec des véhicules électriques, donc c'était plutôt sympa. Le problème, c'est qu'il n'y avait pas assez de prises. Ils ont dû prendre quelque chose au fuel pour alimenter les voitures et qu'elles puissent se recharger. Donc, il y a un délire qui est en train de se faire. Après, vous dites à chaque fois : « Ça je suis obligée, je reste sur ce qui est obligatoire... » Après, en tant que maire, vous avez des choix à faire. On peut étendre aussi. Là, je comprends, vous devez avoir une position commune avec la Métropole sur les formes de logique, mais il y a un débat à faire pour ces personnes de la Vallée du Cailly qui sont quand même les plus touchées. »

Madame le Maire : « J'ai fait remonter à la Métropole les différentes demandes de dérogation. Après, ça sera vu en séance métropolitaine. Donc j'ai fait des remontées et je suis dans ce groupe de travail, je ne peux pas vous en dire plus. »

Monsieur QUIBEL : « Cela veut dire que votre opposition vous le demande. »

Madame le Maire : « Je vous réponds exactement. »

Monsieur QUIBEL : « Ça veut dire que pour appuyer, les gens remontent (*propos inaudible*). »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Ce qu'il faut savoir aussi pour cette ZFE-m, la demande à la base, c'est-à-dire le choix des 13 communes à la base est venue par le Préfet. »

Monsieur QUIBEL : « C'est plutôt une bonne chose sur le fond. Après, c'est la mise en application. »

Madame le Maire : « Après, il y a des dérogations déjà existantes que les gens ne connaissent pas. Et ça, c'est plutôt dommage. Donc on va essayer de faire remonter encore plus. Et, nous, le jour où l'on a voté cet avis favorable, entre guillemets, pour cette mise en place, nous avons émis déjà des réserves pour aller en aide vers les étudiants, vers les seniors. C'est écrit dans le PV du conseil municipal. »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres et les invite à signer le registre. Bonne soirée à tous et bonne continuation.

La séance est levée à 21 heures 45.

Les secrétaires de séances,

Madame Louissette LECOQ,

Madame Virginie BOTTAIS,

Madame le Maire,

Myriam MULOT

(Sous réserve
des corrections
apportées,
dans un(e) w(e)u(e))